



NIGER

Février 2017

CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre des consultations de 2016 au titre de l'article IV et de la demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration et résumant les avis du Conseil d'administration tels que formulés lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord avec le FMI, le 23 janvier 2017.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 23 janvier 2017. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 7 novembre 2016 avec les autorités du Niger sur l'évolution de la situation et des politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 22 décembre 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*
Questions générales
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 17/26
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
27 janvier 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec le Niger

Le 23 janvier 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations de 2017 au titre de l'article IV¹ avec le Niger. Le Conseil d'administration a en outre approuvé un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Niger; cette approbation a fait l'objet d'un autre communiqué de presse.

La situation macroéconomique du Niger continue de subir les effets des chocs sécuritaires et humanitaires, de la faiblesse des cours des matières premières et de la réduction des flux commerciaux vers les pays voisins. Pour 2016, la croissance économique est projetée à 4,6 %, soit un niveau qui dépasse légèrement les 3,5 % enregistrés en 2015, mais qui reste tout juste supérieur au taux de croissance démographique. L'activité a été animée par une solide récolte qui a en outre permis de réduire les prix intérieurs des denrées alimentaires, l'inflation annuelle au regard de l'indice des prix à la consommation étant restée modeste aux alentours 1 %, soit bien en dessous du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Les recettes budgétaires ont été inférieures aux prévisions en 2016 en raison des faiblesses de l'administration fiscale-douanière, des difficultés enregistrées dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications et du repli des flux commerciaux avec le Nigéria. En conséquence, les dépenses ont été maintenues en dessous des montants budgétisés tout en protégeant les dépenses prioritaires.

Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables mais elles demeurent sujettes à de considérables risques intérieurs et extérieurs. La croissance devrait grimper à 5,2 % en 2017, puis se hisser en moyenne à 6,0 % sur la période 2018-21, principalement grâce à

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission préparent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

l'expansion des industries extractives et à une augmentation des investissements publics et privés. Parmi les principaux risques figurent les externalités négatives des conflits régionaux, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et le repli économique de la sous-région.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs s'associent aux grandes lignes de l'évaluation des services du FMI. Ils félicitent les autorités d'avoir préservé la stabilité macroéconomique et d'avoir fait avancer les réformes en dépit des difficultés sécuritaires persistantes, du ralentissement économique régional et de la faiblesse des cours des matières premières. Les administrateurs notent les progrès réalisés au regard de la gestion de la dette, du climat des affaires et des principaux indicateurs sociaux. Les perspectives à moyen terme sont certes favorables mais il subsiste des risques et des défis. Les administrateurs soulignent qu'il importera de s'attacher fermement à l'exécution du programme appuyé par le FMI, lequel accompagne la mise en application du document d'orientations économiques des autorités qui vise à renforcer le cadre macroéconomique tout en ménageant une marge de manœuvre budgétaires pour financer les dépenses nécessaires dans les infrastructures et dans le domaine social. Les progrès sur le front des réformes structurelles seront essentiels pour faire reculer la pauvreté et créer des emplois.

Les administrateurs saluent l'approbation du budget de 2017, qui tient dûment compte des contraintes de capacités et fixe un cadre réaliste pour le travail de rééquilibrage budgétaire à moyen terme. Ils soulignent qu'il importe d'améliorer la mobilisation des recettes en élargissant l'assiette fiscale, y compris en réduisant les exonérations, et en rendant plus efficiente l'administration fiscalo-douanière. Les administrateurs soulignent en outre qu'il est important de hiérarchiser les dépenses publiques et de renforcer la maîtrise de la dépense et la gestion des liquidités, tout en renforçant la capacité de réaction face aux catastrophes naturelles.

Les administrateurs jugent important de renforcer le cadre de gestion de la dette et des projets d'équipement. Ils saluent la détermination des autorités à mener une politique d'endettement prudente, tout en améliorant l'évaluation des projets à partir de leur efficacité-coût, et ils les encouragent à faire preuve de prudence dans l'augmentation des investissements financés par la dette. Il sera par ailleurs vital d'accroître la transparence de la gestion des ressources naturelles et des partenariats public-privé.

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>

Les administrateurs soulignent qu'il sera important de donner plus de profondeur au secteur financier pour rendre la croissance plus inclusive. Ils encouragent les autorités à intensifier la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière et de la stratégie nationale de développement du secteur financier. Par ailleurs, ils les invitent à renforcer la supervision bancaire conformément aux accords régionaux.

Les administrateurs soulignent que pour réaliser le potentiel de croissance à moyen terme, créer des emplois et réduire la pauvreté, il est essentiel d'accorder la priorité à l'équité de genre, à la gestion des risques de catastrophes naturelles et à la mise en valeur du dividende démographique. Ils saluent les initiatives récemment adoptées dans ces domaines et engagent les autorités à redoubler d'efforts, notamment en adoptant rapidement la loi sur le genre.

Les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Niger devraient avoir lieu conformément à la décision du Conseil d'administration sur le cycle de consultations avec les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014-21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Proj.	Programme	Programme	Programme	Projections	Projections
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	7,0	3,5	4,6	5,2	5,5	5,4	7,4	6,2
PIB hors ressources naturelles à prix constants	7,9	4,1	4,3	5,0	5,6	5,5	6,0	5,7
Production pétrolière (milliers barils/jour)	17	13	16	18	19	19	40	50
Déflateur du PIB	-0,5	0,5	2,0	2,4	2,1	1,8	1,6	1,9
Indice des prix à la consommation								
Moyenne annuelle	-0,9	1,0	1,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Fin de période	-0,6	2,2	1,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-8,8	-10,1	-10,7	13,7	12,3	12,3	33,4	17,8
<i>Dont</i> : exportations hors uranium	-1,5	-15,2	-8,6	10,3	13,4	21,1	49,0	22,5
Importations, f.à.b. (FCFA)	7,0	9,6	-11,7	19,5	11,2	9,3	9,0	6,7
Volume d'exportations	11,1	-4,5	-19,0	6,6	9,1	14,1	42,6	13,9
Volume d'importations	5,5	7,3	-12,6	17,1	8,9	7,3	6,8	4,5
Termes de l'échange (détérioration -)	-19,4	-7,5	7,3	0,1	1,6	-3,6	-9,1	-1,8
Finances publiques								
Recettes totales	13,6	7,6	-12,0	13,9	12,4	11,8	18,9	14,9
Dépenses totales et prêts nets	22,7	9,8	-15,3	14,1	4,7	4,0	7,1	1,9
<i>dont</i> : dépenses courantes	16,3	11,0	-3,5	9,2	5,1	5,1	5,3	6,1
<i>dont</i> : dépenses en capital	28,9	8,7	-25,9	19,9	4,2	2,9	9,1	-2,7
(variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Crédit intérieur	7,2	17,2	10,9	11,5	6,7	6,2	6,0	1,4
Crédit à l'État (net)	1,1	10,4	4,3	6,4	1,7	1,6	0,6	-3,5
Crédit à l'économie	6,1	6,8	6,6	5,1	5,0	4,6	5,4	4,9
Avoirs intérieurs nets	5,2	15,9	7,9	11,9	7,0	6,5	6,2	1,7
Monnaie au sens large (pourcentage)	25,7	3,6	11,3	11,1	10,9	10,6	10,3	8,2
Vitesse de circulation de la m. au sens large (ratio)	3,7	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,1	3,1
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Recettes totales	17,5	18,1	15,3	16,1	16,8	17,5	19,1	20,3
Dépenses totales et prêts nets	31,0	32,7	26,5	28,1	27,3	26,4	26,0	24,4
Dépenses courantes	14,6	15,6	14,4	14,6	14,2	13,9	13,4	13,2
Dépenses en capital	16,4	17,1	12,1	13,5	13,1	12,5	12,5	11,3
Solde de base (hors dons) ¹	-6,4	-7,5	-4,4	-4,9	-4,0	-2,8	-0,9	1,5
Solde de base (définition UEMOA; dons compris) ²	-4,8	-5,7	-2,9	-3,8	-2,8	-1,7	0,0	2,1
Solde global (base engagements, dons compris)	-8,0	-9,1	-6,5	-7,4	-6,0	-4,7	-2,9	-0,9
Investissement brut	39,3	42,6	39,5	42,0	42,8	43,0	40,1	37,9
<i>dont</i> : investissement hors État	22,9	25,4	27,4	28,4	29,7	30,5	27,5	26,7
État	16,4	17,1	12,1	13,5	13,1	12,5	12,5	11,3
Épargne nationale brute	23,8	24,5	24,1	24,0	24,3	24,5	24,6	24,6
<i>dont</i> : hors État	18,7	20,3	21,3	20,9	20,2	19,4	17,7	16,5
Épargne intérieure	21,4	20,0	19,8	19,8	20,3	20,6	20,9	21,0
Solde des transactions courantes								
Hors dons officiels	-17,7	-19,7	-17,3	-19,5	-20,0	-20,0	-16,7	-14,3
Solde des transactions courantes (dons compris)	-15,4	-18,1	-15,4	-18,0	-18,5	-18,5	-15,4	-13,3
Ratio du service de la dette en pourcentage de :								
Exportations de biens et services	4,2	5,5	7,2	7,7	6,3	5,9	4,4	4,8
Recettes publiques	5,0	5,7	8,1	8,4	6,7	6,2	5,1	5,6
Total dette publique ou garantie par l'État	33,7	41,9	47,0	51,1	53,0	53,9	52,4	50,3
Dette extérieure publique ou garantie par l'État	25,1	30,4	34,1	35,8	37,1	38,1	38,5	39,0
VAN de la dette extérieure	22,1	22,1	24,4	25,4	26,2	26,8	27,1	27,4
Dette intérieure publique	8,7	11,5	12,9	15,3	15,9	15,8	13,9	11,4
Aide extérieure	8,9	10,4	9,5	8,9	8,4	8,1	7,5	7,0
(milliards de FCFA)								
PIB aux prix courants du marché	4.077	4.242	4.432	4.773	5.146	5.524	6.025	6.523

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections de services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses nettes de dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.² Recettes (y compris dons budgétaires) dépenses nettes de dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°17/18
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
24 janvier 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 134,04 millions de dollars au titre de la FEC en faveur du Niger

Le 23 janvier 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur du Niger un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ d'un montant équivalant à 98,7 millions de DTS (environ 134,04 millions de dollars, ou 75 % de la quote-part du Niger) à l'appui du plan national des autorités pour le développement économique.

Le nouveau programme vise à consolider la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance élevée et équitable, à accroître les revenus et à créer des emplois, tout en renforçant les fondements d'un développement durable. Le programme s'appuiera sur les enseignements tirés des précédents accords FEC. La décision du Conseil d'administration permettra de décaisser immédiatement 14,1 millions de DTS (environ 19,15 millions de dollars). Les montants restants seront échelonnés sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a achevé aussi les consultations de 2016 au titre de l'article IV. Un communiqué de presse distinct sera publié sous peu.

A la suite du débat du Conseil d'administration sur le Niger, le Directeur général adjoint et Président par intérim, M. Mitsuhiro Furusawa, a prononcé la déclaration suivante :

« Le Niger a pu préserver la stabilité macroéconomique en dépit de sérieux problèmes sur le plan de la sécurité, du bas niveau persistant des prix du pétrole et de l'uranium, ainsi que du ralentissement économique dans la région. La croissance s'est accélérée et l'inflation reste modérée, bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA. Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de l'accord de 2012 -16 au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), notamment en ce qui concerne le renforcement de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et le développement du secteur financier, mais l'impact des chocs, des dérapages de la politique économique et la faiblesse des capacités ont limité l'amélioration

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

des indicateurs de développement de manière plus générale. Le Niger reste l'un des pays les moins développés, avec de multiples problèmes sur le plan social et du développement.

« Le nouvel accord FEC vise à maintenir la stabilité macroéconomique, à partager les bienfaits de la croissance avec un plus grand nombre et à réduire la pauvreté, conformément à la stratégie gouvernementale qui est énoncée dans le document de développement économique. L'accent est mis sur l'augmentation de l'espace budgétaire et la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'efficacité des dépenses afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement du pays, en particulier financer les infrastructures et les dépenses sociales.

« Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, portées par une amélioration de la production agricole et une hausse des exportations de ressources naturelles. Néanmoins, pour faire face aux problèmes et aux risques persistants, il est nécessaire de s'attacher en priorité à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Il sera essentiel de mettre en œuvre un solide programme de réformes, qui repose sur un investissement plus efficace, un meilleur climat des affaires, un développement financier plus inclusif et une stratégie globale qui vise à réduire les inégalités entre hommes et femmes et à exploiter le dividende démographique. »

Annexe

Évolution économique récente

Les résultats macroéconomiques globaux du Niger sont restés satisfaisants en 2016, malgré les chocs sécuritaire et humanitaire, l'évolution défavorable des prix des produits de base et la réduction des flux commerciaux vers les pays voisins. La croissance devrait passer à 4,6 % en 2016, contre 3,5 % en 2015, portée par une bonne campagne-, et en dépit de la faiblesse persistante des secteurs du pétrole et des mines. L'inflation serait limitée à 1,1 % en 2016.

L'exécution du budget a souffert de l'insuffisance des recettes par rapport aux objectifs, qui s'explique en partie par l'évolution défavorable du secteur des produits de base et les problèmes économiques persistants dans les pays voisins. Fin juin 2016, la plupart des objectifs budgétaires autres que l'objectif relatif aux recettes publiques ont toutefois été atteints. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution des réformes structurelles, quoique avec des retards.

En réaction à une moins-value plus élevée sur recettes au deuxième semestre de 2016, les autorités ont réduit les engagements sur les dépenses non prioritaires pour le dernier trimestre de 2016. Cette mesure adoptée par le comité interministériel de régulation budgétaire contribuera à éviter l'accumulation d'arriérés de paiements et le recours au financement intérieur.

Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, mais restent exposées à des risques externes et internes considérables. La croissance du PIB devrait passer à 5,2 % en 2017, portée par l'agriculture et une hausse attendue de la production pétrolière. L'inflation devrait rester contenue en deçà de 2 %. La croissance du PIB réel devrait atteindre en moyenne 6,1 % pendant la période 2018-21, principalement du fait de l'expansion du secteur des industries extractives et d'une augmentation des investissements publics et privés. L'inflation devrait rester inférieure au critère de convergence de 3 % de l'UEMOA. Parmi les risques principaux figurent les effets externes négatifs des conflits régionaux, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les turbulences économiques dans la sous-région.

Résumé du programme

En s'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre des accords précédents (voir [communiqué de presse n° 12/90](#)), le nouveau programme triennal concourra à la réalisation des objectifs généraux du document de développement économique et s'attaquera aux obstacles à la stabilité macroéconomique, à l'accélération de la croissance et à la création d'emplois. Les objectifs principaux du programme appuyé par la FEC consistent à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire pour les infrastructures, en finançant des dépenses de sécurité qui restent élevées et en augmentant les dépenses sociales. Il reste essentiel de préserver la stabilité macroéconomique, ainsi que d'améliorer le climat des affaires et l'accès aux services financiers, pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, tous ces facteurs contribuant à la diversification de l'économie et à l'accroissement de sa résilience.

La politique budgétaire aura pour objectif d'élargir l'assiette de l'impôt, afin de réduire la dépendance à l'égard des recettes volatiles qui sont tirées des ressources naturelles, de renforcer l'efficacité des administrations de l'impôt et des douanes, et d'améliorer le recouvrement des impôts. La gestion des dépenses mettra l'accent sur la hiérarchisation des dépenses publiques et le renforcement de leur contrôle, notamment grâce à la mise en œuvre complète du compte unique du Trésor, grâce à un solide mécanisme de gestion des liquidités qui permettra d'éviter l'accumulation des arriérés intérieurs et de contenir l'augmentation de la dette.

Informations générales

Le Niger, qui est devenu membre du FMI le 14 avril 1963, a une quote-part de 131,6 millions de DTS ou FMI.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et le Niger, voir :
<http://www.imf.org/external/country/ner/index.htm>.

Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014-21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Proj.	Programme			Projections	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	7.0	3.5	4.6	5.2	5.5	5.4	7.4	6.2
PIB hors ressources à prix constants	7.9	4.1	4.3	5.0	5.6	5.5	6.0	5.7
Production de pétrole (milliers de barils par jour)	17	13	16	18	19	19	40	50
Déflateur du PIB	-0.5	0.5	2.0	2.4	2.1	1.8	1.6	1.9
Indice des prix à la consommation								
Moyenne annuelle	-0.9	1.0	1.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0
Fin de période	-0.6	2.2	1.2	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	-8.8	-10.1	-10.7	13.7	12.3	12.3	33.4	17.8
dont: exportations hors uranium	-1.5	-15.2	-8.6	10.3	13.4	21.1	49.0	22.5
Importations, f.à.b. (francs CFA)	7.0	9.6	-11.7	19.5	11.2	9.3	9.0	6.7
Volume des exportations	11.1	-4.5	-19.0	6.6	9.1	14.1	42.6	13.9
Volume des importations	5.5	7.3	-12.6	17.1	8.9	7.3	6.8	4.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-19.4	-7.5	7.3	0.1	1.6	-3.6	-9.1	-1.8
Finances publiques								
Total des recettes	13.6	7.6	-12.0	13.9	12.4	11.8	18.9	14.9
Total des dépenses et prêts nets	22.7	9.8	-15.3	14.1	4.7	4.0	7.1	1.9
dont : dépenses courantes	16.3	11.0	-3.5	9.2	5.1	5.1	5.3	6.1
dont : dépenses d'équipement	28.9	8.7	-25.9	19.9	4.2	2.9	9.1	-2.7
(Variation annuelle en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Crédit intérieur	7.2	17.2	10.9	11.5	6.7	6.2	6.0	1.4
Crédit à l'État (net)	1.1	10.4	4.3	6.4	1.7	1.6	0.6	-3.5
Crédit à l'économie	6.1	6.8	6.6	5.1	5.0	4.6	5.4	4.9
Avoirs intérieurs nets	5.2	15.9	7.9	11.9	7.0	6.5	6.2	1.7
Monnaie au sens large (%)	25.7	3.6	11.3	11.1	10.9	10.6	10.3	8.2
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	3.7	3.7	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1	3.1
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Total des recettes	17.5	18.1	15.3	16.1	16.8	17.5	19.1	20.3
Total des dépenses et prêts nets	31.0	32.7	26.5	28.1	27.3	26.4	26.0	24.4
Dépenses courantes	14.6	15.6	14.4	14.6	14.2	13.9	13.4	13.2
Dépenses d'équipement	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Solde de base (dons exclus) ¹	-6.4	-7.5	-4.4	-4.9	-4.0	-2.8	-0.9	1.5
Solde de base (définition UEMOA; dons compris) ²	-4.8	-5.7	-2.9	-3.8	-2.8	-1.7	0.0	2.1
Solde global (base engagements, dons inclus)	-8.0	-9.1	-6.5	-7.4	-6.0	-4.7	-2.9	-0.9
Investissement brut	39.3	42.6	39.5	42.0	42.8	43.0	40.1	37.9
dont : non public	22.9	25.4	27.4	28.4	29.7	30.5	27.5	26.7
public	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Épargne nationale brute	23.8	24.5	24.1	24.0	24.3	24.5	24.6	24.6
dont : épargne non publique	18.7	20.3	21.3	20.9	20.2	19.4	17.7	16.5
Épargne intérieure	21.4	20.0	19.8	19.8	20.3	20.6	20.9	21.0
Solde des transactions courantes								
Dons officiels exclus	-17.7	-19.7	-17.3	-19.5	-20.0	-20.0	-16.7	-14.3
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-15.4	-18.1	-15.4	-18.0	-18.5	-18.5	-15.4	-13.3
Ratio du service de la dette en pourcentage des :								
Exportations de biens et de services	4.2	5.5	7.2	7.7	6.3	5.9	4.4	4.8
Recettes publiques	5.0	5.7	8.1	8.4	6.7	6.2	5.1	5.6
Dette totale contractée ou garantie par l'État	33.7	41.9	47.0	51.1	53.0	53.9	52.4	50.3
Dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public	25.1	30.4	34.1	35.8	37.1	38.1	38.5	39.0
VAN de la dette extérieure	22.1	22.1	24.4	25.4	26.2	26.8	27.1	27.4
Dette intérieure publique	8.7	11.5	12.9	15.3	15.9	15.8	13.9	11.4
Aide extérieure	8.9	10.4	9.5	8.9	8.4	8.1	7.5	7.0
(Milliards de francs CFA)								
PIB aux prix courants du marché	4,077	4,242	4,432	4,773	5,146	5,524	6,025	6,523

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes moins dépenses hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

² Recettes (dons budgétaires inclus) moins dépenses hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.



NIGER

22 décembre 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. Selon les estimations, la croissance économique est passée de 3,5 % en 2015 à 4,6 % en 2016, portée par une solide campagne agricole 2016-17 et en dépit de la faiblesse persistante des secteurs du pétrole et des mines, des retombées négatives du ralentissement économique au Nigéria et de la persistance de menaces sérieuses sur le plan de la sécurité. L'inflation reste modérée. En dépit des progrès macro-économiques récents, le Niger reste en dernière position dans l'indice de développement humain des Nations Unies, avec une croissance qui est à peine supérieure au taux estimé de croissance de la population (4,1 % par an). Le Président Qui souffrent a obtenu un deuxième mandat lors des élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées en février-mars 2016, et le nouveau gouvernement a réaffirmé qu'il entendait mettre l'accent sur une relance de la croissance afin de créer davantage d'emplois, notamment en s'attaquant au déficit des infrastructures, tout en renforçant la sécurité alimentaire..

Consultations au titre de l'article IV. Les entretiens ont porté sur les composantes principales du programme de croissance inclusive du Niger, et en particulier sur les points suivants : i) réduire les inégalités de genre, ii) améliorer la prévention et les capacités de riposte aux catastrophes naturelles, et iii) exploiter le dividende démographique.

Demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit. Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités sollicitent un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 98,7 millions de DTS (75 % de la quote-part) à l'appui de leur programme économique à moyen terme qui est décrit dans le Document de développement économique (DDE) du gouvernement. bien que la préservation de la stabilité macro-économique demeure un objectif fondamental, la concetion du programme reconnaît les besoins prolongés de financement de la balance des paiements et le probable maintien de dépenses de sécurité élevées, et partant la nécessité d'accroître l'espace budgétaire de manière à peremttre l'atteinte des objectifs de développement. Cet espace budgétaire doit être renforcé par l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement de l'efficacité l'administration fiscale et douanière. La gestion des dépenses met l'accent sur la priorisation des dépenses publiques, ainsi que le renforcement de la

maîtrise des dépenses et de la gestion de la trésorerie. Un plan de réformes solide appuie le programme : avec un programme de croissance ancré sur des investissements plus efficaces, ainsi qu'un climat des affaires amélioré et un développement financier plus inclusif.

Perspectives et risques. Les perspectives à moyen terme restent favorables en dépit de l'incertitude quant à la date de mise en exploitation de nouveaux grands projets dans le secteur de l'uranium et du pétrole brut. Il subsiste aussi des risques considérables sur le plan de la sécurité régionale, ainsi que les risques de contagion économique négative du Nigéria voisin. Il conviendra de gérer prudemment les nouveaux emprunts, car l'AVD indique que le risque de surendettement du Niger est déjà modéré.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement des consultations au titre de l'article IV et à la demande des autorités d'un nouveau programme appuyé par la FEC. L'approbation par le Conseil d'administration conduira à un décaissement de 14,1 millions de DTS.

Approuvé par
David Robinson
 (Département
 Afrique) et **Peter**
Allum (Département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 24 octobre au 7 novembre 2016. La mission était composée de MM. Gueye (chef de mission), Barry, Davies et Lopes (tous du Département Afrique), Ntamatingiro (représentant résident) et Abdou (économiste local).

La mission a rencontré le Président Issoufou, le Premier Ministre Rafini, le Ministre des finances Hassoumi, le Ministre du plan Aichatou Boulama, le Ministre du pétrole Gado, le Ministre des mines Moussa, le Ministre du budget Jidoud, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) Karim, de hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Des représentants de la Banque mondiale ont participé aux principales réunions.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	6
A. Évolution récente	6
B. Perspectives et risques	8
CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV : ACCÉLÉRER LE PROGRAMME DE CROISSANCE	11
A. Réduire les inégalités du genre	12
B. Prévention et gestion des catastrophes naturelles	13
C. Exploiter le dividende démographique	15
LE NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : PRÉSERVER LA VIABILITÉ TOUT EN RENFORÇANT LA CROISSANCE INCLUSIVE	17
A. Politique budgétaire	18
B. Réformes structurelles	21
C. Gestion de la dette	23
D. Gestion des ressources naturelles	24
E. Environnement des affaires	25
F. Relations macrofinancières	27
MODALITÉS, RISQUES ET SAUVEGARDES DU PROGRAMME	28
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	28

ENCADRES

1. Effets de contagion du ralentissement économique au Nigéria	11
2. Mobilisation de recettes et gestion de la liquidité	22

GRAPHIQUES

1. Environnement économique et développement du secteur	26
2. Évolution économique récente et perspectives	31
3. Évolution de la situation budgétaire, 2012–17	32
4. Composition du PIB et volatilité de la production	33
5. Impacts des chocs de termes de l'échange et de sécurité	34

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21	35
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–21	36
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–21	37
4. Situation monétaire, 2014–21	38
5. Balance des paiements, 2014–21	39
6. Indicateurs de solidité financière, décembre 2011–septembre 2016	40
7. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2017–décembre 2017)	41
8. Repères structurels continus proposés pour le programme	42
9. Repères structurels proposés, 2017	43
10. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2016–27	44
11. Synthèse du programme d'emprunt extérieur de l'État pour 2015-17	45
12. Décaissements proposés prévus dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, 2017–20	46
13. Matrice d'évaluation des risques, octobre 2016	47

ANNEXE

Évaluation ex-post revue par les pairs	48
--	----

APPENDICES

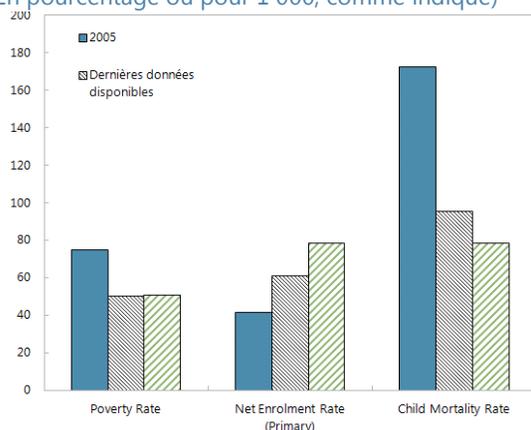
Appendice I. Lettre d'intention	58
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et	61
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	91

CONTEXTE

1. Le Niger est confronté à d'importants problèmes de développement et de sécurité, mais la situation politique est stable. En dépit d'une amélioration sensible des indicateurs sociaux au cours des deux dernières décennies, plus de la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté de moins de 1,90 dollars (corrigé de la parité des pouvoirs d'achat) par jour (graphique 1a du texte). L'économie reste dominée par l'agriculture de subsistance, qui souffrent des inondations et des sécheresses fréquentes, et la prévalence de techniques rudimentaires qui freinent la productivité. Depuis 2012, l'augmentation des conflits armés de part et d'autre des frontières du pays a provoqué des crises humanitaires et économiques majeures. Ces conflits font régulièrement des victimes, détruisent des biens et des infrastructures, perturbent la production intérieure et les flux commerciaux, et ont engendré, selon les estimations, 350 000 réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur du pays (graphique 1b du texte). En conséquence, les dépenses relatives à la sécurité sont passées de 1,5 à 5,2 % du PIB entre 2011 et 2015, ce qui a entraîné une augmentation du déficit budgétaire et une réorientation des dépenses au détriment des priorités sociales.

Graphique 1a du texte. Niger : indicateurs sociaux, 2005-plus récent

(En pourcentage ou pour 1 000, comme indiqué)

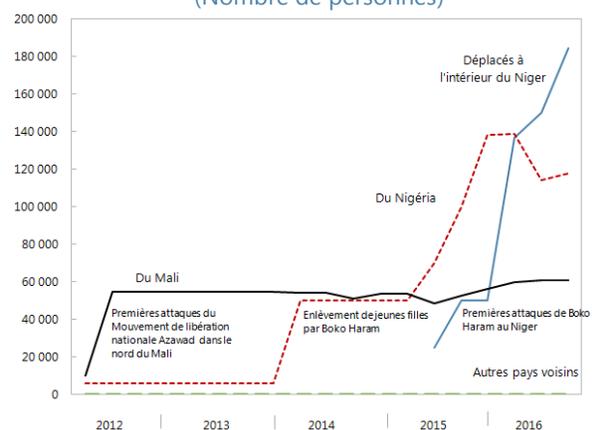


Source : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Banque mondiale.

Notes : Le taux de pauvreté est le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,90 dollar (PPA) par jour. Les dernières données disponibles datent de 2011. Le taux net de scolarisation (primaire) est le taux d'inscription des jeunes garçons et des jeunes filles dans l'enseignement primaire. Les dernières données disponibles datent de 2014. Le taux de mortalité infantile est le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes. Les dernières données datent de 2015. AfSS-PFR : Afrique subsaharienne-pays à faible revenu. La moyenne inclut le Niger et est calculée sur la base des dernières données disponibles pour chaque pays.

Graphique 1b du texte. Niger : réfugiés issus des conflits des pays voisins, 2012-16

(Nombre de personnes)



2. Les autorités ont fait avancer leur programme de réformes, en s'inspirant des recommandations des consultations de 2014 au titre de l'article IV et dans le contexte de l'accord FEC qui arrive à expiration fin décembre 2016. Conformément aux conseils des services du FMI visant à adhérer à une politique prudente de gestion de la dette, les autorités ont engagé le processus de renforcement du cadre de gestion de la dette, notamment en mettant en place un Comité interministériel de gestion de la dette. Ce comité est dirigé par un secrétariat permanent, qui coordonne la politique de la dette dans tous les ministères et veille à ce que chaque dette contractée ne compromette pas la viabilité de la dette. Des progrès ont également été accomplis

aussi en ce qui concerne le climat des affaires : dans le rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires («Doing Business »), le Niger est passé de la 176^e position sur 189 pays en 2014 à la 150^e sur 190 en 2017. Cependant, les réformes ont été lentes au niveau de la douanes, de l'administration fiscale, de la maîtrise des dépenses et de l'amélioration de la gestion budgétaire.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

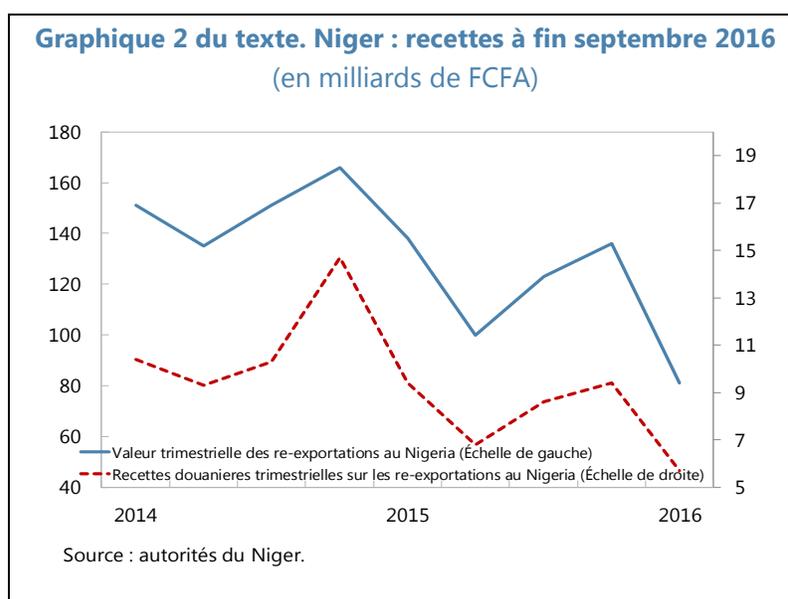
A. Évolution récente

3. La croissance économique a augmenté en 2016, mais elle dépasse à peine la croissance de la population (Tableau 1). La croissance économique devrait atteindre 4,6 % en 2016 (en-deçà de la projection antérieure de 5,2 %) contre 3,5 % en 2015, grâce à une bonne campagne agricole et une expansion de l'irrigation agricole qui a stimulé la production agricole à près de 8 %. Toutefois, la reprise de la production pétrolière a été plus lente que prévu et les dépenses publiques ont été limitées par la baisse des recettes, en plus de l'évolution défavorable de la sécurité, et le ralentissement économique dans les pays voisins affectant le secteur des services.

4. L'inflation reste bien en deçà du critère de convergence de 3 % de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) (Tableau 2). compte tenue de la bonne récolte de 2016-17 et des programmes de sécurité alimentaire du gouvernement qui jouent un rôle stabilisateur, les prix intérieurs des produits alimentaires ont diminué, et la hausse des prix à la consommation est donc demeurée modérée en 2015 et jusqu'à fin octobre 2016, aux environs de 1 % en taux annualisé. La faiblesse des prix du pétrole a également contribué à la stabilité des prix (Graphique 2).

5. Le solde budgétaire global s'est amélioré au premier semestre de 2016, avec tous les critères de réalisation pour fin juin satisfaits. Toutefois, l'intensification de la baisse des recettes à fin septembre 2016 a imposé une réduction des dépenses (Tableaux 2 et 3).

- Les recettes ont été inférieures aux prévisions 2016, en raison de faiblesses dans les administrations fiscale et douanière, mais aussi de difficultés dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications, ainsi que d'une baisse des échanges commerciaux avec le Nigeria (baisse de 30 % du total des échanges par rapport à fin septembre 2015) due principalement aux



menaces pesant sur la sécurité, à la baisse des prix des produits de base et à des effets d'entraînement régionaux. Si la mauvaise tenue des recettes a été mineure jusqu'à fin juin 2016 (avec des recettes totales inférieures de 0,3 % du PIB à l'objectif fixé dans le programme), le manque à gagner s'était creusé à 2 % du PIB fin septembre 2016, avec des recettes se situant à 14,5 % au-dessous du niveau de fin septembre 2015 (graphique 2 du texte).

- Les recettes ont souffert aussi de la faiblesse des activités non agricoles en 2015 et d'un redressement moins marqué que prévu en 2016, en partie à cause de l'impact des élections de 2016 et de la baisse de confiance des consommateurs. Le manque à gagner sur les impôts des sociétés a été estimé à 20,5 milliards de FCFA en 2016, parce que les avances payées en 2015 ont été plus élevées que les impôts dûs en 2016, ce qui a permis plus de déductions que prévu. En outre, la dépréciation du naira a entraîné un détournement vers le marché parallèle intérieur des produits pétroliers raffinés¹. Ce détournement et cette dépréciation ont contribué aussi à la baisse globale des exportations et des réexportations vers le Nigéria, ainsi qu'à l'augmentation des importations en provenance du Nigéria. En conséquence, fin septembre 2016, les recettes ont baissé de 30 milliards de FCFA par arapport aux prévisions pour la TVA, de 5,4 milliards de FCFA pour la taxe spéciale sur les produits pétroliers et 26,2 milliards de FCFA pour les taxes douanières.
- A fin juin, les dépenses financées sur ressources intérieures étaient sous-exécutées par rapport aux objectifs du programme, avec pour conséquence un solde de base conforme à l'objectif du programme. En outre, l'État a réglé tous les arriérés à fin 2014. Mais, à fin septembre, les pressions en matière de dépenses sécuritaires et sociales ont entraîné une détérioration des résultats budgétaires.
- Les résultats à fin septembre ont rendu nécessaire la révision à la baisse de l'objectif de recettes à fin 2016 pour tenir compte du manque à gagner prévu estimée à 114,5 milliards de FCFA (2,6 % du PIB). Pour compenser ce manque à percevoir, les autorités ont pris des mesures ambitieuses de maîtrise des dépenses en gelant des dépenses non prioritaires programmées (dont 48,2 milliards de FCFA de dépenses courantes), tout en protégeant les salaires, le paiement du service de la dette et les dépenses de sécurité². L'augmentation du déficit de la balance de base a été limité à 24,3 milliards de FCFA. Il sera financé sur ressources intérieures à hauteur de 14,3 milliards de FCFA et par un léger ralentissement du rythme de réduction des arriérés intérieurs.

6. La masse monétaire a augmenté de 9 % au cours des neuf mois qui se sont achevés en septembre 2016, ce qui est conforme aux estimations de l'activité économique (Tableau 4). Les avoirs extérieurs nets officiels ont diminué de 20 % par rapport à fin 2015, dans la mesure où le soutien budgétaire extérieur prévu pour la deuxième moitié de l'année ne sera décaissé qu'à la fin

¹ Les autorités sont en train d'évaluer l'ampleur du marché pétrolier parallèle, tout en travaillant sur des mesures innovatrices qui permettraient de différencier les produits pétroliers destinés à l'exportation et au marché intérieur.

² Les réductions des dépenses concernaient essentiellement les fournitures de bureau, les voyages pour mission, l'entretien, les travaux de rénovation et les projets d'infrastructures dans certaines grandes villes.

de l'année. Le crédit au secteur privé a aussi progressé de 9 % au cours des trois premiers trimestres de 2016, soit un ralentissement par rapport à l'année précédente. Le crédit à l'État a augmenté de 98 milliards de FCFA par rapport à fin 2015 car les autorités, confrontées à une baisse de l'aide extérieure, ont eu recours au financement intérieur.

7. Le déficit courant devrait s'alléger pour passer de 18,1 % du PIB en 2015 à 15,4 % en 2016 (Tableau 5). Cela s'explique par une réduction des importations qui compense largement la baisse des exportations de biens, imputable à la faiblesse des prix internationaux de l'uranium et du pétrole et au ralentissement de l'économie nigériane. À fin 2015, les réserves officielles brutes se maintenaient à un niveau confortable de 4,6 mois d'importations de biens et services prévues pour 2016.

B. Perspectives et risques

8. Les perspectives économiques du Niger demeurent globalement encourageantes. La croissance devrait augmenter à 5,2 % en 2017 et atteindre en moyenne 5,4 % en 2017-19, sous l'impulsion de l'expansion des cultures irriguées dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire (Initiative 3N). Les principaux projets dans le secteur des ressources naturelles, à savoir un oléoduc traversant le Tchad et la mine d'uranium d'Imouraren, devraient être finalisés respectivement en 2020 et 2021, ce qui stimulera la croissance à partir de 2020. Le déficit courant devrait se creuser pour atteindre environ 18,6 % du PIB en moyenne en 2017-19 en raison des importations de biens d'équipement et intermédiaires en lien avec les IDEs et le programme d'investissement de l'État. Les exportations devraient s'améliorer à la faveur d'une hausse de la production aurifère et des produits agricoles, stimulés par les investissements dans le cadre de l'accord signé récemment entre le Niger et le Millennium Challenge Corporation (MCC). L'inflation devrait rester modérée à environ 2 %. Les réserves officielles brutes devraient rester stables à 4 mois d'importations de biens et services.

9. Le taux de change demeure dans l'ensemble conforme aux estimations modélisées des fondamentaux mais les indicateurs globaux de compétitivité font apparaître de grandes difficultés (tableau 1 du texte). Conformément à l'évaluation de la stabilité extérieure dans la région de l'UEMOA en 2016, la méthodologie EBA-Lite d'évaluation du solde extérieur semble indiquer que le taux de change effectif réel (TCER) en 2015 était dans l'ensemble conforme aux fondamentaux macroéconomiques. Toutefois, la récente dépréciation du naira pourrait provoquer une érosion de la compétitivité du Niger. En outre, les indicateurs globaux de compétitivité, comme les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale, mettent en évidence des insuffisances structurelles prononcées en matière d'octroi de permis de construire, d'obtention de prêts et de paiement des impôts (document de référence sur l'Évaluation de la stabilité extérieure).

Tableau 1 du texte. Niger : Évaluation du taux de change, 2016¹

	Estimations initiales			Autre scénario avec un solde courant égal à 10,2 % du PIB			
	Solde courant/PIB		Écart taux change réel	Solde courant/PIB		Écart taux change réel	
	Norme	Structurel		Norme	Structurel		
Modèle solde courant	-9,4	-18,1	15,0	Modèle solde courant	-9,4	-10,2	2,4
Viabilité extérieure	-11,4	-15,4	6,4	Viabilité extérieure	-11,3	-10,2	-1,9
ITCER			-12,0	ITCER			-12,0

Source : calculs des services du FMI.

¹Note :

- L'élasticité du compte courant utilisée (-0,63) repose sur l'élasticité médiane des échanges pour les petits pays figurant dans Tokarick (2010).
- Dans les premières estimations, le compte courant sous-jacent est le compte courant en 2015 pour le modèle de compte courant et le compte courant sous-jacent est le compte courant en 2020 pour le modèle de viabilité extérieure avec l'objectif de stabiliser la position extérieure globale nette à -79,6 % du PIB conformément à la norme du compte courant de -9,4 % du PIB obtenue dans le modèle de compte courant.
- L'autre scénario utilise un compte courant plus faible qui tient compte des investissements dictés par l'IDE et des investissements publics massifs.

10. Les risques pesant sur les perspectives sont orientés à la baisse (Tableau 13). Les problèmes de sécurité persistants pourraient décourager l'investissement étranger, perturber la production intérieure et imposer une réorientation des dépenses vers la sécurité. La persistance de la faiblesse des cours des matières premières pourraient entrainer de nouveaux retards dans la réalisation des projets du secteur des ressources naturelles qui sous-tendent les perspectives de croissance. À l'inverse, un rebond des cours de l'uranium et du pétrole ou un redressement de l'économie nigérienne augmenterait l'espace budgétaire du Niger et doperait la croissance du pays.

11. Pour illustrer certains de ces risques, les services du FMI ont élaboré deux autres scénarios alternatifs. Les scénarios simulent des chocs de sécurité et de termes de l'échange (Graphique 5)³. Dans les deux scénarios, les services du FMI supposent que les exportations consécutives aux nouveaux projets dans le secteur des ressources naturelles seront retardées d'un an en raison du choc. Les résultats de la simulation font apparaître, en 2017, une baisse de la croissance du PIB de 0,3 à 0,8 point de pourcentage et une détérioration du compte courant de 0,8 à 1,7 % du PIB ainsi qu'une baisse des réserves. La position budgétaire se dégraderait également à mesure que les recettes chuteraient et que les dépenses de sécurité augmenteraient. Du point de vue de l'AVD, les ratios d'endettement resteraient inférieurs à leurs seuils respectifs en cas de choc de sécurité. En revanche, compte tenu de l'impact significatif du choc de termes de l'échange sur les exportations, le ratio dette/exportations dépasserait le seuil fixé à 150 % de 15,4 % en 2017. En outre, sur la base de travaux antérieurs, les services du FMI ont constaté que les chocs climatiques⁴

³ Dans le scénario du choc de sécurité, les services du FMI envisagent une hausse des dépenses de sécurité équivalente à 1 % du PIB qui influe sur les échanges et les autres activités économiques. Dans le scénario du choc des termes de l'échange, les services du FMI envisagent une baisse de 25 % des cours de référence du pétrole et de l'uranium en 2017 et au-delà.

⁴ Cf. le Rapport sur le Niger n° 12/109 et les Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne (AfSS) d'octobre 2016 « Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles en AfSS ».

ont un impact marqué et durable sur l'activité économique au Niger mais limité sur les prix à la consommation, notamment en raison des mesures d'atténuation adoptées par les pouvoirs publics (FMI, 2012). Par ailleurs, les services du FMI estiment qu'une catastrophe naturelle provoquant des pertes à hauteur de 0,5 % du PIB aurait une faible incidence sur les finances publiques mais pourrait être amplifiée en termes de croissance économique et de déficit courant.

12. Le Niger a souffert des effets de contagion dus à son principal partenaire commercial, le Nigéria (Encadré 1). La propagation des attentats terroristes au Niger demeure un risque majeur. Le repli de l'activité économique au Nigéria ainsi que la forte dépréciation du taux de change et l'accès restreint au marché des changes depuis fin 2014 ont été à l'origine d'une chute de 16 % des exportations classiques du Niger vers le Nigéria en 2015 et de 17 % des réexportations, d'où des pertes de recettes douanières considérables. En outre, à fin juin 2016, les exportations vers le Nigéria avaient plongé de 45,4 % par rapport à fin juin 2015⁵. Les perspectives de croissance du Niger sont aussi sensibles aux effets de contagion depuis le Tchad voisin, sachant que la construction de l'oléoduc de pétrole brut dépend des conditions de sécurité dans ce pays.

⁵ Les données proviennent du bureau de douane. Les statistiques de la balance des paiements peuvent être différentes en raison du retraitement et du reclassement.

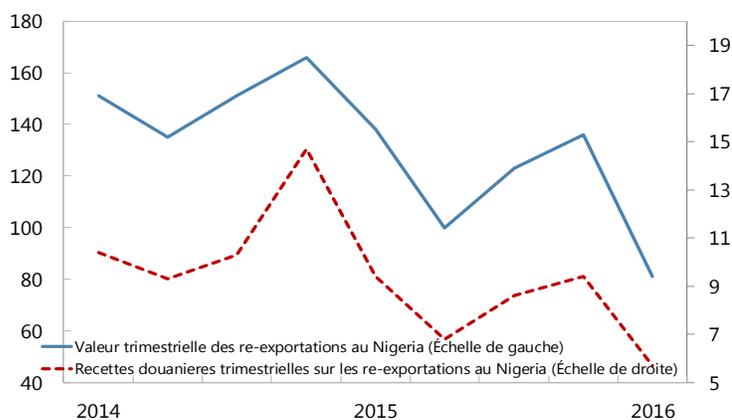
Encadré 1. Niger : Effets de contagion du ralentissement économique au Nigéria

Le Niger et le Nigéria partagent une frontière longue de 1.500 kilomètres. De part et d'autre, le commerce prospère depuis des siècles et les possibilités d'arbitrage sont multiples. Les produits pétroliers fortement subventionnés du Nigéria se retrouvent au Niger, qui joue aussi le rôle de route de transit pour les importations débarquées au Bénin et destinées au Nigéria, que le Niger taxe à des taux bas (dans une fourchette de 5-10 %) mais qui génèrent des recettes douanières non négligeables (1 % du PIB en 2014). Les échanges

commerciaux du Niger avec le Nigéria étaient estimés à 3 % du PIB en 2015, mais en excluant les réexportations et les marchandises en transit et le commerce informel de produits agricoles, de bétail et de produits pétroliers.

Le ralentissement économique au Nigéria après l'effondrement des cours mondiaux du pétrole fin 2014 s'est traduit par une forte baisse des revenus et par une forte dépréciation du taux de change (conjuguée à une pénurie de devises) qui ont considérablement réduit la demande de produits du Niger par le Nigéria. En valeur, les exportations traditionnelles du Niger vers le Nigéria ont reculé de 16 % en 2015, alors que le volume nettement plus important de marchandises en transit et de réexportations a chuté de 17 %. Cette tendance s'est poursuivie en 2016 : les réexportations ont encore baissé de 15 %, tandis que les exportations ont plongé de 45,4 % en rythme annuel à fin juin, d'où une perte de recettes douanières considérable. Concernant le bétail, les flux commerciaux se sont inversés avec le Niger qui importe périodiquement du Nigéria. Les importations totales auprès du Nigéria ont progressé de 36,6 % en 2016, principalement de produits primaires et de biens fabriqués localement qui génèrent peu de taxes en raison d'accords régionaux.

Niger : Recettes d'exportation et douanières avec le Nigéria, 2014-16
(En milliards de FCFA)



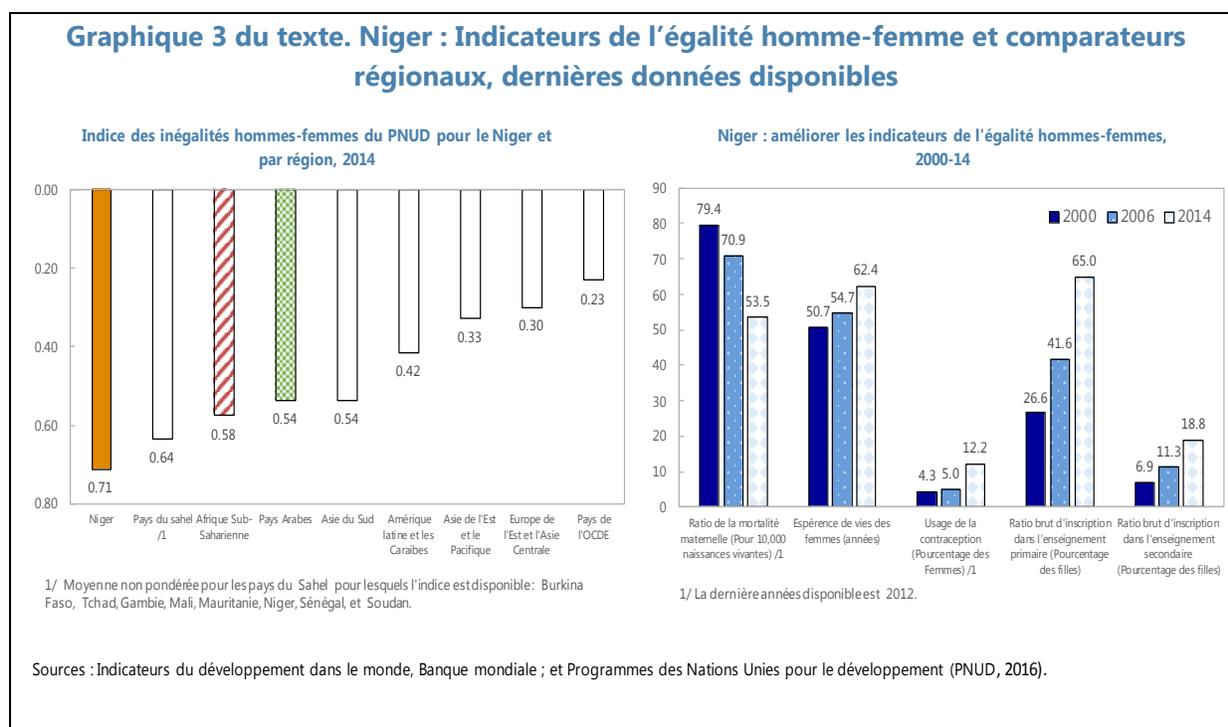
Source : autorités du Niger.

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV : ACCÉLÉRER LE PROGRAMME DE CROISSANCE

Les entretiens ont porté sur certains aspects essentiels du programme de croissance inclusive du Niger, en particulier : (i) réduire les inégalités de genre ; (ii) gérer l'impact des catastrophes naturelles ; et (iii) exploiter le dividende démographique du Niger. Tous les participants ont convenu de la nécessité de se pencher sur ces questions dans le cadre d'un programme stratégique assorti d'un calendrier et d'une perspective à long terme renforcée par des investissements dans l'éducation et le renforcement des capacités.

A. Réduire les inégalités du genre

13. Les inégalités du genre au Niger figurent parmi les plus marquées au monde et le pays est à la traîne s'agissant des mesures visant à améliorer la condition des femmes (Document de référence sur les Inégalités du genre au Niger). La mise en œuvre du Programme de développement économique et social (PDES), qui visait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, a permis de réaliser des progrès dans les indicateurs de bien-être des femmes (graphique 2 du texte). Cependant, le Niger affiche le septième plus mauvais score mondial pour ce qui est de l'indice d'inégalités de genre (IIG) des Nations Unies et figure en bas du classement selon l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) de l'OCDE. La pauvreté et les normes sociales contribuent à la création de modèles de mariage précoce et de taux de fécondité élevé qui excluent de nombreuses femmes du système scolaire et limitent leur participation à la population active. L'égalité des chances pour les femmes pourrait permettre d'améliorer les résultats en termes de développement et de croissance, sachant que les inégalités entre les sexes au Niger induisent des coûts économiques élevés⁶ (graphique 3 du texte).



14. Les autorités considèrent les inégalités du genre comme un enjeu politique majeur. Elles ont pris acte de plusieurs mesures de discrimination positive ces dernières années et des projets pour l'avenir. L'adoption d'une Politique nationale en faveur de l'égalité homme-femme en 2008 est allée de pair avec la présentation d'une stratégie comportant quatre volets : (i) promouvoir la

⁶ Cuberes, David et Marc Teignier, 2015, «Aggregate Costs of Gender Gaps in the Labor Market: A Quantitative Estimate»: Journal of Human Capital, à paraître.

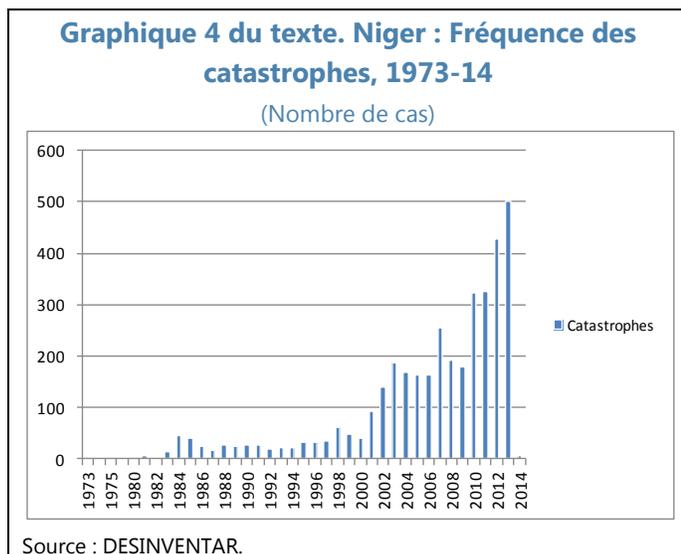
scolarisation des adolescents afin de décourager les mariages précoces; (ii) fournir des conseils et une aide à la maternité aux adolescents; (iii) multiplier les possibilités d'activités génératrices de revenus et améliorer l'accès aux services financiers et (iv) promouvoir la sensibilisation de la population en renforçant les partenariats avec des organisations non gouvernementales et des leaders d'opinion. Les autorités ont aussi attiré l'attention sur les institutions qui défendent l'égalité homme-femme au Niger : le ministère de la Promotion de la femme, qui a pour but d'offrir aux femmes un enseignement professionnel et un accès aux services financiers, et l'Observatoire national de la promotion du genre. En outre, à travers une collaboration régionale avec les pays voisins (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie et le Tchad), les autorités mettent en œuvre des programmes qui visent à autonomiser les femmes et les adolescentes et à fournir un meilleur accès à des services de santé génésique de qualité.

15. Les services du FMI ont convenu de la pertinence de ces mesures et exhorté les autorités à continuer à s'attaquer aux restrictions juridiques fondées sur le genre. Les services du FMI ont pris acte du contexte socioculturel du Niger, tout en insistant sur les coûts d'opportunité économiques de ne pas permettre aux femmes de participer pleinement à la force de travail en raison de restrictions juridiques fondées sur le genre. Les services du FMI ont noté qu'une suppression des restrictions sur la propriété et l'héritage permettrait aux femmes d'avoir accès à une garantie et qu'une levée des restrictions à l'ouverture d'un compte bancaire par les femmes favoriserait l'intégration des femmes dans le système financier et la création de petites entreprises. Par conséquent, en s'inspirant de l'expérience d'autres pays, les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre en œuvre des réformes économiques, juridiques et institutionnelles ayant fait leurs preuves, par exemple un meilleur accès aux services financiers et à des activités génératrices de revenus qui améliorent les perspectives de revenus pour les femmes. Les services du FMI ont en outre demandé d'accroître les possibilités pour les femmes d'intégrer le secteur formel grâce à des programmes de formation améliorés.

B. Prévention et gestion des catastrophes naturelles

16. Des catastrophes naturelles plus fréquentes occasionnent périodiquement des pertes économiques et sociales considérables au Niger (Document de référence sur la Gestion et la prévention des catastrophes naturelles, graphique 4 du texte). Ces catastrophes sont liées à la situation géographique, au changement climatique et à la forte croissance démographique. Compte tenu de sa dépendance à l'égard de cultures pluviales reposant sur des technologies rudimentaires, le Niger est vulnérable en cas d'épisodes de sécheresse et d'invasions de criquets qui provoquent périodiquement des pénuries alimentaires. Les inondations continuent aussi à occasionner des dégâts importants dans les communautés riveraines, avec des pertes humaines et matérielles. Les crises alimentaires récentes (2005 et 2010) ont montré qu'une réaction rapide et coordonnée via le système de surveillance (système d'alerte précoce) pouvait atténuer l'impact des pénuries de céréales de base.

17. Les autorités ont présenté les principales caractéristiques et mis en évidence l'efficacité de leur cadre de gestion du risque de catastrophe. Elles ont créé un cadre, soutenu par les donateurs, de prévention et de gestion des catastrophes (DNPGCCA), y compris les famines, qui a répondu efficacement aux catastrophes récentes. Le cadre repose sur un système d'information de bas en haut, qui recueille des données dans les villages et provinces jusqu'au niveau national. Le système comprend les observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV) et un réseau d'alerte précoce au niveau des villages (SCAPRU), qui recueille des informations et oriente les secours vers les populations exposées. Ces programmes sont financés dans le cadre du Plan de soutien aux populations vulnérables (PSPV). Essentiellement financé par des donateurs, il est doté de budgets annuels (4-5 % du PIB) qui figurent dans le budget général de l'État. Les autorités et les donateurs ont souligné l'efficacité du cadre et précisé qu'il a été renforcé grâce aux enseignements tirés des crises alimentaires de 2005 et 2010⁷.



18. Les services du FMI ont reconnu que les plans de contingence existants et l'Initiative 3N étaient de grandes réussites mais ont exhorté les autorités à améliorer la coordination institutionnelle. Le cadre de prévention des catastrophes et de gestion des risques y afférents et les investissements récents dans l'irrigation des cultures et l'accès à celles-ci ont permis de réduire sensiblement les effets des catastrophes naturelles, d'où une amélioration de la sécurité alimentaire. Les services du FMI ont encouragé les pouvoirs publics à s'appuyer sur les politiques dans le cadre du plan d'investissement de l'Initiative 3N pour 2016-20 et du Millennium Challenge Compact (MCC) qui a été signé récemment. Les services du FMI ont insisté sur le fait que le dispositif d'information au titre du système d'alerte précoce pouvait être développé et que la portée géographique du cadre de gestion des catastrophes pouvait être élargi. En outre, les services du FMI ont souligné l'importance de la coordination de tous les organismes qui interviennent dans le cadre afin d'améliorer le dispositif de riposte⁸.

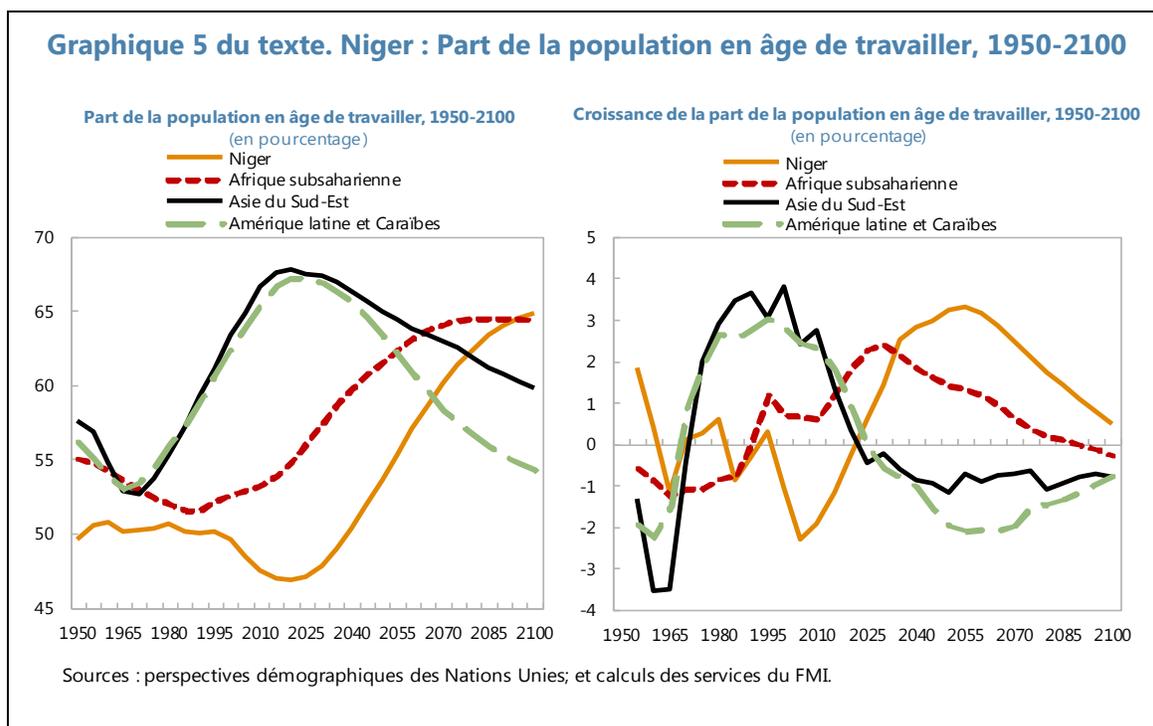
⁷ Les autorités ont indiqué que le Niger avait souscrit à l'African Risk Capacity (ARC), assurance souveraine contre la sécheresse pour les pays membres de l'Union africaine.

⁸ Outre le DNPGCCA et l'Initiative 3N, des structures spéciales ont été mises sur pied pour remplir des missions précises. Un ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des catastrophes a été créé en mai 2016. Les autorités ont indiqué que les problèmes de coordination seraient réglés dans le cadre de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2014-18, qui est actuellement en cours de révision avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C. Exploiter le dividende démographique

19. Le Niger est le pays qui affiche la plus forte croissance démographique au monde. Il offre donc un dividende démographique prospectif qui pourra être mis à profit à l'aide de politiques bien conçues (Document de référence Exploiter le dividende démographique au Niger : opportunités et défis). La diminution sensible du taux de mortalité montre que le Niger a commencé sa transition démographique. Toutefois, avec le taux de fécondité le plus élevé au monde, à savoir 7,6 enfants par femme, le taux de croissance de la population du Niger s'est accéléré pour atteindre 4,1 % par an. La main-d'œuvre jeune et en croissance qui en résulte est de bon augure pour la croissance économique, mais des politiques appropriées sont nécessaires pour offrir des formations et des emplois aux jeunes afin de tirer parti du dividende démographique potentiel attendu à partir de 2020. D'après les projections actuelles, le dividende pourrait être faible en termes de hausse du revenu par habitant mais perdurerait au-delà de 2100. Jusqu'alors, la part de la population en âge de travailler sera moindre et le ratio de la population inactive/ la population active plus élevé que les niveaux moyens enregistrés par les autres régions qui ont déjà bénéficié de dividendes démographiques importants (graphique 5 du texte).

20. Les autorités ont montré un engagement fort à saisir les opportunités découlant de la transition démographique mais anticipent des défis pressants et durables. À cette fin, elles ont mis en place des politiques visant à réduire le taux de fécondité, à promouvoir l'enseignement professionnel et à créer davantage de possibilités d'emploi. Pour réduire la fécondité, elles ont opté pour une méthode ascendante (axée sur les populations locales), qui, comme elles ont pu le constater, s'est révélée efficace pour surmonter dans une certaine mesure la résistance des chefs religieux. Les mesures concrètes sont notamment : (i) l'ouverture en 2012 de lieux d'enseignement informels («l'école des maris»), dans le but de promouvoir et de faciliter la planification familiale via une plus grande implication des maris et (ii) le lancement en novembre 2015 du projet d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel (SWEDD), appuyé par la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population. Les priorités, à savoir développer l'enseignement professionnel et multiplier les créations d'emplois, sont identifiées dans le DDE à travers la réalisation du projet de Programme sectoriel pour l'éducation et la formation (PSEF 2014-24). Un autre enjeu majeur consiste à garantir un enseignement universel de qualité pour tous les Nigériens, car les indicateurs de l'éducation demeurent faibles. Afin d'accélérer les créations d'emplois pour les diplômés des établissements d'enseignement professionnel, l'environnement économique est en train d'être amélioré pour stimuler les initiatives du secteur privé (cf. ¶ 39).



21. Les services du FMI ont bien accueilli les mesures prises jusqu'à présent pour exploiter le dividende démographique attendu mais ont appelé à une meilleure coordination et à accordé une plus grande priorité à l'enseignement professionnel et à la diversification économique. Les services du FMI ont noté que l'existence de multiples institutions chargées de relever les défis démographiques pouvait se traduire par une répartition inefficace des ressources et ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination. Les services du FMI ont aussi invité les autorités à privilégier davantage les investissements en capital humain, l'objectif étant d'améliorer l'éducation des femmes et de renforcer l'enseignement professionnel pour veiller à l'émergence d'une main-d'œuvre respectant davantage l'équilibre hommes-femmes et plus qualifiée. En outre, sur la base de l'expérience des autres pays, les services du FMI ont montré que des mesures solides pour freiner la croissance de la population pouvaient raccourcir la durée de la fenêtre du dividende démographique et augmenter sa taille. Dans le but de créer les emplois indispensables pour les plus de 250.000 jeunes qui devraient intégrer la population active chaque année, les services du FMI ont appelé à l'amélioration de l'environnement des affaires, à soutenir la modernisation de l'agriculture à travers l'Initiative 3N et à exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour favoriser la diversification économique.

LE NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FEC : PRÉSERVER LA VIABILITÉ TOUT EN RENFORÇANT LA CROISSANCE INCLUSIVE

Le programme appuyé par la FEC s'appuie sur la stratégie de développement des autorités telle que définie dans leur Document de développement économique (DDE). Comme l'espace budgétaire pourrait rester limité à moyen terme et que les dépenses liées à la sécurité et aux réfugiés sont susceptibles de rester élevées, un nouveau cadre d'action appuyé par la FEC est jugé indispensable à une mise en œuvre rigoureuse des politiques par l'État et ses partenaires internationaux qui fournissent 60 % du soutien budgétaire total.

22. Le nouveau programme au titre de la FEC cherche à s'inspirer des enseignements tirés des précédents accords (Annexe 1 sur le Niger : Évaluation *ex-post* revue par les pairs). Malgré des chocs exogènes très négatifs, les précédents programmes ont préservé la stabilité macroéconomique tout en permettant des avancées du point de vue des indicateurs sociaux et de développement. Toutefois, des dérapages fréquemment constatés dans les résultats, ont entraîné des retards dans les revues. Cela s'explique en partie par l'incapacité des pouvoirs publics à réagir vite aux chocs qui se sont souvent traduits par des manques à gagner des recettes et, compte tenu des faiblesses dans la gestion des finances publiques, par l'accumulation d'arriérés intérieurs. La mise en œuvre de réformes structurelles a aussi été retardée.

23. Le nouveau programme soutiendrait les avancées dans la réalisation des objectifs globaux du DDE tout en s'appuyant sur les progrès et les défis en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre du PDES :

- **Résultats et défis.** La stratégie de développement du Niger dans le cadre de la FEC 2012-16 — telle que définie dans le PDES de l'État — a permis de préserver la stabilité macroéconomique et de pérenniser un processus de croissance inclusive. Dans le cadre du PDES, le taux de pauvreté a reculé de 48,2 % en 2011 à 45,4 % en 2014. Les indicateurs de sécurité alimentaire se sont considérablement améliorés sous l'effet de l'Initiative 3N. Le Niger a accompli des progrès notables en termes de système éducatif et d'indicateurs de santé, avec la scolarisation dans le primaire a progressé et la mortalité des moins de cinq ans a diminué. Les défis que le pays doit encore relever portent sur les points suivants : (i) améliorer le niveau de revenu des ménages; (ii) renforcer la résilience des populations confrontées à de fréquentes catastrophes, grâce à des politiques et stratégies alimentaires adaptées; (iii) financer l'agriculture cultures et les infrastructures et (iv) renforcer les meilleures pratiques, dans le but de consolider le bon fonctionnement des administrations publiques et la fourniture de biens publics.
- **Le DDE, qui succède au PDES, a énoncé ses objectifs pour 2016-19** en s'appuyant sur les programmes économiques et sociaux à long terme des autorités (Renaissance II et Vision du Niger 2035) et sur les réalisations et défis du PDES du Niger. Le DDE vise d'abord à améliorer d'avantage l'environnement macroéconomique afin d'accélérer la croissance et d'atteindre le

double objectif d'amélioration des revenus et de création d'emplois, tout en consolidant les bases d'un développement durable. D'après les estimations du DDE, une croissance annuelle de 7 % s'impose pour parvenir à une réduction sensible et durable de la pauvreté et du chômage. Si le taux de croissance moyen à l'époque du PDES 2012-15 s'élevait à 6,6 %, il était très instable, limitant ainsi son incidence sur la réduction de la pauvreté.

24. Les principaux objectifs du programme appuyé par la FEC sont de préserver la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire pour les infrastructures, pour des dépenses de sécurité constamment élevées et pour des dépenses sociales accrues :

- **Préserver la stabilité macroéconomique** demeure capital pour atteindre les objectifs des politiques visant à réduire la pauvreté et à renforcer la croissance inclusive, tout en préservant la viabilité de la dette à l'aide d'une politique d'endettement prudente qui limite les prêts non concessionnels.
- **Élargir l'assiette fiscale** — pour réduire la dépendance à l'égard de recettes volatiles tirées des ressources naturelles— tout en renforçant l'efficacité des administrations fiscale et douanière et en améliorant le recouvrement de l'impôt. Cela ira de pair avec une amélioration de la gouvernance dans les régies de recettes et un renforcement des capacités grâce à une formation appuyée par l'assistance technique.
- **Hiérarchiser les dépenses publiques et améliorer le contrôle des dépenses**, y compris la mise en œuvre totale du compte unique du Trésor (CUT) appuyé par un cadre solide pour la gestion de trésorerie afin d'empêcher l'accumulation d'arriérés intérieurs.
- **Diversifier l'économie** au-delà de l'uranium et du pétrole en stimulant le secteur privé et l'esprit d'entreprise, avec un climat des affaires plus favorable et un meilleur accès aux services financiers pour créer des emplois destinés à la population du Niger en croissance rapide.

A. Politique budgétaire

25. Le programme budgétaire 2017 prévoit une augmentation modeste de l'enveloppe de dépenses par rapport à 2016 pour permettre des dépenses prioritaires. Cela impliquera un creusement du déficit de la balance de base à 4,9 % du PIB, contre une prévision de 4,4 % du PIB en 2016 (MPEF, ¶ 30 à 35)⁹, (tableau 2 du texte)¹⁰.

⁹ L'enveloppe de dépenses a déjà atteint un montant élevé dans le cadre de l'exécution du budget 2015 avec des dérapages des dépenses, sachant que les investissements prévus ont pour la plupart été réalisés à l'avance et les dépenses de sécurité se sont accrues au fur et à mesure du renforcement des effectifs militaires.

¹⁰ Des dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures élevées pour les priorités du projet de loi de finances 2017 : infrastructures (54 %) ; sécurité (22 %) et développement rural et reconstruction des grandes villes, dont les structures scolaires et sanitaires (18 %).

- Les recettes totales augmenteront de 0,8 % du PIB, sous l'effet d'une progression de 0,6 % du PIB des recettes fiscales résultant d'une hausse des taxes sur la valeur ajoutée (0,5 % du PIB). Des gains d'efficacité sont tout à fait susceptibles d'être réalisés dans l'administration fiscale et des douanes, où des changements de personnel ont été opérés récemment.
- Les dépenses illustreront les priorités sociales du DDE¹¹ dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures publiques. Les dépenses financées sur ressources intérieures augmenteront de 1,5 % du PIB par rapport à la projection de 2016 sous l'effet des paiements d'intérêts et des investissements dans les secteurs prioritaires.
- Les financements proviendront de donateurs et de nouveaux emprunts régionaux. Les appuis budgétaires sont prévus pour 92,4 milliards de FCFA comprend des dons et des prêts très fortement concessionnels (MPEF, ¶ 36).

Tableau 2 du texte. Niger : Principaux indicateurs budgétaires, 2015-21
(En pourcentage du PIB)

	2015	2016		2017		2018	2019	2020	2021
	Act. ¹	Proj. 8 ^{ème} rev.	Proj. rev.	Proj. 8 ^{ème} rev.	Prog. Période du programme	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
Recettes	18.1	17.7	15.3	17.8	16.1	16.8	17.5	19.1	20.3
Hors recettes exceptionnelles	16.9	17.7	15.3	17.8	16.1	16.8	17.5	19.1	20.3
Recettes fiscale	16.1	16.9	14.5	17.0	15.1	15.7	16.0	17.3	18.2
Recettes douanières	4.4	4.8	4.4	4.8	4.5	4.6	4.8	5.8	6.8
Taxes intérieures	11.7	12.1	10.1	12.2	10.6	11.1	11.2	11.5	11.4
Recettes non fiscales	1.8	0.7	0.6	0.6	0.8	0.9	1.2	1.6	1.7
Comptes spéciaux	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
Dépenses totales et prêts nets	32.7	30.1	26.5	27.6	28.1	27.3	26.4	26.0	24.4
Dépenses financées sur ressources domestiques	25.6	21.6	19.6	20.8	21.1	20.8	20.3	20.0	18.8
Dépenses courantes	15.6	15.4	14.4	15.3	14.6	14.2	13.9	13.4	13.2
Salaires	5.9	5.8	6.0	5.7	5.7	5.5	5.1	5.1	5.2
Dépenses en capital	17.1	14.7	12.1	12.3	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Dont: sur financement domestique	10.0	6.2	5.3	5.4	6.5	6.6	6.4	6.6	5.7
Solde de base	-7.5	-3.8	-4.4	-3.0	-4.9	-4.0	-2.8	-0.9	1.5
Solde global (y compris les dons)	-9.1	-6.9	-6.5	-5.3	-7.4	-6.0	-4.7	-2.9	-0.9
Accumulation nette d'arriérés intérieurs	-0.3	-1.3	-0.2	-0.2	-0.9	-0.2	0.0	0.0	0.0
financement domestique²	5.1	3.3	2.7	1.5	4.8	2.9	1.5	-0.1	-2.1
Deficit de financement³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ En 2015, les recettes totales incluent des recettes non-fiscales de 1,2 % du PIB de recettes exceptionnelles des secteurs des télécommunications et du pétrole.

² Pour la période 2017-20, le financement non bancaire inclue des contrats PPP pour construire des infrastructures. En 2017, ces contrats représentent 1,3 % du PIB.

³ Le déficit de financement est calculé après prise en compte des appuis budgétaires des partenaires traditionnels et le financement du programme FEC du FMI.

¹¹ Les priorités définies dans la nouvelle stratégie de développement figurant dans le DDE sont : (i) la sécurité des biens et des personnes ; (ii) l'approvisionnement en eau des villes, villages et agricole ; (iii) la poursuite de l'Initiative 3N et la sécurité alimentaire ; (iv) les infrastructures et l'énergie ; et (v) l'éducation et la santé.

26. À moyen terme, les autorités sont déterminées à rééquilibrer les finances publiques pour respecter le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir un déficit du solde globale inférieur à 3 % du PIB :

- Recettes. Les projets dans le secteur des ressources naturelles devraient générer des recettes importantes lorsqu'ils seront lancés à compter de 2020. Celles-ci permettront de réaliser des investissements à grande échelle pour répondre aux besoins sociaux et de développement considérables du Niger. Dans l'intervalle, compte tenu des chocs négatifs réguliers, les autorités ont convenu qu'il fallait accorder une place plus importante aux recettes non tirées du secteur des ressources naturelles.
- Espace budgétaire et objectifs du programme. Dans l'hypothèse d'une hausse seulement modeste des recettes au cours de la période du programme et comme les dépenses de sécurité pourraient rester élevées dans un avenir prévisible, le programme tolérera la persistance de déficits budgétaires élevés en 2017-18. Par la suite, à mesure que les recettes augmenteront, il a été convenu que l'assainissement des finances publiques s'accélérerait pour tendre vers le critère de solde global de 3 % du PIB pour les pays membres de l'UEMOA, qui serait compatible avec une trajectoire baissière de la dette. Les services du FMI ont encouragé les autorités à s'entendre avec la Commission de l'UEMOA sur un léger report de la date butoire du respect du critère de convergence budgétaire.

27. La rationalisation des exonérations fiscales sera importante pour limiter les pertes de recettes à moyen terme (MPEF, ¶ 37 à 40). Ces cinq dernières années, les exonérations fiscales sont devenues importantes, atteignant environ 80 milliards de FCFA en 2015 (1,7 % du PIB) et 150 milliards de FCFA en 2015 (4,5 % du PIB) respectivement pour les recettes fiscales et douanières. Ainsi, pour l'avenir, les autorités se sont engagés à faire en sorte que les exonérations fiscales actuellement prévues dans le Code des investissements soient conformes aux meilleures pratiques en réduisant leur nombre et en redéfinissant leur périmètre. Pour ce faire, un examen complet des différentes allocations établira les étapes nécessaires pour intégrer dans les codes des douanes et des impôts les avantages fiscaux qui se chevauchent dans les codes sectoriels.

28. Dans le cadre du programme, l'espace budgétaire sera en partie utilisé pour accélérer le programme de croissance inclusive. Conformément à la stratégie plus globale définie dans le DDE, les autorités s'engagent à utiliser une partie de l'espace budgétaire accru dans le cadre du nouveau programme pour renforcer la résilience aux catastrophes et résoudre les problèmes dans les domaines du genre et de la démographie. En effet, les catastrophes pénalisent le développement à plus long terme en provoquant une destruction du capital physique et humain. Concernant le genre bien qu'il y ait eu des progrès en matière d'autonomisation des femmes à travers l'éducation pendant la mise en œuvre du PDES, les inégalités du genre perdurent. Par conséquent, les dépenses de lutte contre la pauvreté devraient augmenter de 36 % en 2017 (Tableau 7).

B. Réformes structurelles

29. Un programme de réformes ambitieux contribuera à atteindre les objectifs du programme. Un ensemble de mesures de réforme prioritaires a été identifiée en s'inspirant de la récente assistance technique du Département des finances publiques. Ces mesures s'attaqueront aux dérapages antérieurs en termes de recettes et de dépenses, ainsi qu'aux problèmes plus larges liés à la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et de l'administration des recettes rencontrés au cours du programme précédent.

Administration fiscale et des douanes

30. Le programme intensifie les efforts visant à renforcer les organismes chargés du recouvrement des recettes (MPEF, ¶ 41 à 52). Il vise une augmentation des recettes à 17,5 % du PIB en 2019, après quoi les hausses prévues des recettes tirées des ressources naturelles se concrétiseront. Un vaste programme de réformes est déjà en cours de mise en œuvre, en s'appuyant sur l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC Ouest pour répondre aux contraintes de capacités (Encadré 2).

Encadré 2. Niger : Mobilisation de recettes et gestion de la liquidité

Une stratégie est en place pour moderniser l'administration des douanes tout en renforçant la transparence et la gouvernance, en vue d'améliorer les performances (MPEF, ¶ 42-45). Certaines activités sont externalisées pour accroître l'efficacité. La finalisation de l'interconnexion électronique de tous les bureaux de douane sera déterminante pour lutter contre la fraude. Le déploiement du logiciel SYDONIA World, appuyé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans l'ensemble des principaux bureaux non couverts jusqu'à présent ouvrira la voie au transit douanier électronique, ce qui permettra d'élargir l'assiette fiscale. Grâce à l'introduction du numéros d'identification fiscale pour tous les importateurs, le bureau de douane sera en mesure de procéder à des vérifications fiscales basées sur le risque. En outre, le bureau de douane renforce sa collaboration avec les douanes du Bénin et du Togo.

Les réformes de l'administration fiscale visent à élargir l'assiette fiscale et à renforcer les capacités du personnel grâce à des formations. Les réformes sont appuyées par l'assistance technique du Département des finances publiques et par AFRITAC Ouest et portent essentiellement sur la poursuite de la modernisation de la gestion des opérations de l'administration fiscale en améliorant le recouvrement de l'impôt et sur la décentralisation des fonctions de vérification fiscale et de contrôle fiscal (MPEF, ¶ 46-51). Pour ce faire, l'administration fiscale élargira les compétences de la Direction des grandes entreprises (DGE) à l'ensemble des sociétés qui atteignent le seuil (flux de trésorerie annuels de 500 millions de FCFA) quel que soit leur lieu d'implantation. Ainsi, les dossiers de 120 entreprises qui relevaient auparavant de la compétence de centres des impôts régionaux seront transférés à la DGE avant fin 2016. En outre, pour améliorer davantage la couverture de la ville de Niamey en pleine expansion, la DGI créera deux centres des impôts et deux recettes des impôts d'ici à juin 2017 à Niamey. La DGI va aussi: (i) renforcer la fonction du contrôle fiscal par des missions conjointes des administrations douanière et fiscale et la déconcentration du service de contrôle fiscal vers les régions; (ii) poursuivre le projet actuel de doter le pays d'un système d'information exhaustif qui améliorera la transparence et réduira le risque de fraude et (iii) finaliser les mesures visant à renforcer le remboursement des crédits de TVA lancées en 2016 afin d'améliorer l'efficacité de la TVA.

Une meilleure gestion des exonérations fiscales élargira l'assiette fiscale. Un suivi et un contrôle améliorés des exonérations fiscales seront entrepris en révisant la législation existante en matière d'exonération et en renforçant la gestion des entreprises publiques (MPEF, ¶ 37-40). A cet égard, le cadre des PPP sera revu et l'État envisagera de transférer les dispositions fiscales des codes sectoriels vers les codes généraux des impôts et des douanes. En outre, pour limiter les risques budgétaires découlant des entreprises publiques, un audit sera réalisé afin de clarifier les relations financières entre l'État et les principales entreprises publiques.

La Direction générale du Trésor renforcera les pratiques comptables et améliorera le recouvrement de recettes non fiscales et la gestion de trésorerie (MPEF, ¶ 52). Une poursuite de la modernisation des méthodes comptables facilitera la mise en place du CUT, avec un soutien financier attendu de l'Union européenne et un soutien technique du Département des finances publiques, ce processus sera appuyé par un expert résident du FMI de longue durée financé par l'Union européenne. À fin mars 2017, l'État signera les accords de gestion des comptes avec la BCEAO et certaines banques commerciales et clôturera l'ensemble des comptes dormants (MPEF, ¶ 52 et 56).

Gestion des finances publiques et gestion de trésorerie

31. La gestion des dépenses publiques et l'exécution du budget sont en cours d'amélioration. Le Comité interministériel de régulation budgétaire qui a été créé à la mi-2016 fournit un mécanisme efficace pour mettre en adéquation les engagements de dépenses avec les ressources disponibles, ce qui empêche l'accumulation d'arriérés. Pour renforcer la planification et la maîtrise des dépenses, la préparation des budgets annuels, à commencer par le budget 2018, sera

conforme au cadre du budget programme prévu par la loi organique relative aux lois de finances de 2012 (MPEF, ¶ 56). Sur la base de ce cadre, l'exécution du budget sera soumise à des autorisations d'engagements et à des crédits de paiement, ce qui améliorera davantage l'efficacité des dépenses d'investissements. La mise en place intégrale du CUT est attendue au cours de la période du programme (MPEF, ¶ 52).

Réforme des entreprises publiques

32. Une évaluation exhaustive des entreprises publiques sera lancée pour limiter les risques budgétaires et réaliser des économies de coûts (MPEF, ¶ 40). En fonction de cette évaluation, un plan d'action sera établi pour auditer les relations financières entre l'État et les principales entreprises, pour quantifier les subventions publiques implicites et pour inspirer des mesures de réduction des exonérations.

C. Gestion de la dette

33. Le risque de surendettement du Niger reste modéré (Analyse de viabilité de la dette). Malgré leur caractère concessionnel, les prêts récemment contractés ont accru le niveau d'endettement public, qui est passé de 25,6 % du PIB en 2013 à 41,9 % du PIB en 2015¹², en raison notamment des investissements publics dans le secteur des ressources naturelles et dans les infrastructures et de la titrisation des arriérés intérieurs.

34. A la lumière des résultats de l'AVD, les services du FMI et les autorités ont convenu de la nécessité de préserver la viabilité de la dette. Avec un espace budgétaire limité, l'État explore des possibilités d'investir dans des partenariats public-privé (PPP), comme moyen alternatif pour financer le déficit d'infrastructures. A cet égard, les services du FMI ont noté l'importance de renforcer le cadre des PPP, tout en continuant à consolider le cadre global de gestion de la dette à travers le renforcement des capacités du Comité interministériel de gestion de la dette. Les services du FMI ont invité les autorités à évaluer soigneusement l'impact des contrats de PPP sur les finances publiques pour garantir leur compatibilité avec le programme d'emprunts extérieurs dans le cadre de la politique de plafonds d'endettement, tout en réexaminant les accords de prêt qui ont été signés mais ne sont pas encore opérationnels.

35. Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur l'évaluation plus globale de la politique d'endettement et ont identifié des mesures concrètes pour renforcer la gestion de la dette. Les autorités ont consenti de suspendre la conclusion de tout nouveaux PPP tant que le cadre de ces partenariats n'aura pas été entièrement revu. A cette fin, elles ont sollicité l'assistance technique du Département des finances publiques. Une mission est attendue début 2017 pour permettre l'élaboration d'un nouveau cadre basé sur une évaluation des risques actuels. En actualisant le récent

¹² Le Niger a des arriérés de faible montant antérieurs à l'initiative PPTTE envers les créanciers non membres du Club de Paris, lesquels continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels. En effet, l'accord sous-jacent avec le Club de Paris était suffisamment représentatif et les autorités ont fait de leur mieux pour liquider les arriérés restants envers l'Iraq et la Libye.

programme d'emprunts extérieurs préparé avec le concours du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et de la Banque mondiale (Tableau 11), les autorités prévoient de restructurer le portefeuille de la dette en réexaminant les conventions en suspens qui ne sont pas encore opérationnelles.

D. Gestion des ressources naturelles

36. La baisse des cours des matières premières a mis le secteur des ressources naturelles du Niger sous une forte pression. L'État et ses partenaires, la China National Petroleum Corporation et l'État du Tchad, ont interrompu la construction de l'oléoduc pour transporter le pétrole brut via l'oléoduc Tchad-Cameroun, reportant sa finalisation à environ 2020, tout en étudiant d'autres alternatives. Le troisième producteur d'uranium du Niger (SOMINA) n'est pas parvenu à financer son expansion et a maintenant suspendu sa production. Le principal projet dans le secteur de l'uranium, à savoir Imouraren, a été retardé en attendant un redressement des cours de l'uranium. En outre, la situation financière de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN) ne s'est pas améliorée : ses contrats commerciaux expirent pour la plupart cette année et elle exporte à peine son quota de production d'uranium. Dans l'intervalle, les réformes structurelles dans le secteur pétrolier avancent sur fond de libéralisation progressive des exportations, ce qui devrait mieux aligner les incitations dans le secteur et améliorer sa solidité financière.

37. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la situation financière de la raffinerie nationale, SORAZ. Elles ont réduit le prix du pétrole brut issu des champs de pétrole du Niger, de 47 dollars le baril à 45 dollars. Elles ont augmenté de 10 FCFA le litre le prix déterminé par contrat pour l'entreprise publique de distribution de carburant (SONIDEP). Ces mesures devraient restaurer une marge d'exploitation confortable pour la raffinerie.

38. Malgré la baisse des cours des matières premières, les services du FMI ont relevé que les dotations en ressources naturelles resteraient la principale source de financement du développement du Niger. Par conséquent, les services du FMI ont encouragé les autorités à accroître la mobilisation de recettes tirées des ressources naturelles en renforçant l'évaluation des recettes, les prévisions et les capacités d'audits. En s'appuyant sur l'expérience de pays pairs et sur la base de la récente assistance technique du Département des finances publiques, les services du FMI ont recommandé de mettre en place un cadre institutionnel plus solide pour la gestion des ressources naturelles. Pour continuer à consolider le cadre global actuel, les autorités ont fait part de leur intérêt à reprendre l'assistance technique du Département des finances publiques entamée il y a deux ans. Dans le secteur de l'énergie plus particulièrement, les services du FMI ont bien accueilli la création récente de l'Agence de régulation du secteur de l'énergie, que les autorités ont accepté de mettre en service rapidement.

E. Environnement des affaires

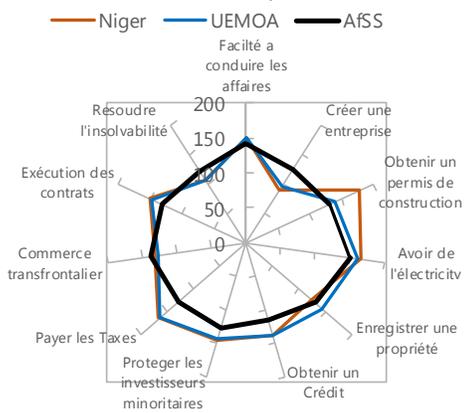
39. L'environnement des affaires reste difficile au Niger malgré des améliorations récentes. D'après l'indice Doing Business 2017 de la Banque mondiale, le Niger se classe 150^{ème} sur 190 pays, en progression par rapport à 2014, où il occupait la 176^{ème} place sur 189. Toutefois, le Niger se situe toujours en deçà des moyennes des autres pays membres de l'UEMOA et d'AfSS pour certains indicateurs (Graphique 1). Si l'environnement des affaires est fragile à bien des égards dans la plupart des pays de l'UEMOA, l'octroi de permis de construire et le paiement des impôts ont été identifiés comme particulièrement problématiques au Niger. Les autres préoccupations spécifiques relevés par les milieux d'affaires locaux comprennent : un repli de l'activité dans le secteur des télécommunications après l'instauration d'une taxe sur les appels entrants en 2014 et des retards dans le traitement des remboursements de crédits TVA et d'exonérations fiscales. Les services du FMI ont félicité les autorités pour : le raccourcissement des délais et des procédures nécessaires pour créer une entreprise, l'amélioration de l'accès à l'information sur le crédit grâce à la création d'une agence d'évaluation du crédit et la facilitation de l'exécution des contrats en créant un tribunal de commerce spécialisé. Cependant, les services du FMI ont invité les autorités à redoubler d'efforts, notamment pour améliorer l'administration fiscale. Afin de pérenniser la hausse de la compétitivité, les autorités accéléreront les mesures visant à surmonter les obstacles identifiés en matière d'octroi de permis de construire, d'obtention de crédits et de paiement des taxes.

Graphique 1. Niger : Environnement économique et développement du secteur financier

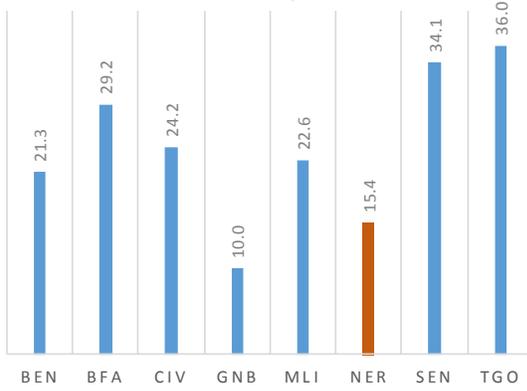
Le Niger a un climat des affaires difficile, ...

... un système bancaire peu développé...

Classement dans le rapport sur la pratique des affaires (1=meilleur, 189=pire)



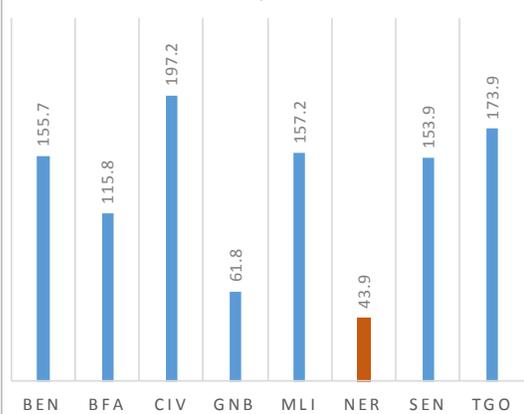
Ratio crédit au secteur privé/PIB, 2015
(en pourcentage du PIB)



... avec un accès limité aux services financiers ...

... mais le système bancaire semble être plus efficace que dans la plupart des pays de la région.

Niger : déposants auprès des banques commerciales 2014 (nombre pour 1.000 adultes)



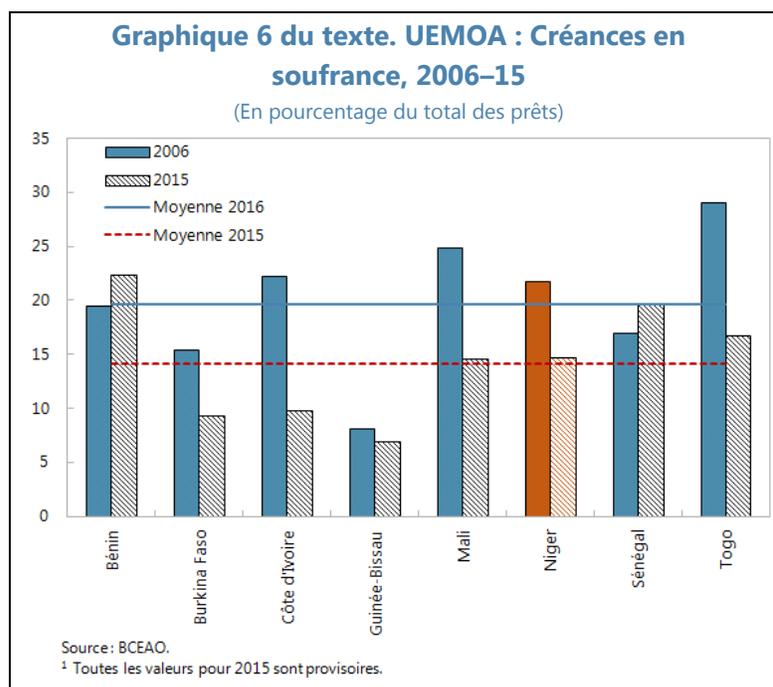
Efficacité moyenne à partir de la méthode d'enveloppement (pays de l'UEMOA), 2004-14 (entre 0 et 1)



Sources : Banque mondiale ; et calculs des services du FMI.

F. Relations macrofinancières

40. Le système bancaire semble suffisamment capitalisé et efficace par rapport aux autres pays de la région. À fin septembre 2016, les indicateurs prudentiels (Tableau 6) montrent que les ratios de fonds propres de la plupart des banques demeurent supérieurs au seuil réglementaire de 8 %. Si les créances en souffrances brutes se situent à des niveaux raisonnables (18,5 % du total des prêts à fin septembre 2016), ils ont légèrement augmenté et s'avèrent préoccupants pour deux banques (graphique 6 du texte).



41. Un système financier peu développé et une exposition accrue au secteur public pourraient freiner la croissance et engendrer des risques financiers. Malgré une amélioration significative du marché financier régional, le secteur bancaire national reste peu développé. Les instruments financiers sont limités et quatre banques commerciales contrôlent environ 90 % du total des actifs du secteur bancaire. La répartition sectorielle du crédit est inégale et favorise les secteurs du commerce, des services et des industries extractives. Le marché des capitaux sous-développé du Niger est dominé par les banques et l'État. L'agriculture, secteur qui contribue le plus à la croissance économique, bénéficie peu du financement bancaire. Les principaux risques découlent de l'exposition croissante au secteur public, à travers la détention d'obligations publiques et l'accumulation d'arriérés intérieurs. Ces arriérés entravent aussi la capacité des clients des banques à rembourser leurs prêts. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de créer une plate-forme consultative avec l'association des banques.

42. Les services du FMI ont souligné l'importance de renforcer le réseau de microfinancement du Niger pour favoriser l'inclusion financière. Après l'adoption en juillet 2015 de la Stratégie nationale de la finance inclusive, 300 millions de FCFA ont été affectés à sa mise en œuvre dans le budget 2016 et 300 millions de FCFA supplémentaires à la Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNDSF), qui a été approuvée fin 2014. L'objectif est de mettre à la disposition des petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et de jeunes entrepreneurs, 35 milliards de FCFA de crédits d'ici fin 2021. L'État prévoit de solliciter l'appui des bailleurs pour ce programme de microfinance lors d'une prochaine table ronde qui se tiendra en 2017. Les services du FMI ont mis en avant le rôle joué par la microfinance pour renforcer

l'inclusion financière et donc réduire la pauvreté. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de mettre rapidement sur pied le comité directeur chargé de mettre en œuvre la SNDSF.

MODALITÉS, RISQUES ET SAUVEGARDES DU PROGRAMME

43. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 98,7 millions de DTS (75 % de la quote-part). Le niveau d'accès proposé est supérieur à la norme pour les pays affichant le niveau de l'encours des tirages sur le fonds fiduciaire RPC du Niger, mais il est conforme aux limites établies et à la mesure de la solidité du programme proposé et des besoins de financement identifiés. Le programme comprendra six revues, avec des tirages échelonnés de manière régulière pendant toute la durée de l'accord (Tableau 12). Le programme inclura des critères de réalisation (CR) semestriels et un programme de réformes structurelles (Tableaux 9, 10 et 11). Les CR seront définis pour fin juin et fin décembre 2017 et les objectifs indicatifs (OI) pour fin mars et septembre 2017. En tant qu'action préalable, un budget 2017 amendé, conformément au programme, a été approuvé le 4 novembre 2016.

44. La capacité du Niger à rembourser le FMI demeure satisfaisante mais exposée à des risques que les mesures du programme atténueront. Compte tenu de la solidité du programme, des perspectives favorables à moyen terme et des résultats de l'AVD, le Niger affiche une capacité à rembourser le FMI suffisante (Tableau 10), les obligations de remboursement envers le FMI culminant à 1,2 % des recettes d'exportation en 2023-24. Les principaux risques sont toujours l'évolution de la situation sécuritaire, les retombées négatives dues aux pays voisins, les chocs climatiques et l'insuffisance des capacités, qui pourraient tous nuire à la mise en œuvre du programme. Ces risques seront réduits dans le cadre du programme, notamment en créant un espace budgétaire, en consolidant les principales institutions et en renforçant la solidité de la croissance. L'accumulation continue de la dette, due à la faiblesse de mise en œuvre des politiques et à la capacité de gestion de la dette, aurait un impact majeur sur la viabilité de la dette.

45. Les évaluations des mesures de sauvegarde sont effectuées au niveau de la banque centrale régionale (la BCEAO). L'évaluation la plus récente a été finalisée en décembre 2013 et a constaté la persistance d'un environnement solide en matière de contrôle. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été mises en œuvre. Ceux-ci incluent le renforcement des procédures d'audit à travers la nomination d'un cabinet international aux normes comptables internationales pour les audits des exercices 2015-17, le renforcement des capacités du comité d'audit avec une expertise extérieure pour superviser les processus d'audit et de reporting financier et l'adoption des normes internationales d'information financière à compter de l'exercice 2015.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

46. La croissance économique a été soutenue malgré des chocs majeurs ayant trait à la sécurité, aux catastrophes naturelles et aux termes de l'échange. Le Niger a enregistré une progression significative de son revenu par habitant au cours du programme 2012-16 au titre de la

FEC et a accompli des progrès en vue d'atteindre les OMD. La croissance économique a été en moyenne de 6,6 % par an au cours des cinq dernières années, tirée par l'agriculture, les services et le secteur pétrolier. L'inflation reste maîtrisée et la position extérieure a été stable, avec des réserves officielles se situant à des niveaux confortables. Les indicateurs sociaux font apparaître une certaine amélioration mais le Niger demeure l'un des pays les moins avancés au monde.

47. Les perspectives macroéconomiques du Niger demeurent globalement positive et le taux de change reste dans l'ensemble conforme aux fondamentaux. À moyen terme, la croissance devrait ressortir à 5,9 % sous l'impulsion de l'agriculture et du secteur des ressources naturelles. L'inflation devrait rester modérée, ancrée au régime de change régional. L'évaluation de la stabilité extérieure montre que le taux de change est resté globalement conforme aux fondamentaux. Néanmoins, la récente dépréciation du naira pourrait peser davantage sur la compétitivité du Niger. En outre, les indicateurs de compétitivité plus larges indiquent des défis majeurs, bien qu'une amélioration sensible a été enregistrée dans les indicateurs Doing Business 2017 de la Banque mondiale.

48. Pour que le Niger atteigne sa croissance potentielle à moyen terme et s'assure que cette croissance est inclusive, il faudra améliorer la gestion des catastrophes naturelles, créer des emplois pour exploiter le dividende démographique et poursuivre les efforts pour régler les inégalités du genre. Le cadre de gestion du risque de catastrophe naturelle des pouvoirs publics est satisfaisant mais il est possible de mieux faire pour réduire l'impact de l'insécurité alimentaire, grâce à une œuvre de manière élargie de l'Initiative 3N. Les services du FMI ont bien accueilli les mesures envisagées pour mettre à profit le dividende démographique, mais ceci nécessitera une stratégie plus globale pour créer des emplois à mesure qu'un nombre croissant de jeunes entrent sur le marché du travail. Les politiques récentes visant à réduire les inégalités du genre sont une bonne chose, mais les ressources publiques destinées à l'éducation des filles devraient être mise à l'échelle pour décourager les mariages de mineurs, réduire le taux de natalité et améliorer les possibilités d'emploi futures.

49. La création d'un espace budgétaire et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques sont indispensables pour permettre au Niger d'atteindre ses objectifs de développement. Comme les dépenses de sécurité sont susceptibles de rester élevées dans un avenir prévisible, il est important que ces dépenses n'empiètent pas sur d'autres priorités de développement comme l'investissement dans les secteurs sociaux, l'agriculture, les industries extractives et les infrastructures. L'efficacité et la maîtrise des dépenses publiques sont en train d'être renforcées et d'autres mesures spécifiques viseront à améliorer la gestion des finances publiques conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Le processus budgétaire sera plus étroitement aligné sur les directives de l'UEMOA. Les mesures requises sont déjà en train d'être prises pour préparer le budget 2018 conformément à la loi organique relative aux lois de finances de 2012, qui a pour but de planifier les dépenses à plus long terme afin d'accroître leur efficacité. S'agissant des recettes, celles qui sont tirées des ressources naturelles devraient augmenter seulement à moyen terme, si bien qu'il faudra redoubler d'efforts pour

mobiliser des recettes intérieures, y compris au moyen d'un renforcement de l'administration fiscale et d'un élargissement de l'assiette fiscale.

50. Le renforcement des capacités institutionnelles facilitera la mise en œuvre du programme de réformes des autorités. Des progrès ont été accomplis pour renforcer la responsabilisation et la transparence de l'État dans certains domaines comme la comptabilisation des recettes tirées des ressources naturelles et la gestion de la dette. Cependant, une amélioration est possible dans certains domaines tels que l'évaluation de l'efficacité des investissements, l'administration fiscale et des douanes, la gestion de trésorerie, le développement du secteur financier et la comptabilité nationale. La priorisation des dépenses sociales pourrait également être améliorée. Des efforts seront poursuivis en vue de renforcer la capacité de mise en œuvre des politiques, y compris en matière d'évaluation et de gestion de la dette et des PPP.

51. Un meilleur accès aux services financiers jouera un rôle important pour rendre la croissance plus inclusive. La Stratégie nationale de la finance inclusive, qui a été approuvée en 2015 et cible les Nigériens marginalisés par les banques, identifie de manière appropriée les réformes essentielles, mais la priorité doit aller à leur mise en œuvre. Le contrôle bancaire devra être renforcé conformément aux normes régionales, y compris pour ce qui est de la finalisation de la recapitalisation des deux banques qui ne respectent pas certains des critères prudentiels.

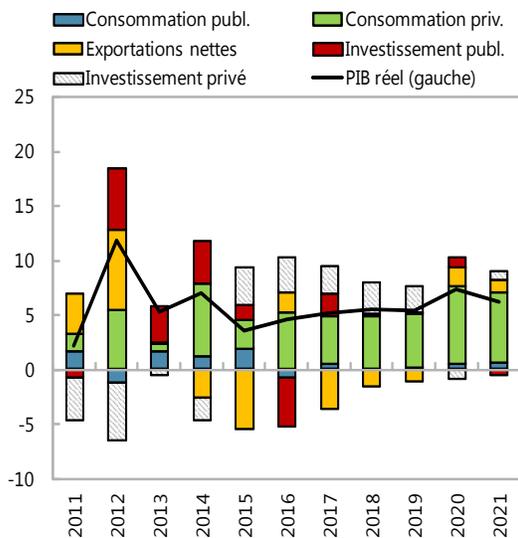
52. Les statistiques macroéconomiques du Niger sont globalement adaptées à une surveillance. Le Niger participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques de l'UEMOA et d'autres processus régionaux pour renforcer les statistiques nationales appuyées par la Commission de l'UEMOA et AFRITAC Ouest. Faute de capacités, la qualité des données et leur communication à temps restent à la traîne pour l'encours et les flux de dette ainsi que pour les flux financiers.

53. Les services du FMI appuie la demande des autorités pour un accord triennal au titre de la FEC avec un niveau d'accès équivalent à 98,7 millions de DTS (75 % de la quote-part). La Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) décrivent les politiques appropriées pour atteindre les objectifs du programme.

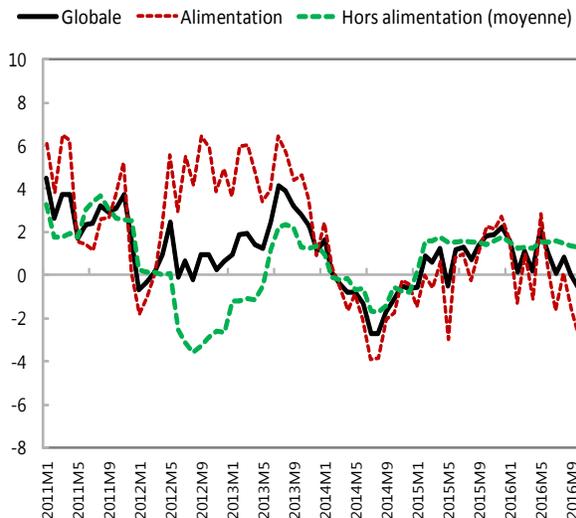
54. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon un cycle de 24 mois.

Graphique 2. Niger : Évolution économique récente et perspectives

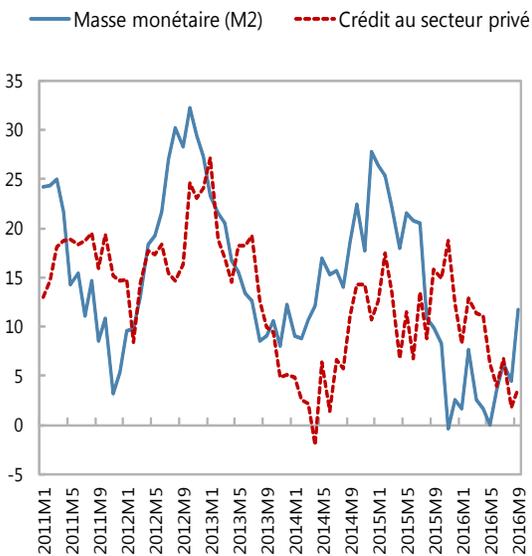
Contribution à la croissance du PIB réel, 2011-21
(Variation en pourcentage, sur un an)



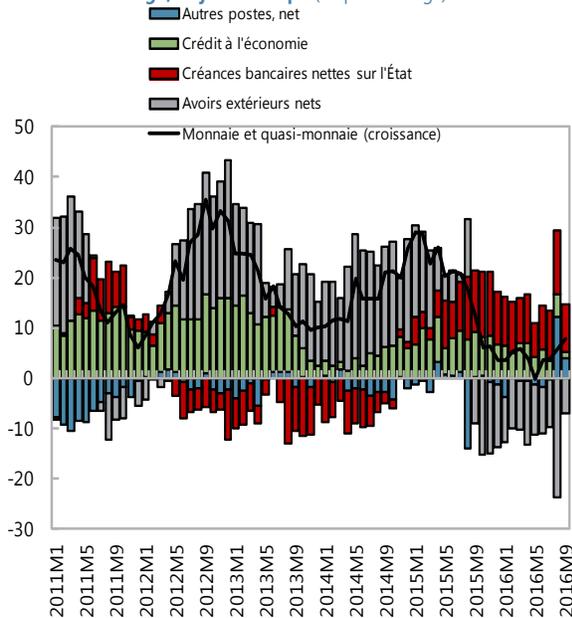
Inflation, janv. 11-oct. 16
(Variation en pourcentage, sur un an)



Croissance du crédit et de la masse monétaire, 11 janv.-16 sept.
(Variation en pourcentage, sur un an)

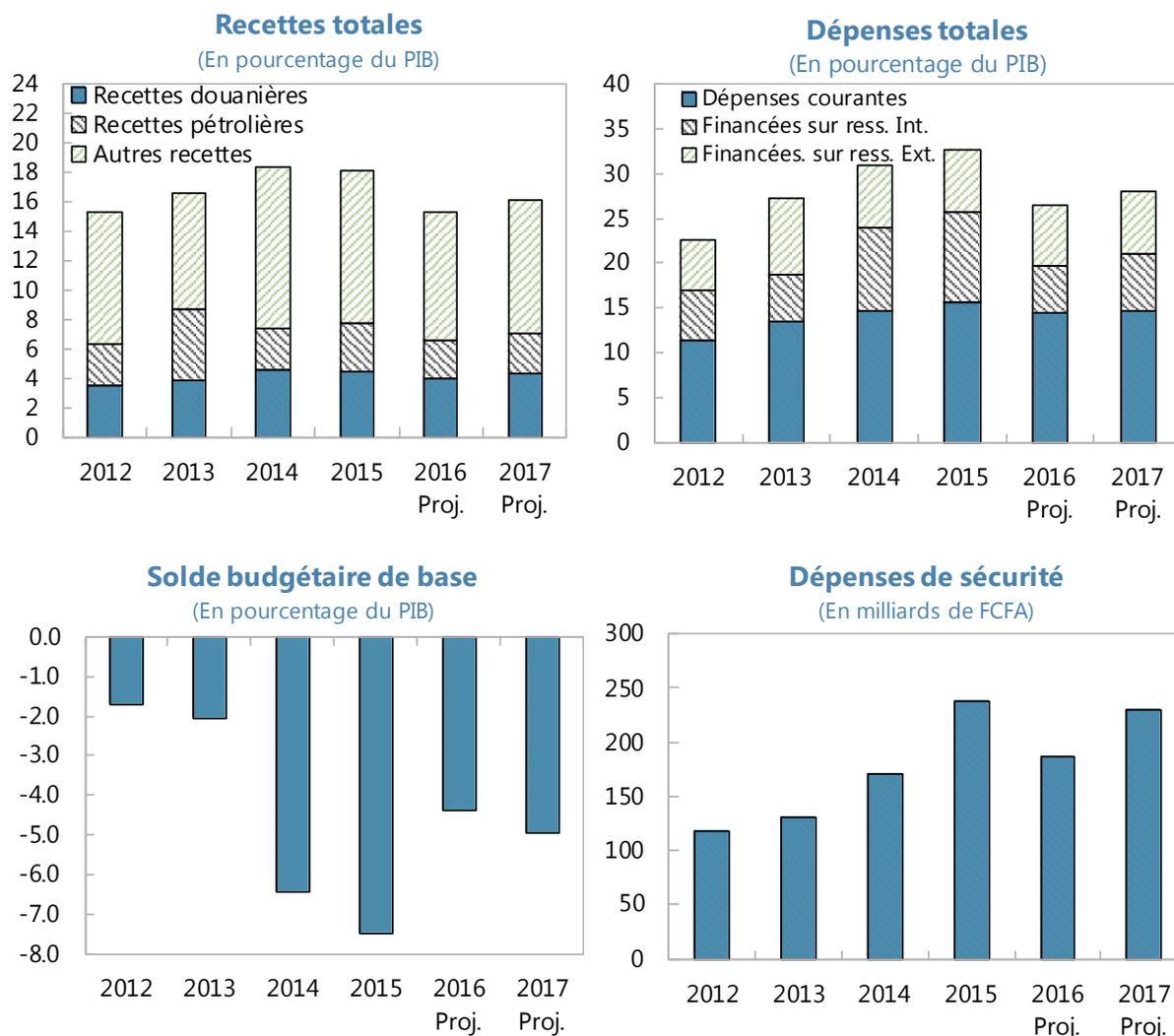


Contribution à la croissance de la masse monétaire au sens large, 11 janv-16 sept. (En pourcentage)



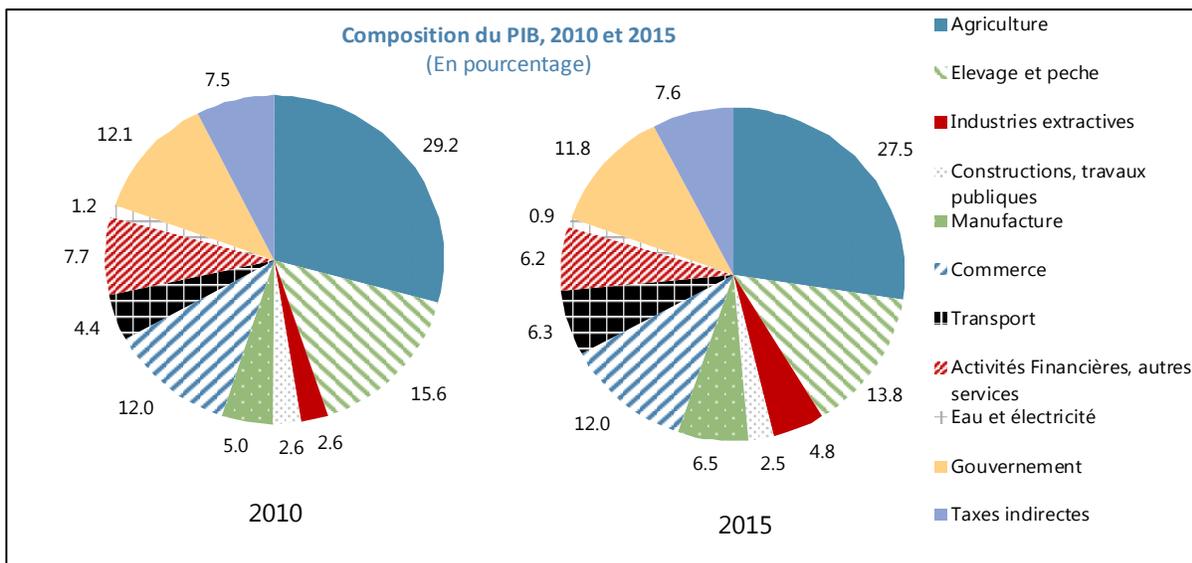
Sources : autorités du Niger; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Niger : Évolution de la situation budgétaire, 2012–17



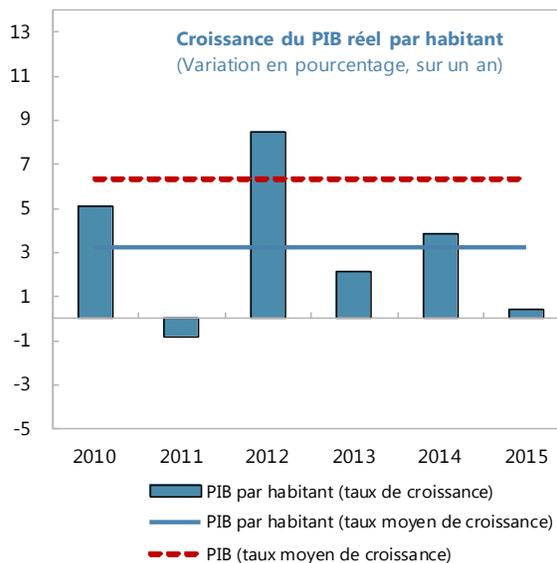
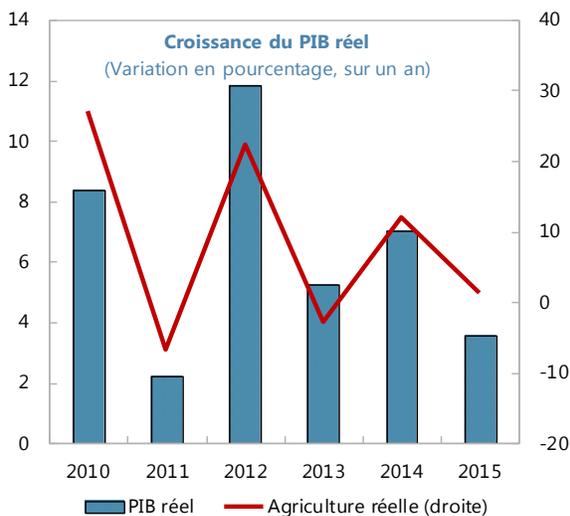
Sources : autorités du Niger; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production



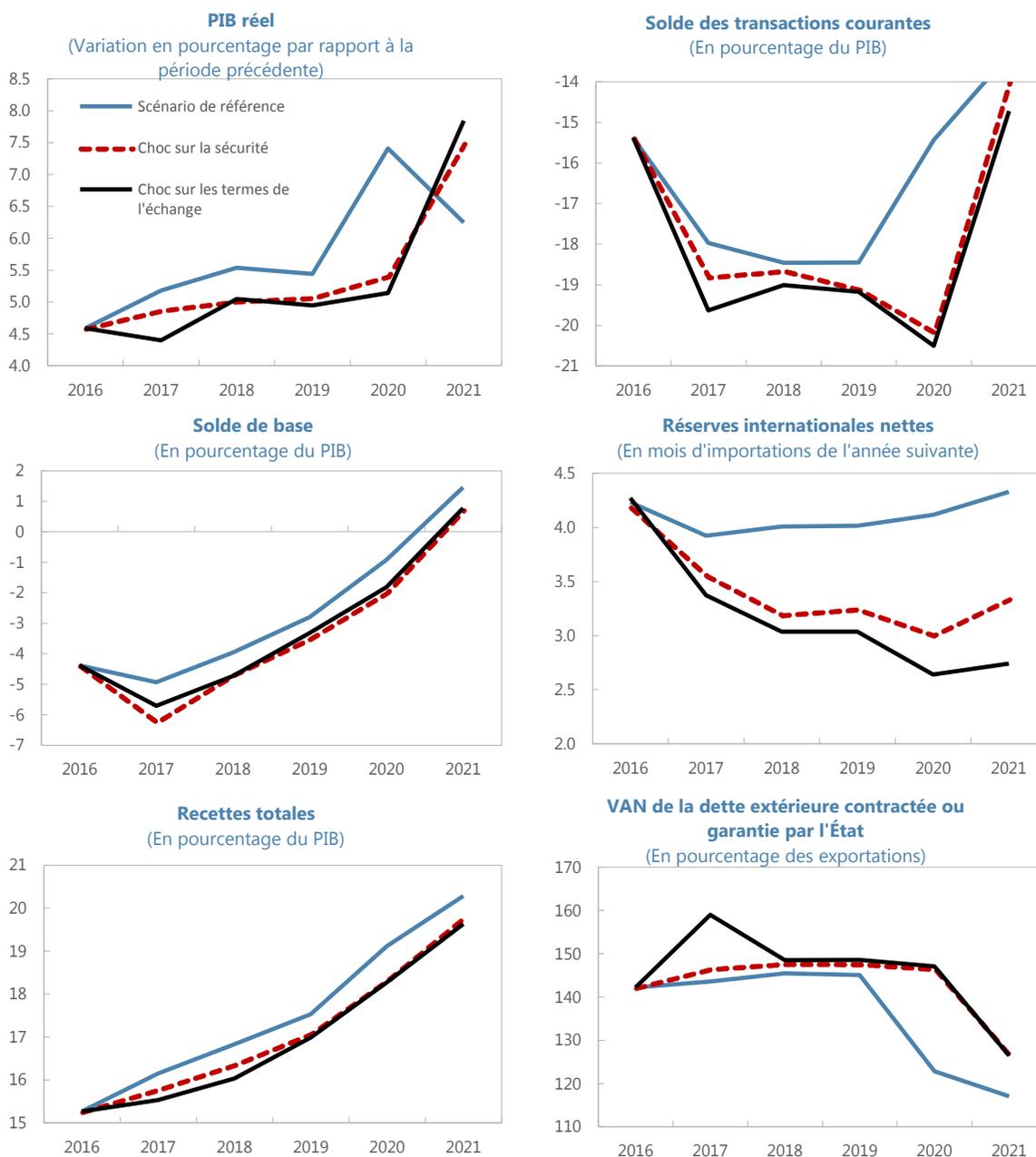
En conséquence, la croissance du PIB est très volatile et dépend de l'impact des chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est très volatile aussi et, en raison de la croissance élevée de la population, elle est en moyenne très faible.



Sources : autorités du Niger ; et calculs des services du FMI.

Graphique 5. Niger : Impacts des chocs de termes de l'échange et de sécurité



Sources : autorités du Niger ; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Proj.	Programme		Projections		
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Produit intérieur brut et prix								
PIB à prix constants	7.0	3.5	4.6	5.2	5.5	5.4	7.4	6.2
PIB non-pétrolier et non-minéral	7.9	4.1	4.3	5.0	5.6	5.5	6.0	5.7
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	13	16	18	19	19	40	50
Déflateur du PIB	-0.5	0.5	2.0	2.4	2.1	1.8	1.6	1.9
Indice des prix à la consommation								
Moyenne de la période	-0.9	1.0	1.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0
Fin de période	-0.6	2.2	1.2	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.o.b. (en francs CFA)	-8.8	-10.1	-10.7	13.7	12.3	12.3	33.4	17.8
<i>Dont</i> : exportations autres que l'uranium	-1.5	-15.2	-8.6	10.3	13.4	21.1	49.0	22.5
Importations, f.o.b. (en francs CFA)	7.0	9.6	-11.7	19.5	11.2	9.3	9.0	6.7
Volume d'exportations	11.1	-4.5	-19.0	6.6	9.1	14.1	42.6	13.9
Volume d'importations	5.5	7.3	-12.6	17.1	8.9	7.3	6.8	4.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-19.4	-7.5	7.3	0.1	1.6	-3.6	-9.1	-1.8
Finances publiques								
Recettes totales	13.6	7.6	-12.0	13.9	12.4	11.8	18.9	14.9
Dépenses totales et prêts nets	22.7	9.8	-15.3	14.1	4.7	4.0	7.1	1.9
<i>Dont</i> : Dépenses budgétaires courantes	16.3	11.0	-3.5	9.2	5.1	5.1	5.3	6.1
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	28.9	8.7	-25.9	19.9	4.2	2.9	9.1	-2.7
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire du début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Crédit intérieur	7.2	17.2	10.9	11.5	6.7	6.2	6.0	1.4
Crédits au gouvernement (net)	1.1	10.4	4.3	6.4	1.7	1.6	0.6	-3.5
Crédits à l'économie	6.1	6.8	6.6	5.1	5.0	4.6	5.4	4.9
Avoirs intérieurs nets	5.2	15.9	7.9	11.9	7.0	6.5	6.2	1.7
Monnaie et quasi monnaie	25.7	3.6	11.3	11.1	10.9	10.6	10.3	8.2
Vitesse de circulation (en pourcent)	3.7	3.7	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1	3.1
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Recettes budgétaires	17.5	18.1	15.3	16.1	16.8	17.5	19.1	20.3
Dépenses totales et prêts nets	31.0	32.7	26.5	28.1	27.3	26.4	26.0	24.4
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	14.6	15.6	14.4	14.6	14.2	13.9	13.4	13.2
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Solde budgétaire de base (dons exclus) ¹	-6.4	-7.5	-4.4	-4.9	-4.0	-2.8	-0.9	1.5
Solde budgétaire de base (dons exclus) ²	-4.8	-5.7	-2.9	-3.8	-2.8	-1.7	0.0	2.1
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus)	-8.0	-9.1	-6.5	-7.4	-6.0	-4.7	-2.9	-0.9
Formation brute de capital fixe	39.3	42.6	39.5	42.0	42.8	43.0	40.1	37.9
Privée	22.9	25.4	27.4	28.4	29.7	30.5	27.5	26.7
Publique	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Épargne nationale brute	23.8	24.5	24.1	24.0	24.3	24.5	24.6	24.6
Privée	18.7	20.3	21.3	20.9	20.2	19.4	17.7	16.5
Épargne intérieure	21.4	20.0	19.8	19.8	20.3	20.6	20.9	21.0
Solde de la balance des paiements courants								
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-17.7	-19.7	-17.3	-19.5	-20.0	-20.0	-16.7	-14.3
Y compris dons pour l'assistance budgétaire	-15.4	-18.1	-15.4	-18.0	-18.5	-18.5	-15.4	-13.3
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)								
Exportations de biens et de services	4.2	5.5	7.2	7.7	6.3	5.9	4.4	4.8
Recettes budgétaires	5.0	5.7	8.1	8.4	6.7	6.2	5.1	5.6
Dette totale publique et publiquement garantie	33.7	41.9	47.0	51.1	53.0	53.9	52.4	50.3
Dette extérieure publique et publiquement garantie	25.1	30.4	34.1	35.8	37.1	38.1	38.5	39.0
VAN du dette publique extérieure	22.1	22.1	24.4	25.4	26.2	26.8	27.1	27.4
Dette domestique publique	8.7	11.5	12.9	15.3	15.9	15.8	13.9	11.4
Aide étrangère	8.9	10.4	9.5	8.9	8.4	8.1	7.5	7.0
(En milliards de francs CFA)								
PIB à prix courants du marché	4,077	4,242	4,432	4,773	5,146	5,524	6,025	6,523

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Revenu moins dépenses nettes des dépenses de capital financées par l'extérieur.² Revenu (incluant les dons budgétaire) moins dépenses net des dépenses de capital financées extérieurement.

Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2014–21
(milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Act. ³	Proj.	Programme			Projections	
Recettes budgétaires	714.2	768.7	676.6	770.8	866.0	968.2	1151.6	1322.8
Recettes fiscales	633.2	684.8	641.6	721.3	807.5	886.2	1039.9	1185.8
Recettes non fiscales	76.3	77.0	26.4	37.7	44.8	67.3	95.6	113.0
Recettes des comptes spéciaux	4.7	6.8	8.6	11.8	13.7	14.7	16.0	23.9
Dépenses totales et prêts nets	1263.7	1387.7	1175.8	1341.4	1404.5	1460.7	1564.7	1593.7
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	976.0	1085.5	870.9	1006.7	1070.0	1122.8	1207.4	1228.1
Dépenses courantes	595.2	660.9	637.6	696.0	731.9	768.9	809.6	858.8
Dépenses courantes budgétaires	580.9	639.1	617.6	671.1	705.0	740.1	778.1	824.8
Traitements et salaires	214.5	250.2	268.0	273.0	281.3	281.2	310.1	338.6
Matériels et fournitures	127.4	157.9	110.4	131.6	130.2	141.2	135.5	137.5
Subventions et transferts	221.0	204.5	200.0	216.5	233.5	250.6	260.3	278.0
Intérêts exigibles	16.0	26.6	39.2	50.0	60.0	67.0	72.1	70.7
Dont: Dette extérieure	10.0	11.9	15.8	20.6	19.1	19.2	19.1	19.6
Adjustements et dépenses fiscales	1.9	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux ¹	14.3	21.8	20.0	24.9	26.8	28.8	31.4	34.0
Dépenses d'équipements et prêts nets	668.5	726.8	538.2	645.4	672.6	691.9	755.1	734.9
Dépenses d'équipement	668.5	726.8	538.2	645.4	672.6	691.9	755.1	734.9
Sur ressources budgétaires	380.8	424.6	233.4	310.7	338.2	354.0	397.8	369.3
Sur ressources extérieurs	287.8	302.2	304.8	334.7	334.4	337.9	357.3	365.6
Dont: Sur dons extérieurs	154.3	156.0	142.3	164.2	168.4	171.9	186.5	171.3
Sur prêts extérieurs	133.5	146.1	162.5	170.5	166.0	166.0	170.8	194.2
Prêts nets ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-549.6	-619.0	-499.1	-570.6	-538.4	-492.5	-413.1	-270.9
Balance de base ³	-327.4	-386.4	-289.7	-351.8	-311.2	-257.4	-173.4	-56.4
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-193.9	-240.3	-127.2	-181.3	-145.1	-91.4	-2.6	137.8
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	57.7	-13.0	-8.4	-43.4	-10.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais./décaissements)	-491.8	-632.0	-507.5	-614.0	-548.4	-492.5	-413.1	-270.9
Financement	491.8	632.1	507.6	614.0	548.4	492.5	413.1	270.9
Financement extérieur	342.3	416.3	387.5	387.2	398.8	409.1	419.5	408.5
Dons	222.1	232.6	209.5	218.9	227.3	235.2	239.7	214.5
Aide projets	154.3	156.0	142.3	164.2	168.4	171.9	186.5	171.3
Prêts	140.8	209.6	213.2	208.3	206.8	209.7	214.5	242.0
Budgétaires	7.3	63.5	50.7	37.8	40.8	43.8	43.8	47.7
Amortissement exigible	-20.6	-25.9	-35.1	-39.9	-35.2	-35.8	-34.7	-48.0
Debt en discussions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	149.5	215.8	120.0	226.8	149.6	83.4	-6.4	-137.6
Secteur bancaire	54.9	132.0	13.1	77.3	41.3	20.6	18.0	-56.4
Dont: FMI	20.2	27.0	6.2	19.7	18.5	16.6	1.8	-15.9
Avances statutaires	-7.5	-7.9	-8.2	-8.4	-8.7	-7.6	-3.6	-1.0
Depot du Trésor à la BCEAO	-28.5	49.7	11.6	2.7	2.7	-10.0	20.0	-30.0
Titres d'Etat et autres	70.7	63.2	3.5	63.3	28.8	21.6	-0.2	-9.4
Secteur non bancaire ⁴	94.6	83.8	106.9	149.4	108.3	62.8	-24.4	-81.2
Déficit de ressources (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour la formation professionnelle continue.

² Revenu moins dépenses net des dépenses de capital financées extérieurement.

³ En 2015, les recettes totales incluent des recettes non-fiscales de 49 milliards de FCFA de recettes exceptionnelles des secteurs des télécommunications et du pétrole.

⁴ Pour la période 2017-20, le financement non bancaire inclue des contrats PPP pour construire des infrastructures. En 2017, ces contrats représentent 60 milliards de FCFA.

Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2014–21
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Act. ³	Proj.	Programme			Projections	
Recettes budgétaires	17.5	18.1	15.3	16.1	16.8	17.5	19.1	20.3
Recettes fiscales	15.5	16.1	14.5	15.1	15.7	16.0	17.3	18.2
Recettes non fiscales	1.9	1.8	0.6	0.8	0.9	1.2	1.6	1.7
Recettes des comptes spéciaux	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
Dépenses totales et prêts nets	31.0	32.7	26.5	28.1	27.3	26.4	26.0	24.4
dont: dépenses hors dépense d'équipement sur ressources extérieures	23.9	25.6	19.6	21.1	20.8	20.3	20.0	18.8
Dépenses courantes	14.6	15.6	14.4	14.6	14.2	13.9	13.4	13.2
Dépenses courantes budgétaires	14.2	15.1	13.9	14.1	13.7	13.4	12.9	12.6
Traitements et salaires	5.3	5.9	6.0	5.7	5.5	5.1	5.1	5.2
Matériels et fournitures	3.1	3.7	2.5	2.8	2.5	2.6	2.2	2.1
Subventions et transferts	5.4	4.8	4.5	4.5	4.5	4.5	4.3	4.3
Intérêts exigibles	0.4	0.6	0.9	1.0	1.2	1.2	1.2	1.1
Dont: Dette extérieure	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Ajustements et dépenses fiscales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux ¹	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses d'équipements et prêts nets	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Dépenses d'équipement	16.4	17.1	12.1	13.5	13.1	12.5	12.5	11.3
Sur ressources budgétaires	9.3	10.0	5.3	6.5	6.6	6.4	6.6	5.7
Sur ressources extérieures	7.1	7.1	6.9	7.0	6.5	6.1	5.9	5.6
Dont: Sur dons extérieurs	3.8	3.7	3.2	3.4	3.3	3.1	3.1	2.6
Sur prêts extérieurs	3.3	3.4	3.7	3.6	3.2	3.0	2.8	3.0
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-13.5	-14.6	-11.3	-12.0	-10.5	-8.9	-6.9	-4.2
Balance de base ³	-8.0	-9.1	-6.5	-7.4	-6.0	-4.7	-2.9	-0.9
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-6.4	-7.5	-4.4	-4.9	-4.0	-2.8	-0.9	1.5
Variation des arriérés et fonds en route (reduction -)	-4.8	-5.7	-2.9	-3.8	-2.8	-1.7	0.0	2.1
Variation des arriérés et fonds en route (reduction -)	1.4	-0.3	-0.2	-0.9	-0.2	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais/décaissements)	-12.1	-14.9	-11.5	-12.9	-10.7	-8.9	-6.9	-4.2
Financement	12.1	14.9	11.5	12.9	10.7	8.9	6.9	4.2
Financement extérieur	8.4	9.8	8.7	8.1	7.8	7.4	7.0	6.3
Dons	5.4	5.5	4.7	4.6	4.4	4.3	4.0	3.3
Aide projets	3.8	3.7	3.2	3.4	3.3	3.1	3.1	2.6
Prêts	3.5	4.9	4.8	4.4	4.0	3.8	3.6	3.7
Budgétaires	0.2	1.5	1.1	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Amortissement exigible	-0.5	-0.6	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6	-0.6	-0.7
Debt en discussions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	3.7	5.1	2.7	4.8	2.9	1.5	-0.1	-2.1
Secteur bancaire	1.3	3.1	0.3	1.6	0.8	0.4	0.3	-0.9
Dont: FMI	0.5	0.6	0.1	0.4	0.4	0.3	0.0	-0.2
Avances statutaires	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
Depot du Trésor à la BCEAO	-0.7	1.2	0.3	0.1	0.1	-0.2	0.3	-0.5
Titres d'Etat et autres	1.7	1.5	0.1	1.3	0.6	0.4	0.0	-0.1
Secteur non bancaire ⁴	2.3	2.0	2.4	3.1	2.1	1.1	-0.4	-1.2
Déficit de ressources (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour formation professionnelle continue.

² Revenu moins dépense (net des dépenses de capital financées extérieurement).

³ En 2015, les recettes totales incluent des recettes non-fiscales de 1,2 % du PIB de recettes exceptionnelles des secteurs des télécommunications et du pétrole.

⁴ Pour la période 2017-20, le financement non bancaire inclue des contrats PPP pour construire des infrastructures. En 2017, ces contrats représentent 1,3 % du PIB.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Act.	Proj.	Programme			Projections	
	(En milliards de francs CFA)							
Avoirs extérieurs nets	715.2	579.0	618.6	609.3	665.1	730.8	802.1	927.9
BCEAO	578.7	475.1	515.1	505.1	560.1	625.1	695.1	815.1
Banques commerciales	136.5	103.9	103.5	104.2	105.0	105.7	107.0	112.8
Avoirs intérieurs nets	395.5	572.3	663.0	814.9	914.7	1017.1	1125.9	1157.8
Crédit intérieur	496.7	688.0	813.0	960.4	1055.8	1154.0	1258.7	1286.6
Créances nettes sur l'Etat	-76.9	39.0	88.0	169.7	193.4	218.2	228.0	160.6
BCEAO	-39.8	29.3	64.6	92.6	98.6	110.7	132.1	81.5
Créances	102.5	121.5	126.0	142.9	158.5	172.1	170.9	154.2
dont avances statutaires	17.8	15.2	13.5	10.7	7.8	4.8	1.8	1.0
Dépôts	142.3	92.3	61.4	50.3	60.0	61.4	38.8	72.8
Banques commerciales	-37.1	9.7	23.5	77.1	94.8	107.4	95.9	79.1
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	573.6	649.1	725.0	790.8	862.4	935.8	1030.8	1126.0
Autres postes nets	-101.1	-115.8	-150.0	-145.5	-141.1	-136.9	-132.8	-128.8
Monnaie et quasi-monnaie	1,110.7	1,151.3	1,281.6	1,424.2	1,579.8	1,747.8	1,928.0	2,085.6
Masse monétaire	504.3	535.3	562.1	605.3	652.5	700.5	764.0	827.2
Dépôts privés aux CCP/CNE	604.8	613.6	719.5	818.9	927.2	1047.4	1164.0	1258.4
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire de début de période, sauf indication contraire)							
Avoirs extérieurs nets	20.5	-12.3	3.4	-0.7	3.9	4.2	4.1	6.5
BCEAO	12.8	-9.3	3.5	-0.8	3.9	4.1	4.0	6.2
Banques	7.8	-2.9	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3
Avoirs intérieurs nets	5.2	15.9	7.9	11.9	7.0	6.5	6.2	1.7
Crédit intérieur	7.2	17.2	10.9	11.5	6.7	6.2	6.0	1.4
Créances nettes sur l'Etat	1.1	10.4	4.3	6.4	1.7	1.6	0.6	-3.5
BCEAO	-1.4	6.2	3.1	2.2	0.4	0.8	1.2	-2.6
dont avances statutaires	-0.3	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0
Banques commerciales	2.7	4.2	1.2	4.2	1.2	0.8	-0.7	-0.9
Autres	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	6.1	6.8	6.6	5.1	5.0	4.6	5.4	4.9
Autres postes nets	-2.0	-1.3	-3.0	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2
Monnaie	25.7	3.6	11.3	11.1	10.9	10.6	10.3	8.2
Pour mémoire								
Vélocité ((PIB/Masse monétaire)	3.7	3.7	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1	3.1
Crédit à l'économie								
(changement, en pourcentage)	10.4	13.2	11.7	9.1	9.1	8.5	10.1	9.2
(pourcentage du PIB)	14.1	15.3	16.4	16.6	16.8	16.9	17.1	17.3
(pourcentage du PIB-hors agriculture)	17.1	18.5	19.9	20.0	20.2	20.3	20.4	20.5

Sources: BCEAO ; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2014–21
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Proj.	Program		Projections		
(Milliards de francs CFA; sauf indication contraies)								
Balance des transactions courantes	-628.5	-767.3	-681.9	-857.9	-949.9	-1019.3	-930.1	-869.5
Balance commerciale de biens et services	-801.0	-947.0	-865.6	-1048.7	-1148.2	-1224.8	-1144.9	-1093.3
Balance commerciale de biens	-351.0	-525.4	-457.2	-579.2	-636.6	-674.4	-534.5	-448.9
Exportations, f.o.b.	715.2	643.2	574.5	653.3	734.0	824.2	1099.5	1295.3
Uranium	240.5	240.8	206.6	247.5	273.9	267.2	269.4	278.1
	143.2	88.7	93.7	93.1	97.8	112.5	306.3	407.6
	331.5	313.7	274.2	312.6	362.3	444.5	523.9	609.6
Importations, f.o.b.	1066.2	1168.6	1031.6	1232.5	1370.6	1498.6	1634.0	1744.2
Dont: Produits alimentaires	171.1	221.7	198.0	219.5	242.6	262.8	296.9	324.4
Dont: Produits pétroliers	42.2	60.7	30.4	31.9	33.5	35.2	37.0	38.8
Biens d'équipement	329.1	337.1	305.9	409.3	490.9	537.8	576.4	616.8
Autres	523.7	549.1	497.3	571.7	603.6	662.8	723.7	764.2
Services et revenus (net)	-450.0	-421.6	-408.4	-469.5	-511.6	-550.4	-610.5	-644.3
Services	-375.0	-430.1	-417.3	-479.0	-521.8	-561.4	-622.5	-657.3
Revenus	-75.0	8.5	8.8	9.5	10.3	11.0	12.0	13.0
Dont: intérêts sur dette publique	-10.0	-11.9	-15.8	-20.6	-19.1	-19.2	-19.1	-19.6
Transferts courants	172.5	179.7	183.7	190.8	198.3	205.5	214.9	223.7
Privés	80.7	109.7	96.6	116.2	119.4	122.3	141.6	160.5
Publics	91.8	70.0	87.2	74.6	78.9	83.2	73.2	63.2
Dont: dons budgétaires	67.9	76.6	67.2	54.6	58.9	63.2	53.2	43.2
Compte de capital et d'opérations financières	715.6	750.4	721.9	847.9	1004.9	1084.3	1000.1	989.5
Capital	185.7	177.1	164.3	193.4	200.0	206.0	223.6	211.1
Capital privé	15.3	21.1	22.0	24.2	26.6	29.1	32.1	34.8
Dons projets	154.3	156.0	142.3	164.2	168.4	171.9	186.5	171.3
	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
	16.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	529.9	573.3	557.5	654.4	805.0	878.3	776.5	778.5
Investissements directs ¹	362.6	293.1	337.4	432.4	557.2	603.6	490.2	489.4
Investissements de portefeuille	61.8	84.0	31.9	24.0	25.9	27.8	25.8	27.9
Autres investissements	105.5	196.2	188.3	198.0	221.9	246.8	260.5	261.2
Dont: secteur public (net)	120.2	183.7	178.0	168.4	171.6	174.0	179.8	194.0
décaissements	140.8	209.6	213.2	208.3	206.8	209.7	214.5	242.0
prêts budgétaires	7.3	63.5	50.7	37.8	40.8	43.8	43.8	47.7
prêts projets ¹	133.5	146.1	162.5	170.5	166.0	166.0	170.8	194.2
amortissement	20.6	25.9	35.1	39.9	35.2	35.8	34.7	48.0
Autres	-14.7	12.6	10.2	29.6	50.3	72.9	80.7	67.2
Erreurs et omissions	25.6	-86.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	112.7	-103.6	40.0	-10.0	55.0	65.0	70.0	120.0
Financement	-112.7	103.6	-40.0	10.0	-55.0	-65.0	-70.0	-120.0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-112.7	103.6	-40.0	10.0	-55.0	-65.0	-70.0	-120.0
	20.2	27.0	6.2	19.7	18.5	16.6	1.8	-15.9
Rééchelonnements obtenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Compte courantes (pourcentage du PIB)	-15.4	-18.1	-15.4	-18.0	-18.5	-18.5	-15.4	-13.3
Compte courantes (hors subventions, en pourcentage du PIB)	-17.7	-19.7	-17.3	-19.5	-20.0	-20.0	-16.7	-14.3
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-8.6	-12.4	-10.3	-12.1	-12.4	-12.2	-8.9	-6.9
Solde global (pourcentage du PIB)	2.8	-2.4	0.9	-0.2	1.1	1.2	1.2	1.8
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	4.8	4.6	4.2	3.9	4.0	4.0	4.1	4.4
Réserves internationales, BCEAO (milliards de FCFA)	7,033.6	7,487.0
en pourcentage du mois d'importations de l'année suivante)	4.9
PIB (milliards de FCFA)	4,077	4,242	4,432	4,773	5,146	5,524	6,025	6,523

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Projections of FDI for 2017-19 are based on the construction of a pipeline expected to come on stream in 2020.

Tableau 6. Niger : Indicateurs de solidité financière, décembre 2011–septembre 2016

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Sept.
Normes de fonds propres						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.5	16.7	15.5	14.6	15.0	15.1
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	13.2	16.1	14.9	13.4	14.0	14.0
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	11.5	10.2	12.0	9.4	11.3	11.0
Fonds propres/total des actifs	9.2	10.1	9.4	9.5	9.8	9.7
Composition et qualité des actifs						
Total des crédits/total des actifs	61.2	60.0	58.6	55.7	58.8	58.3
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	152.2	135.6	128.3	109.5	125.4	108.3
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	19.6	17.1	16.5	15.5	17.5	18.5
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	58.0	54.6	67.3	61.5	71.4	66.1
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.3	8.6	6.1	6.6	5.0	6.0
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	61.6	51.0	34.3	38.6	30.1	37.5
Résultats et rentabilité						
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.2	2.0	2.0
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10.4	10.5	10.1	9.7
Marge d'intérêt moyenne	8.2	8.3	8.1	7.7
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.0	1.8
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	7.3	16.2
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	55.9	54.5	51.5	49.8
Traitements et salaires/revenu bancaire net	23.2	23.3	23.5	22.2
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	33.4	32.5	22.4
Actifs liquides/total des dépôts	52.6	51.4	36.2
Total des crédits/total des dépôts	108.8	104.7	93.7	85.3	92.4	92.5
Total des dépôts/total des passifs	63.5	63.2	62.6	65.3	63.6	63.6
Total des dépôts à vue/total des passifs	41.1	42.0	41.0	42.3	39.1	39.8
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	22.4	21.2	21.6	22.9	24.6	25.1

Source: BCEAO.

Tableau 7. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2017–décembre 2017)
(milliards de FCFA)

	Fin-décembre 2016 <u>Pour information</u> Proj.	Fin mars 2017 <u>Repères indicatifs</u> Prog.	Fin juin 2017 <u>Critères de réalisation</u> Prog.	Fin septembre 2017 <u>Pour information</u> Prog.	Fin décembre 2017 <u>Pour information</u> Prog.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹ (Cumulés pour chaque année fiscale)					
Financement intérieur net du gouvernement	113.8	62.0	120.3	186.6	207.0
Critère ajusté ²	0.0
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-8.4	10.0	20.0	10.0	-43.4
Pour mémoire :					
L'appui budgétaire extérieur ⁴					
Aide budgétaire brute	114.3	0.0	0.0	0.0	92.4
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁷	800.0	350.0	350.0	350.0	350.0
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹					
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives					
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-194.3	-71.2	-130.7	-186.6	-235.9
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-130.7	-71.2	-130.7	-186.6	-181.3
Recettes budgétaires ³	676.6	160.7	353.4	554.5	770.8
Dépenses de réduction de la pauvreté ³	356.8	103.8	222.2	348.4	487.5
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) ⁸	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs /supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. The plafond est défini cumulativement à partir du 1^{er} janvier 2015.

⁸ Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 8. Niger : Repères structurels continus proposés pour le programme

Mesure	Calendrier	Motif macroéconomique
Débloquer les crédits budgétaires trimestriels au cours du premier mois de chaque trimestre sur la base des propositions du comité de régulation.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un plan d'engagement trimestriel compatible avec le plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Améliorer la gestion de la dette.
Produire un rapport trimestriel sur le remboursement des crédits de TVA.	Trimestriel	Améliorer l'efficacité de la TVA.
Préparer un plan d'endettement révisé	Chaque année à fin Juin	Améliorer la gestion de la dette.

Tableau 9. Niger : Repères structurels proposés, 2017

Mesure	Calendrier	Progrès et/ou motif macroéconomique
Mesure préalable		
Amendement du projet de loi des finances 2017 déposé à l'Assemblée Nationale pour refléter le cadre macroéconomique du programme.	Mesure préalable	Respecté Améliorer la gestion des finances publiques.
Politique budgétaire et administration des recettes		
Extension de la compétence de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) à l'ensemble du pays en lui transférant les dossiers de 120 entreprises préalablement gérées au sein des bureaux des impôts régionaux en dehors de Niamey.	Fin janvier	Améliorer la mobilisation des recettes et élargir l'assiette fiscale.
Estimer le stock des arriérés de crédits TVA et lancer le mécanisme de remboursement TVA en utilisant une partie de la TVA collectée par la DGE.	Fin mars	Améliorer la gestion fiscale.
Finaliser l'interconnexion de l'ensemble des principaux bureaux de Douanes au serveur central SYDONIA World et l'interconnexion avec les bureaux des Douanes du Bénin et du Togo.	Fin juillet	Améliorer la mobilisation des taxes.
Gestion des finances publiques		
Lancer le processus de préparation du budget 2018 sous forme de budget programme en finalisant les documents nécessaires (DPBEP et DPPD).	Fin juin	Améliorer la gestion des finances publiques, renforcer l'efficacité et la maîtrise des dépenses.
Finaliser le cadre du CUT en procédant à la signature des accords de tenue de comptes avec la BCEAO et les banques commerciales et clôturer l'ensemble des comptes publics existants couverts par le CUT.	Fin juin	Améliorer la gestion de la trésorerie.
Autres réformes structurelles		
Élaborer et soumettre aux services du FMI un plan d'actions pour l'audit des principales entreprises publiques.	Fin juillet	Améliorer la gestion des entreprises publiques.
Déposer à l'Assemblée nationale une nouvelle loi sur le partenariat public-privé (PPP) compatible avec le Code des investissements et la loi de 2012 relative aux lois de finances.	Fin décembre	Aligner la loi aux lois existantes.
Soumettre aux services du FMI la mise à jour de la politique nationale de 2008 sur l'égalité du genre.	Fin décembre	Renforcer l'égalité du genre.

Tableau 10. Niger : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2016–27

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant												
Principal	0.8	4.8	5.8	7.8	11.6	19.1	20.4	18.2	14.8	10.3	2.5	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
Principal	0.8	4.8	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	27.5	28.6	22.2	18.3
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif												
En millions de DTS	0.8	4.8	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	27.5	28.6	22.2	18.3
En milliards de FCFA	0.6	4.0	4.8	6.4	9.6	15.7	18.0	20.8	22.6	23.5	18.3	15.1
En pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.5	0.5	0.6	0.7	1.0	1.1	1.2	1.2	1.1	0.8	0.6
En pourcentage du service de la dette ¹	0.7	3.7	4.1	5.8	8.2	12.7	10.9	10.8	11.1	11.1	8.5	7.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1
En pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.0	0.8
En pourcentage de la quote-part	0.6	3.7	4.4	5.9	8.8	14.5	16.6	19.2	20.9	21.7	16.9	13.9
Encours du crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs												
En millions de DTS	115.2	138.5	161.0	181.4	183.9	164.8	143.0	117.8	90.3	61.7	39.5	21.2
En milliards de FCFA	94.8	114.1	132.5	149.3	151.4	135.7	117.7	97.0	74.3	50.8	32.5	17.4
En pourcentage des exportations de biens et services	12.4	13.5	14.3	14.6	11.4	8.9	7.1	5.4	3.8	2.4	1.4	0.7
En pourcentage du service de la dette ¹	107.4	105.1	114.9	134.9	130.5	110.1	71.5	50.3	36.6	23.9	15.2	8.1
En pourcentage du PIB	2.1	2.4	2.6	2.7	2.5	2.1	1.7	1.3	0.9	0.6	0.3	0.2
En pourcentage des recettes fiscales	14.8	15.8	16.4	16.9	14.6	11.4	8.7	6.7	4.6	3.0	1.8	0.9
En pourcentage de la quote-part	87.5	105.3	122.3	137.8	139.7	125.2	108.6	89.5	68.6	46.9	30.0	16.1
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	9.4	23.4	22.4	20.4	2.5	-19.1	-21.8	-25.2	-27.5	-28.6	-22.2	-18.3
Remboursements et rachats	10.2	28.2	28.2	28.2	14.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	0.8	4.8	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	27.5	28.6	22.2	18.3
<i>Pour mémoire :</i>												
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	762.0	844.0	927.4	1020.1	1330.8	1530.0	1655.8	1786.3	1947.0	2105.9	2340.0	2474.7
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	88.3	108.5	115.4	110.7	116.1	123.3	164.5	192.7	203.1	212.2	214.1	216.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	4432.4	4773.4	5145.6	5523.6	6025.0	6523.3	7093.4	7628.6	8192.0	8783.7	9419.0	10104.7
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	641.6	721.3	807.5	886.2	1039.9	1185.8	1348.4	1455.8	1621.4	1721.4	1855.3	2008.3
Quote-part (millions de DTS)	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6
Sources : estimations et projections des services du FMI.												
¹ Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.												

Tableau 11. Niger : Synthèse du programme d'emprunt extérieur de l'État pour 2015-17
(milliards de FCFA).

	2015		2016		2017
	Projections	Signé	Projections	Signé fin juin	Projections
Source du financement	520.4	231.4	559.1	207.0	350.0
Dettes concessionnelles	520.4	231.4	559.1	207.0	350.0
Dettes multilatérales ¹	248.6	186.8	288.6	176.2	282.7
Dettes bilatérales	271.8	44.5	270.5	30.8	67.3
À déterminer					
Dettes non concessionnelles	0	0	0	0	0
Utilisation du montant emprunté	520.4	231.4	559.1	207.0	350.0
Aide budgétaire	78.5	63.4	51.0	13.1	95.9
Infrastructure (routes ² , ponts,...)	235.8	11.8	235.8	11.8	44.3
Eau et énergie	22.8	22.8	192.0	99.6	34.6
Agriculture	49.6	50.2	64.8	64.8	68.3
Social (éducation, santé, ...)	90.2	47.4	5.9	0.0	60.9
Autres (sécurité alimentaire, autonomisation des femmes, ...)	43.5	35.7	9.6	17.7	45.9

Source : autorités du Niger.

¹Le financement du FMI est exclu.

²Un prêt de 235,8 milliards de FCFA est en cours de négociation avec la Turquie.

Tableau 12. Niger : Décaissements proposés prévus dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, 2017–20

Montant (en millions)	Conditions nécessaires au décaissement	Date de disponibilité
14,1 de DTS	Approbation par le Conseil d'administration de l'Accord au titre de la FEC	23 janvier 2017
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2017 et conclusion de la première revue de l'accord	31 octobre 2017
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 31 décembre 2017 et conclusion de la deuxième revue de l'accord	30 avril 2018
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2018 et conclusion de la troisième revue de l'accord	31 octobre 2018
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 31 décembre 2018 et conclusion de la quatrième revue de l'accord	30 avril 2019
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 30 juin 2019 et conclusion de la cinquième revue de l'accord	31 octobre 2019
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation du 30 septembre 2019 et conclusion de la sixième et dernière revue de l'accord	8 janvier 2020
98,7 de DTS	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 13. Niger : Matrice d'évaluation des risques, octobre 2016

Nature des risques	Probabilité relative	Impacts potentiels	Mesures recommandées pour atténuer les impacts.
Dégradation de la situation sécuritaire	Moyenne (au regard des succès militaires en 2016)	Prononcé Fort impact sur la protection sociale, la croissance et la balance des paiements en raison de la crise humanitaire, de la perturbation de l'activité économique et de la réduction des IDE. Impact négatif sur la situation budgétaire du fait de la diminution des recettes budgétaires et de la hausse des dépenses de sécurité.	Permettre un assouplissement de l'orientation de la politique budgétaire en 2017 et au-delà si besoin est pour permettre des dépenses de sécurité prioritaires élevées en fonction de l'évolution sur le terrain. Renforcer la coopération avec les pays voisins et la communauté internationale sur les questions de sécurité.
Retards dans la réalisation des projets dans les industries extractives	Forte (au regard de la persistance de prix bas et de l'insécurité dans la région)	Prononcé Impact considérable sur l'activité économique à moyen terme, le compte des transactions courantes et la situation budgétaire.	Renforcer la surveillance et la transparence du secteur.
Accumulation continue de dettes, en raison de la faiblesse de la mise en œuvre des politiques et de la capacité de gestion de la dette	Moyenne à forte	Prononcé Impact considérable sur la viabilité de la dette.	Efforts continus pour améliorer la gestion de la dette. Sélection rigoureuse des projets financés par l'endettement pour garantir le recouvrement des coûts.
Conditions climatiques défavorables/catastrophes naturelles	Forte (au regard des épisodes cycliques de sécheresse et des invasions de criquets)	Prononcé Des conditions climatiques défavorables réduiraient la production agricole, accentueraient l'insécurité alimentaire et provoqueraient des tensions inflationnistes.	Reconstituer une marge de manœuvre budgétaire pour permettre des dépenses bien ciblées en cas de choc consécutif à une catastrophe naturelle.
Baisse des cours du pétrole/de l'uranium	Forte (au regard de l'absence de perspectives d'un rebond des cours par rapport à leurs niveaux actuellement très bas)	Prononcé Impact négatif sur la croissance, la balance des paiements et la situation budgétaire.	Renforcer la gestion des ressources naturelles pour éviter une procyclicité excessive de la politique budgétaire (règle budgétaire, fonds de ressources naturelles) et améliorer la qualité des dépenses. À moyen et long terme, créer les conditions pour favoriser la croissance du secteur privé et augmenter les recettes non tirées des ressources naturelles.
Soutien moindre des bailleurs	Faible (au regard de l'importance croissante du Niger dans la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine)	Prononcé Impact négatif sur les projets de développement et sur le dispositif de protection sociale et l'exécution du programme.	Renforcer la coopération avec les bailleurs traditionnels et nouveaux. Accroître les capacités de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets financés par les bailleurs.

Annexe. Niger : Évaluation *ex-post* revue par les pairs¹

Introduction

1. Au cours des dix dernières années, deux accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ont appuyé les objectifs à moyen terme du Niger visant à préserver la stabilité macroéconomique, promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. Les trois premières revues du premier accord au titre de la FEC (2008-11; 23,03 millions de DTS) ont été achevées mais un coup d'État militaire début 2010 a interrompu le dialogue entre les autorités et le FMI dans l'attente de la reconnaissance internationale du gouvernement de transition. Le deuxième accord au titre de la FEC (2012-16 ; 120,09 millions de DTS) a été approuvé en mars 2012 et était au départ programmé jusqu'au premier trimestre de 2015. Il a été prolongé à deux reprises, la première fois jusqu'à fin décembre 2015 et la seconde jusqu'à fin décembre 2016, en raison des retards dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles et des besoins de balance des paiements plus importants du fait de la situation sécuritaire et humanitaire. La deuxième prolongation s'est accompagnée d'une augmentation du niveau d'accès de 62,5 % de la quote-part.

2. Cette annexe passe en revue les progrès réalisés au cours du programme 2012-16 appuyé par la FEC² et tire des enseignements pour l'élaboration future de programmes et d'engagements avec le FMI. L'évaluation est effectuée du point de vue des services du FMI et tient compte de l'opinion des autorités recueillie pendant les consultations de 2016 au titre de l'article IV et les négociations d'un nouveau programme appuyé par la FEC.

Objectifs du programme

3. La stratégie de développement du Niger dans le cadre de la FEC 2012-16, telle que définie dans le Plan de développement économique et social (PDES) des autorités, prévoyait de transformer la richesse en ressources naturelles du pays en un processus de croissance soutenue et inclusive. La mise en œuvre de la stratégie nécessitait des investissements massifs dans deux projets du secteur des ressources naturelles, la mine d'uranium d'Imouraren et l'oléoduc Niger-Tchad-Cameroun. La finalisation devaient s'achever durant cette période mais ont été retardés au fur et à mesure de la baisse des prix sur le marché international. Les défis dans le cadre du programme étaient nombreux et divers mais quatre sortent du lot : (i) la sécurité alimentaire;

¹ Cette note a été préparée par Victor Davies et revue par Salifou Issoufou (équipe du Sénégal).

² Le programme 2008-11 a été revue dans SM/11/300. Les éléments ci-après synthétisent les principales conclusions de cette revue. Les résultats macroéconomiques durant le programme 2008-11 ont été satisfaisants, bien que les conditions se soient dégradées en 2009-10 suite à l'instabilité politique et de sécheresse. Les autorités ont préservé la stabilité macroéconomique et la croissance annuelle moyenne du PIB réel s'est établie à 5,7 %, soit un taux supérieur aux projections du programme. Les recettes fiscales et non fiscales ont dépassé les projections, essentiellement grâce à l'amélioration des administrations fiscale et douanière. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels ont pour la plupart été respectés.

(ii) la sécurité et la gouvernance; (iii) le développement du capital humain et (iv) le développement des infrastructures.

4. Les principaux objectifs du programme 2012-16 étaient de préserver la stabilité macroéconomique, de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Le programme 2012-16 s'est efforcé de consolider la stabilité macroéconomique rétablie durant le précédent accord, tout en améliorant la résilience du Niger aux chocs, en renforçant les finances publiques et la gestion de la dette, en créant un cadre juridique et de supervision transparent pour les industries extractives et le secteur pétrolier et en favorisant le développement du secteur privé et financier. L'objectif de la politique budgétaire était d'appuyer la stratégie de croissance en créant un espace budgétaire pour accroître les dépenses de développement, tout en préservant la viabilité de la dette extérieure. Pour ce faire, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'administration fiscale et de la maîtrise des dépenses avec l'assistance technique du FMI.

Résultats du programme

5. Plusieurs facteurs ont pesé sur les résultats du programme 2012-16 : une dégradation de la situation sécuritaire à compter de 2012, un effondrement des prix à l'exportation à partir de 2013, des sécheresses, des inondations et des impacts négatifs du ralentissement économique au Nigéria voisin à compter de 2015. Compte tenu des dérapages de la politique intérieure, les résultats budgétaires ont été inférieurs aux objectifs du programme et la mise en œuvre du programme de réformes structurelles a été retardée. Ceci, en retour, a entraîné des retards dans la conclusion de plusieurs revues.

- La croissance économique a en général été inférieure aux projections initiales. Le taux de croissance moyen était de 6,6 % en 2012-16, contre une projection de 8,2 %. La sous-performance de la croissance est due aux chocs exogènes évoqués plus haut, à la volatilité de la production agricole, qui représente 35-40 % du PIB, et aux retards dans la mise en œuvre des projets du secteur des ressources naturelles.
- L'inflation en 2012-16 a été en moyenne de 1,3 % par an, nettement inférieur au critère de convergence de l'UEMOA de 3 %, en partie due par les programmes alimentaires et de stabilisation des prix opportuns de l'État pour les années où les récoltes ne sont pas bonnes.
- Le déficit courant a été en moyenne de 15,7 % du PIB en 2012-16, contre une projection de 16,7 %. Les réserves internationales ont été maintenues à des niveaux confortables dépassant 4 mois d'importations de biens et services.
- La position budgétaire s'est dégradée car les déficits budgétaires ont été plus élevés que prévu. Le solde global était en moyenne de 5,5 % du PIB en 2012-16, par rapport à des projections de 4,5 %, en raison des chocs exogènes, des manques à gagner récurrents des recettes, du déficit de financements extérieurs et de l'incapacité d'ajuster les dépenses en réponse aux chocs. Les déficits ont été financés par l'accumulation d'arriérés intérieurs et de

dette extérieure, avec le ratio dette extérieure/PIB augmentant de 21,3 à 34,1 % du PIB entre 2012 et 2016. Les critères de réalisation quantitatifs sur le financement intérieur net et la réduction nette des arriérés intérieurs n'ont pas été respectés pour la plupart des revues.

6. Les progrès réalisés dans le domaine des réformes structurelles ont été inégales, avec des retards dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Les réformes clés suivantes ont été mises en œuvre :

- Mobilisation de recettes : Des progrès ont été accomplis pour moderniser l'administration des douanes avec la migration vers SYDONIA World et l'interconnexion des principaux bureaux de douane qui recouvrent plus de 90 % des recettes douanières.
- Gestion des finances publiques : Un plan d'action pour la loi organique relative aux lois de finances de 2012 a été adopté en 2013, qui débouchera sur une loi de finances totalement harmonisée au sein de l'UEMOA dans la préparation du budget 2018. Les dépenses effectuées par des procédures exceptionnelles ont été maintenues en dessous du seuil de référence de 5 % du total des dépenses depuis le premier trimestre de 2013. Un Comité interministériel budgétaire a été créé en 2016 pour mettre en place un cadre permettant d'aligner les engagements de dépenses avec les ressources disponibles et réduire ainsi l'accumulation d'arriérés.
- Environnement des affaires : Un nouveau Code des investissements a été adopté et un guichet unique pour les investisseurs a été mis en place en 2015, après le lancement début 2014 d'un guichet unique pour la création d'entreprise.
- Gestion de la dette : Le Secrétariat du Comité interministériel de gestion de la dette a été mis sur pied en 2015, et a depuis produit des rapports réguliers sur la gestion de la dette.
- Réforme du secteur financier et inclusion financière : Une stratégie de développement du secteur financier a été adoptée en novembre 2014. Elle a été renforcée en 2015 avec une stratégie d'inclusion financière qui cible les Nigériens ayant un accès limité aux services financiers.

7. Ci-après figurent les principales réformes majeures prévues dans le cadre du programme 2017 :

- La création d'un compte unique du Trésor (CUT), au départ prévue pour fin décembre 2013, n'a pas été achevée et devrait à présent intervenir à fin 2017. La mise en place a été décomposée en plusieurs étapes bien définies qui ont servi de repères structurels et ont permis d'enregistrer des avancées.
- Mise en service du système de transit douanier électronique.
- Préparation des documents nécessaires à l'élaboration du budget 2018 conformément à la loi organique relative aux lois de finances de 2012.

- Réduction des exonérations fiscales généralisées.

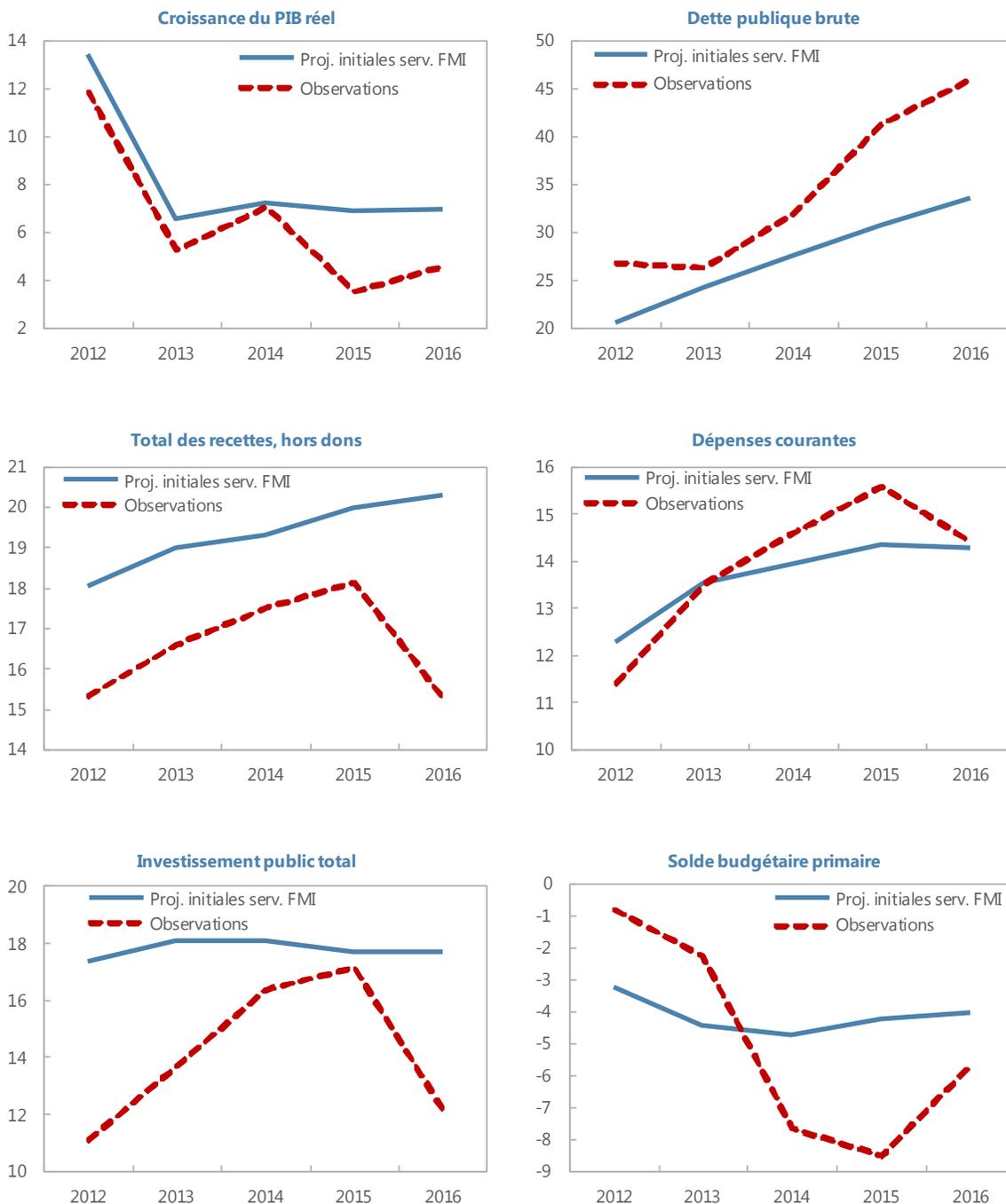
Enseignements tirés du Programme 2012-16 au titre de la FEC

8. Quatre enseignements clés peuvent être tirés du programme appuyé par la FEC :

- Certains objectifs ont peut-être été trop ambitieux au regard des capacités et de l'ampleur des chocs. Les objectifs de recettes se sont révélés trop ambitieux, notamment après la bonne performance de 2013. Ces objectifs, qui sont bien loin d'avoir été atteints, ont ensuite été utilisés pour justifier des niveaux de dépenses élevés, entraînant le non respect de critères de réalisation et des objectifs indicatifs. L'évaluation par les services du FMI de la capacité d'absorption intérieure des investissements s'est aussi avérée optimiste.
- Une plus grande souplesse pour modifier les objectifs et politiques macroéconomiques en réponse aux chocs aurait peut-être été justifiée. Les projets de dépenses ambitieux ont été incompatibles avec les objectifs du programme en raison des chocs mais les ajustements n'ont pas été effectués au moment opportun. L'incapacité à s'ajuster à temps a mis en évidence la nécessité d'une discipline budgétaire et d'une surveillance efficace de la chaîne de dépenses ainsi que d'une certaine souplesse dans l'élaboration des programmes macroéconomiques et de développement.
- Un renforcement des capacités et une forte appropriation des recommandations d'assistance technique sont indispensables pour faire avancer les réformes. Certaines mesures de réforme, à l'instar de l'administration des douanes et du CUT, ont été engagées sans s'assurer que la capacité de mise en œuvre existait ou que la volonté politique y était.
- La stabilité et la coordination des institutions sont essentielles à la réussite du programme. Un taux de rotation élevé des responsables au ministère des Finances a ralenti la mise en œuvre des réformes. La cogestion de la dette par le ministère des Finances et par le ministère du Plan a créé des difficultés de coordination et de contrôle des opérations d'endettement.

9. Les autorités ont globalement souscrit à l'évaluation par les services du FMI du programme appuyé par le FMI. Les autorités ont appris avec grand plaisir que les services du FMI partageaient leur point de vue quant aux effets négatifs des chocs exogènes sur les résultats du programme et à l'importance de la souplesse des politiques publiques pour répondre à ces chocs. Elles ont insisté sur le fait qu'elles attendaient avec impatience d'intégrer les enseignements tirés dans le nouveau programme proposé.

Graphique 1 de l'annexe 1. Niger: Résultats macroéconomiques (projections et réalisations), 2012-16 régler la légende et la source
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Source : autorités nationales; projections des services du FMI.

Tableau 1 de l'annexe. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (décembre 2014–décembre 2015)
changer le tableau
 (milliards FCFA)

	fin décembre 2014			fin mars 2015			fin juin 2015			fin septembre 2015			fin décembre 2015		
	Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information			Critères de réalisation		
	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status	Prog.	Réal.	Status
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹															
(Cumulés pour chaque année fiscale)															
Financement intérieur net du gouvernement	54.5	129.3		19.6	44.4		41.3	123.9		201.0	170.5		130.7	188.8	
Critère ajusté ²	69.5	129.3	<i>Non-observé</i>	32.2	44.4	<i>Non-observé</i>	56.3	123.9	<i>Non-observé</i>	201.0	170.5	<i>Observé</i>	145.7	188.8	<i>Non-observé</i>
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-10.0	57.7	<i>Non-observé</i>	-1.8	0.0	<i>Observé</i>	-3.5	-38.8	<i>Observé</i>	-38.8	7.7	<i>Non-observé</i>	-63.8	-13.0	<i>Non-observé</i>
Pour mémoire :															
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette ⁴															
Aide budgétaire brute				12.6	0.0		26.2	0.0		6.6	20.4		160.4	140.0	
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁷													520.4	231.4	
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹															
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure contractée															
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée															
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>
C. Cibles indicatives															
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-161.6	-261.8	<i>Non-observé</i>	-25.9	-77.2	<i>Non-observé</i>	-55.9	-118.0	<i>Non-observé</i>	-155.5	-207.6	<i>Non-observé</i>	-224.9	-316.8	<i>Non-observé</i>
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-78.6	-193.9	<i>Non-observé</i>	-17.6	-77.2	<i>Non-observé</i>	-38.4	-118.0	<i>Non-observé</i>	-149.0	-187.2	<i>Non-observé</i>	-142.9	-240.3	<i>Non-observé</i>
Recettes budgétaires ³	753.3	714.2	<i>Non-observé</i>	193.9	168.0	<i>Non-observé</i>	388.9	355.1	<i>Non-observé</i>	564.6	546.5	<i>Non-observé</i>	785.7	768.7	<i>Non-observé</i>
Depenses de reduction de la pauvrete ³	507.6	489.9	<i>Non-observé</i>	114.3	114.4	<i>Observé</i>	231.4	232.3	<i>Observé</i>	312.0	314.5	<i>Observé</i>	442.8	449.5	<i>Observé</i>

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin décembre et à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de fin septembre qui sont pour information

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs /supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2 de l'annexe. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2016–juin 2016) et projections pour septembre 2016–décembre 2016 changer le tableau
(milliards FCFA)

	fin mars 2016			fin juin 2016			fin septembre 2016 ⁸		fin décembre 2016 ⁸	
	Repères indicatifs			Critères de réalisation			Pour information		Pour information	
	Prog.	Real.	Statut	Prog. 8 ^{ème} Rev.	Real.	Statut	Proj. 8 ^{ème} Rev.	Real.	Proj. 8 ^{ème} Rev.	Proj. Rev.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹										
(Cumulés pour chaque année fiscale)										
Financement intérieur net du gouvernement	67.7	29.0	<i>Observé</i>	89.0	0.0		106.6	0.0	129.4	113.8
Critère ajusté ²		92.9	92.2	<i>Observé</i>	114.0	149.3	...	0.0
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	10.3	0.0	<i>Observé</i>	30.0	19.2	<i>Observé</i>	5.0	15.4	-58.4	-8.4
Pour mémoire :										
L'appui budgétaire extérieur ⁴										
Aide budgétaire brute	0.0	19.4		32.5	28.6		36.0	28.6	117.7	114.3
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁷	800.0	244.5		800.0	391.3		800.0	0.0	800.0	800.0
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹										
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée										
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée										
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives										
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-73.0	-80.9	<i>Non-observé</i>	-155.3	-140.8	<i>Observé</i>	-157.5	-215.4	-169.7	-194.3
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-73.0	-61.6	<i>Observé</i>	-135.9	-121.5	<i>Observé</i>	-134.6	-196.1	-102.5	-130.7
Recettes budgétaires ³	174.9	147.9	<i>Non-observé</i>	327.9	316.0	<i>Non-observé</i>	554.4	469.3	791.1	676.6
Depenses de reduction de la pauvrete ³	77.8	79.4	<i>Observé</i>	198.8	175.9	<i>Non-observé</i>	314.1	249.0	445.8	356.8

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement à l'exception de de fin septembre et de fin décembre qui sont pour information

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs /supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. The plafond est défini cumulativement à partir du 1er janvier 2015.

⁸ Les projections de fin septembre et fin décembre 2016 ne représentent pas des conditionnalités et sont présentées que pour les besoins du Gouvernement.

Tableau 3 de l'annexe. Niger : Réformes structurelles du programme 2012-16 élargir la première colonne

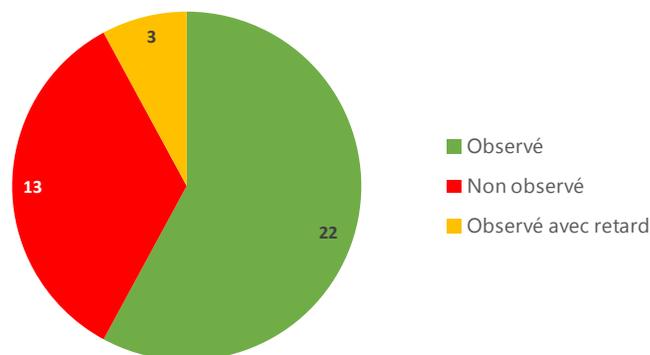
Description	État de la conditionnalité
2012	
1. Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur une base engagements, ordres de paiement et paiements, à soumettre au FMI dans une période de six semaines.	■
2. Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5% des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	■
3. Achever le recensement des comptes bancaires détenus par les entités et	■
4. Attribuer un numéro d'identification fiscale (NIF) à tous les importateurs recensés et limiter le Code opérateur fiscalement non-identifié au seul opérateur occasionnel, et présenter un rapport de mise en œuvre de cette mesure.	■
5. Adoption par le Conseil des ministres de la révision du Code des investissements pour exclure l'octroi d'exonérations aux sociétés de télécommunication déjà établies lorsqu'elles adoptent de nouvelles technologies.	■
6. Clôturer les comptes bancaires irréguliers ou inactifs.	■
7. Achever l'interface entre la Direction générale du budget et celles du Trésor et de la Comptabilité Publique afin d'améliorer le suivi de la chaîne des dépenses.	■
2013	
8. Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur base des engagements, des ordonnancements et des paiements, pour les soumettre aux services du FMI dans un délai de six semaines.	■
9. Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5% des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exceptions.	■
10. Etablir un Compte unique du Trésor.	■
11. Les crédits budgétaires trimestriels seront débloqués au plus tard 4 semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	■
12. Préparer des plans trimestriels de gestion de trésorerie et d'engagements en tenant compte des plans de passation des marchés des ministères dépendants; ces plans seront alignés les uns sur les autres et actualisés tous les mois.	■
2014	
13. Achever l'étude pour sélectionner la trajectoire de l'oléoduc.	■
14. Lancer un appel d'offres international pour sélectionner l'entreprise chargée de construire l'oléoduc.	■
15. Publier un plan formel d'emprunts annuels indiquant les emprunts extérieurs prévus par les autorités pour l'année.	■
16. Mettre en place un système de rapports trimestriel sur les activités de gestion de la dette au Comité national de gestion de la dette publique (MPEF, par.	■
17. Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5% des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	■
18. Réaliser des progrès dans le cadre de la réforme douanière en ce qui concerne les déclarations, les exonérations fiscales, le contrôle douanier des produits pétroliers et l'utilisation de SYDONIA.	■
19. Les crédits budgétaires trimestriels seront débloqués au plus tard 4 semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	■
20. Etablir un Compte unique du Trésor.	■
21. Approuver le décret de mise en œuvre du plan de réforme du secteur financier.	■

Tableau 3 de l'annexe. Niger : Réformes structurelles du programme 2012-16 (suite)**2015**

- 22. Recensement des comptes pour le compte unique du Trésor
- 23. Adopter la conception du CUT.
- 24. Mettre en place le guichet unique pour le code des investissements.
- 25. Limiter les dépenses sans autorisation préalable à un maximum de 5% des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.
- 26. Rendre opérationnel le transit électronique douanier.
- 27. Achever l'étude sur la mise en place de la budgétisation des investissements dans l'autorisation des engagements le crédit de paiement.
- 28. Préparer un plan complet de passation des marchés correspondant à un plan d'engagement et un plan de trésorerie.

**2016**

- 29. Adopter et soumettre au parlement le projet de loi de finances révisée pour 2016 conformément au programme.
- 30. Créer un Comité interministériel de régulation budgétaire et de gestion de trésorerie
- 31. Soumettre un projet de rapport sur l'exécution du budget 2015.
- 32. Soumettre le plan d'engagement trimestriel pour le troisième trimestre conformément au plan de trésorerie correspondant
- 33. Adopter SYDONIA World.
- 34. Mettre en place un comité directeur pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier
- 35. Introduire des rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques.
- 36. Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 % des dépenses ordonnancées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations.
- 37. Mettre en place le cadre juridique pour la fermeture des comptes publics à consolider dans le compte unique du Trésor.
- 38. Préparer un plan d'emprunt.
- 39. Achèvement du recensement biométrique de la fonction publique.



Encadré de l'Annexe 1. Niger : Renforcement des capacités

Les efforts de renforcement des capacités du FMI ont efficacement appuyé les objectifs macroéconomiques des autorités. L'assistance technique a porté sur l'administration des douanes et fiscale et sur la gestion des finances publiques. L'assistance technique aspirait en outre à améliorer les capacités de l'Institut national de la statistique et à améliorer la gestion de la dette en termes de couverture et d'exhaustivité. L'assistance technique et la formation du FMI au Niger ont toutefois été modérées par rapport à la médiane pour les États fragiles ou les pays à faible revenu. L'assistance technique du FMI a augmenté sensiblement en 2012-13 (Graphique), pour accompagner la mise en œuvre des directives 2009 de l'UEMOA sur la gestion des finances publiques, la taxation des ressources naturelles et la réalisation de l'évaluation 2012 des dépenses publiques et de la responsabilité financière.

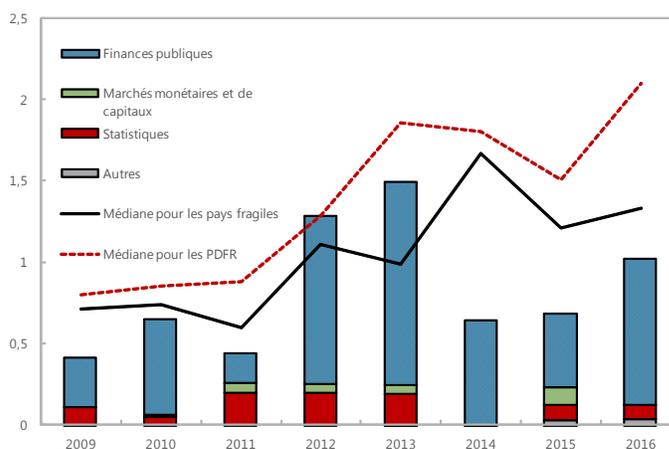
La coordination avec les autres pourvoyeurs de renforcement des capacités était une partie essentielle de la stratégie de renforcement des capacités du Niger. Dans le cadre du

programme 2012-15 de réforme de la gestion des finances publiques, le Niger a reçu le soutien d'autres pourvoyeurs d'assistance technique, à savoir le PNUD, la Banque mondiale, la BAD et l'UE. Cependant, la coordination du soutien des bailleurs pour l'adoption du cadre de dépenses à moyen terme et la préparation du budget d'investissement en autorisations d'engagements et crédits de paiement a été médiocre.

La mise en œuvre des recommandations d'assistance technique a été plus lente que prévu. Les recommandations dans le domaine de l'administration des recettes ont été mise en œuvre de manière approximative. Parallèlement, les réformes de la gestion du Trésor ont été reportées à plusieurs reprises, en particulier celles qui ont trait au compte unique du Trésor (CUT), reflétant essentiellement des capacités limitées et l'absence d'une stratégie claire. Un projet de recrutement d'un conseiller résident de longue durée du Département des finances publiques est en train d'être mis en place. Cet expert sera chargé d'accélérer la réforme de la gestion du Trésor, notamment la mise en place du CUT.

L'assistance technique devrait continuer à être conforme aux objectifs macroéconomiques mais être davantage axée sur les besoins et tenir compte des capacités de mise en œuvre. Pour appuyer le renforcement des capacités, des conseillers résidents dans quelques domaines stratégiques de la réforme de la gestion des finances publiques pourraient contribuer à la coordination de l'assistance technique, au transfert de compétences et à l'appropriation des réformes. En outre, la coordination des bailleurs dans le domaine de la réforme de la gestion des finances publiques, grâce à l'utilisation d'une matrice de coordination de l'assistance technique des bailleurs, serait utile.

Niger : Évolution et composition de l'assistance technique du FMI par département, 2009-16 (Prestations sur le terrain en années-personnes)



Source : FMI.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 21 décembre 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Niger a mis en œuvre des politiques économiques et sociales permettant de maintenir la stabilité macro-économique couplée d'une croissance soutenue de l'activité économique.

Ces politiques s'inspiraient du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-15, traduit dans le programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) sur la période 2012-16 au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). La mise en œuvre du programme a été impactée par une pression des dépenses publiques en partie due à l'impact des chocs d'ordre sécuritaire et climatique, la baisse des flux commerciaux avec les pays voisins, ainsi que la déprime des secteurs pétrolier et minier. L'impact de ces chocs a handicapé la réalisation des objectifs de notre programme de développement. Les déficits budgétaires, qui en ont résulté, ont été financés, en grande partie, par l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et un recours plus accru aux emprunts sur le marché financier régional.

2. Le nouveau programme économique et financier (2017-20) que nous sollicitons tient compte des acquis et des leçons du programme passé pour établir des objectifs soutenables.

Son premier objectif est la préservation d'un cadre macroéconomique sain, notamment à travers une politique d'endettement prudente. Le programme vise aussi à un élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'endettement, le suivi amélioré des développements dans le secteur des ressources naturelles, l'assainissement du secteur financier, et l'amélioration du climat des affaires. Etant donné l'importance des chocs exogènes, un accent particulier est mis sur la mobilisation des recettes intérieures, la rationalisation des dépenses et la diversification de la base de production, en vue d'accroître la résilience de l'économie, et de fournir une base durable de financement de nos programmes de développement tout en maintenant un niveau d'endettement viable.

3. Pour atteindre ces objectifs, nous sommes déterminés à mettre en œuvre de nouvelles réformes tout en poursuivant celles en cours.

Les nouvelles réformes viseront essentiellement à accroître les recettes fiscales et à contrôler la dépense, mais aussi à faciliter l'atteinte des objectifs de développement du Document d'Orientations Economiques 2016-19 inspiré par le programme de Renaissance Acte II pour 2016-21. En conséquence, nos actions viseront à l'amélioration de la performance des régies financières pour relever le niveau des recettes, tout en contrôlant le niveau et en améliorant la qualité de la dépense publique.

4. La politique fiscale jouera un rôle plus important. Au fil des années, les avantages accordés par nos différents codes (codes des investissements, code minier, et code pétrolier) n'ont cessé de croître en termes de perte d'opportunités de recettes. Il est de même pour nos entreprises publiques qui sont aussi source de dépenses fiscales pour l'Etat. Pour accroître les recettes et mieux encadrer les dépenses, le gouvernement s'engage à rationaliser la politique des exonérations fiscales actuellement appliquées, tout en réformant de façon hardie la gestion des entreprises publiques en examinant les avantages accordés.

5. La diversification de l'économie va s'intensifier. Aussi, nous poursuivrons les politiques de diversification de l'économie pour une croissance forte et inclusive et une économie plus résiliente, capable de fournir des emplois à une population jeune en forte progression, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), incluant des politiques qui diminuent l'inégalité au niveau du genre, et celles qui consistent à engranger les opportunités du dividende démographique de la croissance rapide de la population du Niger.

6. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra le financement des plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. En conséquence, le Gouvernement limitera les emprunts ou les garanties d'emprunts à des conditions non concessionnelles conformément à la politique du FMI relatives aux limites d'endettement.

7. A cet égard, nous sommes convaincus que les politiques contenues dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) permettront l'atteinte des objectifs du programme. Le Gouvernement prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. En particulier, le Gouvernement discutera avec les services du FMI (y compris dans le cadre des revues du programme) sur toutes les situations imprévues qui pourraient affecter le programme, en vue d'en analyser ensemble l'impact et trouver les actions appropriées tout en ne mettant pas en péril l'atteinte des objectifs du programme. Enfin, le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme, comme convenu dans le Protocole d'accord technique en annexe.

8. Le Gouvernement demande au FMI d'appuyer son programme économique et financier de trois ans dans le cadre de la Facilité Elargie de crédit (FEC). Il sollicite un appui financier de 98,7 millions de DTS, équivalant à 75 % de notre quotepart, et un premier décaissement de 98,7 million de DTS (75 % de la quote-part) à la suite de l'adoption de l'accord par le Conseil d'administration.

9. Le Gouvernement consent à la publication de cette lettre d'intention, du Mémorandum de politiques économique et financière et du Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la consultation au titre de

l'Article IV et à la requête pour un accord au titre de la FEC. Le Gouvernement autorise, par la présente, leur publication et affichage sur le site internet du FMI, après l'adoption de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération

/s/

Massoudou Hassoumi
Ministre des Finances

Pièces jointes :

I. Mémoire de politiques économique et financière

II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Gouvernement du Niger

Niamey, le 21 décembre 2016

A. Introduction

1. Au cours de la période 2012-16, le Gouvernement du Niger a mis en œuvre le programme économique et financier appuyé par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). En dépit de nombreux chocs, ce programme a contribué au maintien de la stabilité macroéconomique, à des avancées dans les réformes structurelles, et à la réalisation des objectifs du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-15, grâce notamment au soutien de nos partenaires économiques et financiers. En vue de consolider les importants résultats enregistrés et atteindre les objectifs de développement durable (ODD), le Gouvernement a préparé un nouveau programme économique et financier pour la période 2017-20. Le programme reflète les aspirations du Programme de Renaissance Acte II pour 2016-21 ainsi que les contraintes du nouvel environnement sécuritaire, climatique et économique. Ce programme, pour lequel nous demandons l'appui du FMI au titre d'un nouvel accord FEC, vise à asseoir les bases d'une rapide réduction de la pauvreté, grâce à une plus forte mobilisation des recettes hors ressources naturelles, et à une rapide diversification de notre économie pour la rendre plus forte et résiliente aux chocs.

2. Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) décrit l'évolution économique récente, et les politiques économiques et structurelles. Il présente d'abord le bilan de mise en œuvre du programme précédent, décrit l'évolution économique récente, l'état de mise en œuvre des réformes structurelles, les perspectives macroéconomiques à court et moyen termes, ainsi que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles envisagées pour la période 2017-20. Les priorités et objectifs du programme appuyé par la FEC sont en phase avec les axes du Document d'orientations économiques (DOE) pour la période 2016-20 et de la note d'orientation pour l'élaboration de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI, Niger 2035). Ces priorités sont centrées sur : (i) le maintien de la stabilité macroéconomique ; (ii) l'amélioration de l'exécution du budget, notamment l'accroissement des recettes fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du contrôle fiscal, un meilleur contrôle des dépenses publiques, et le renforcement de la gestion de la trésorerie ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iv) l'accroissement de la transparence dans la gestion des secteurs minier et pétrolier ; et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier.

B. Bilan de mise en œuvre de l'accord de la facilité élargie de crédit 2012-16

3. Les performances du programme appuyé par le précédent accord au titre de la FEC ont dans l'ensemble été moins bonnes que prévues. Ainsi, suite à des retards dans la conclusion de certaines revues, résultant en partie de l'impact des chocs exogènes, l'accord de trois ans conclu le 16 mars 2012, pour une période de 3 ans, a été prolongé jusqu'en 2016. En effet, au cours des dernières années, le Niger a subi des attaques terroristes répétées du groupe Boko Haram. En plus de causer l'arrêt de la production et le ralentissement des échanges frontaliers, ces attaques ont entraîné des dépenses militaires supplémentaires et des dépenses humanitaires liées à l'afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées.

4. Aussi, la baisse continue des prix de l'uranium et la chute des cours internationaux du pétrole à partir de fin 2014 ont négativement impacté la performance du programme. La stratégie de développement était basée sur une forte hausse des exportations de ressources naturelles. Aussi, la baisse des exportations de quelques produits réexportés vers le Nigeria ainsi que de la réduction des exportations des produits traditionnels suite aux récentes difficultés économiques dans ce pays ont entraîné d'importantes moins-values de recettes. La baisse des recettes résultant de ces chocs a impacté l'exécution budgétaire et la réalisation de certains objectifs fiscaux, particulièrement ceux relatifs aux arriérés de paiement intérieurs et au financement intérieur. Les différentes revues de l'accord ont nécessité des demandes de dérogations, des modifications de critères de réalisation, ou des extensions de la période couverte par le programme. Aussi, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre de réformes structurelles, notamment celles relatives au processus de mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT).

5. Cependant, des résultats encourageants ont été enregistrés. Le Niger a pu maintenir la stabilité macroéconomique, la croissance a été soutenue et l'inflation contenue. La couverture des réserves de change est restée à un niveau satisfaisant, et la cible indicative du programme relative aux dépenses de réduction de la pauvreté a été respectée pour certaines revues. L'incidence de la pauvreté, en continuelle diminution, se situait à 45,4 % pour cent en 2014 contre 48,2 % en 2011. La mortalité infantile a également baissé. Des avancées ont également été notées, bien que faible, dans la mise en œuvre des réformes structurelles, particulièrement au niveau de la modernisation des administrations fiscale et douanière, de la gestion des dépenses publiques notamment avec l'adoption des textes réglementaires requis pour la mise en œuvre du budget programme, du cadre de développement de la finance inclusive, de la supervision des secteurs des ressources naturelles, et de l'amélioration du climat des affaires.

6. Néanmoins, des efforts restent à faire. Les différents chocs ont mis en évidence la vulnérabilité de l'économie. Les déficits budgétaires ont conduit à un accroissement de la dette, même si la cote de risque de la dette demeure modérée. Il est devenu essentiel de renforcer la résilience de l'économie par une diversification de la base productive et une meilleure gestion des finances publiques. Aussi, il est impératif d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures pour réduire la dépendance envers les ressources naturelles. Tout cela devrait être accompagné d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Enfin, malgré l'amélioration de la situation de la pauvreté,

beaucoup de cibles des OMD n'ont pas été atteintes, et l'indice de développement humain demeure à un niveau très faible.

C. Évolution récente de l'économie

7. La croissance s'est accrue en 2016 et l'inflation reste modérée. La production agricole a enregistré une croissance de presque 8 %, reflétant un bon rendement des cultures irriguées. Parallèlement, les résultats favorables attendus de la campagne d'hivernage 2016 pourraient permettre de relever ce taux de croissance. Cependant, la reprise de la production pétrolière a été plus faible et la commande publique a été contrainte par la faiblesse des recettes. Ainsi, le taux de croissance devrait passer de 3,5 % en 2015 à 4,6 % en 2016. A fin septembre, l'inflation était contenue à une moyenne annuelle de 1 pourcent, traduisant les bons résultats des deux dernières campagnes agricoles et les différentes mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser la hausse des prix, notamment la distribution gratuite des vivres et la vente des céréales à prix modérés. Le taux moyen d'inflation pour 2016 devrait se situer aux environs de 1,1 %.

8. La masse monétaire, au cours des neuf premiers mois jusqu'en septembre 2016, a augmenté de 9 %, ce qui est en ligne avec les estimations de l'activité économique (tableau 4). Les avoirs extérieurs nets ont diminué de 20 %, l'aide budgétaire extérieure prévue pour la deuxième moitié de l'année ne déboursant qu'à la fin de l'année. Le crédit au secteur privé a également augmenté de 9 % au cours des trois premiers trimestres de 2016, soit une décélération par rapport à l'année précédente. Le crédit à l'Etat a augmenté de 98 milliards de FCFA au cours de la même période car le gouvernement a fait recourt au financement intérieur en l'absence d'appuis extérieurs.

9. Les comptes extérieurs en 2016 ont été affectés négativement par la baisse des exportations et des réexportations. Le déficit du compte courant de la balance des paiements, qui représentait 18,1 % du PIB en 2015, devrait cependant décroître à 15,4 % du PIB en 2016. Cette amélioration reflète la réduction des importations qui a plus que compensé la baisse des exportations d'uranium, ainsi que le repli des exportations et réexportations vers le Nigeria, et ce malgré l'augmentation des importations alimentaires liées aux chocs sécuritaires. Ainsi, le solde de la balance des paiements est projeté d'être positive avec une légère augmentation des réserves extérieures de 40 milliards de FCFA en 2016. La position extérieure du Niger resterait confortable avec une couverture de 4,3 mois d'importations de biens et services.

10. L'exécution budgétaire en 2016 a été marquée par des faiblesses dans la mobilisation des recettes. A fin juin 2016, l'exécution du budget était plus faible que prévue, résultant à un déficit de base et un financement intérieur en dessous des objectifs du programme. Cependant, à fin septembre 2016 les fortes pressions sur les dépenses sécuritaires et sociales ont conduit à un déficit de base de 1,4 % de PIB plus large que prévu. Le déficit a été financé par un recours accru au financement intérieur (de 1 % du PIB) et une accumulation plus large des arriérés de paiements intérieurs (de 0,2 % du PIB). Les difficultés des secteurs minier, pétrolier et des télécommunications ainsi que la baisse des flux d'échanges commerciaux (exportations, et réexportations, qui ont baissé de 30,1 pour cent en valeur) ont entraîné d'importantes pertes de recettes. A fin septembre, la moins-value de recettes, par rapport au programme, s'élevait à 87 milliards de FCFA (2 % du PIB), et les recettes étaient en baisse de 79,1 milliards de FCFA par rapport à 2015. Le Gouvernement a fait

face aux chocs sur les recettes en procédant à un gel des dépenses envisagées conformément au nouveau mécanisme mis en place, à travers le Comité interministériel de régulation budgétaire.

11. Les recettes ont enregistré d'importantes moins-values . Les recettes fiscales ont significativement baissé à fin septembre 2016. Les moins-values, qui étaient évaluées à 11,9 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) à fin juin 2016, ont atteint 87 milliards de FCFA (2 % du PIB) à fin septembre 2016. La mobilisation des recettes a souffert de la faiblesse de l'activité économique au Niger et au Nigéria, ainsi que de la dépréciation de la Naira qui entraîne le développement d'un important marché parallèle informel de produits pétroliers et une baisse drastique des exportations et des réexportations vers le Nigeria. Les moins-values, au niveau de la DGI, s'expliquent par les faiblesses dans la mobilisation des taxes sur les biens et services (32,9 milliards de FCFA) due à la faiblesse de la TVA, de la redevance minière, de la redevance superficielle, de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, des droits d'accises, et de l'impôt sur le revenu (20,5 milliards de FCFA), due à la faiblesse de l'ISB dans presque l'ensemble des secteurs qui souffrent de la faiblesse de l'activité économique. Les moins-values au niveau de la DGD (26,2 milliards de FCFA) proviennent de la baisse de la TVA et des autres taxes douanières. Les recettes non fiscales étaient en ligne avec les projections.

12. Malgré les pressions sécuritaires, les dépenses ont été contenues à fin juin 2016. Les dépenses courantes ont été inférieures aux prévisions de 13,8 milliards de FCFA, avec des économies enregistrées sur toutes les catégories de dépenses, à l'exception des salaires. Malgré les mesures d'assainissement, la masse salariale a connu des dépassements de 3,2 milliards de FCFA dus à la prise en charge de nouveaux fonctionnaires dans les secteurs prioritaires, la sécurité ainsi que les rappels de salaire. Les mesures d'assainissement prises comportaient l'élimination des agents fictifs et de doublons identifiés par l'audit conduit par la Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), la rationalisation des rappels de salaire ainsi que l'arrêt de paiements injustifiés d'indemnités (responsabilité, allocations familiales, indemnités de zones désertiques, etc.). Les dépenses en capital sur ressources intérieures exécutées ont également été inférieures aux prévisions de 13,4 milliards de FCFA.

13. A fin septembre 2016, malgré le renforcement de l'exécution budgétaire ayant conduit à une amélioration de la situation du financement de l'Etat, il y avait des pressions sur les dépenses. Au cours des premier et second trimestres, le gouvernement a pu contenir les dépenses pour faire moins recours au financement intérieur et une accumulation moindre d'arriérés intérieurs. Cependant, avec l'impact des pressions liées à l'intensification des attaques terroristes et des besoins sociaux et humanitaires, la contraction des dépenses n'a compensé qu'une partie des baisses des recettes. Ainsi, le niveau du financement intérieur a été dépassé de 35,3 milliards de FCFA à fin septembre. Le Gouvernement a apuré le reliquat des arriérés antérieurs à fin 2014 (17,4 milliards de FCFA) qui n'avaient pas pu être payés à fin 2015 comme prévu au programme, mais il a accumulé environ 10 milliards de FCFA de plus d'arriérés. La mobilisation des appuis budgétaires s'élevait à quelque 28,6 milliards de FCFA à fin septembre, plus faible que prévu de 7,4 milliards de FCFA. Ils incluaient des dons de 17,6 milliards de FCFA provenant de l'Arabie Saoudite, 1,8 milliard de FCFA du Nigeria, ainsi que des prêts de 9,2 milliards de FCFA de l'AFD. L'essentiel des financements prévus sera décaissé au cours du dernier trimestre de 2016.

D. Perspectives à moyen terme et risques

14. Les perspectives macro-économiques de moyen terme sont favorables. La croissance devrait augmenter à 5,2 % en 2017. La croissance, moyenne sur la période 2017-20, devrait atteindre 5,9 %, soutenue notamment par les investissements dans le secteur agricole (accroissement des périmètres irrigués, modernisation des cultures, mini-barrages, aménagements hydro agricoles, ouvrages hydrauliques, accroissement du cheptel), le démarrage d'autres importantes infrastructures routières, dont le troisième pont sur le fleuve Niger, la construction de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey Ouagadougou-Abidjan, le début des travaux de construction de l'oléoduc pour l'exportation du pétrole brut, prévue en 2020, le projet énergétique de Salkadamna, les cimenteries de Garadawa et de Kao, la reprise en 2017 des travaux de construction du barrage hydroélectrique et agricole de Kandadji, et la modernisation de l'aéroport international Diori Hamani. Le Niger devrait également bénéficier de l'amélioration progressive de la situation économique au Nigeria. L'inflation resterait contenue en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, à moins de 3 % en moyenne annuelle. Le compte courant devrait se détériorer légèrement entre 2017-19 et s'améliorer progressivement par la suite. Le déficit du compte courant devrait augmenter à 18,3 % du PIB en 2017, et rester élevé jusqu'en 2019, car les exportations resteront faibles en l'absence d'un relèvement des prix d'uranium, du pétrole, et de l'or.

15. Mais ces perspectives sont soumises à divers risques. Alors que ces perspectives devraient bénéficier de la consolidation de la paix et de la stabilité sociopolitique, elles demeurent soumises à des risques liés aux chocs climatiques, aux chocs sur les prix à l'exportation du pétrole brut et à de possibles retards dans le projet de construction de l'oléoduc, ainsi qu'à l'aggravation des tensions sécuritaires dans la sous-région.

E. Objectifs et politiques à moyen terme

16. Les politiques du Gouvernement visent à maintenir la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs du Document d'orientations économiques (DOE, 2016-20). Ces objectifs visent la promotion d'une croissance économique forte et inclusive susceptible de créer des emplois et des revenus ainsi que le renforcement des bases d'un développement durable. Elles portent sur (i) le renforcement de la gestion de la dépense et de la mobilisation des recettes intérieures de façon à sécuriser le financement des actions de développement et à sauvegarder la viabilité de la dette ; (ii) la poursuite des investissements dans le cadre de l'initiative 3N pour accroître et diversifier la production agricole et la rendre résiliente aux catastrophes naturelles tout en assurant la sécurité alimentaire et en favorisant le développement des exportations ; (iii) l'investissement dans les infrastructures prioritaires comme l'énergie et les transports, afin de surmonter les défis de l'enclavement et accroître la compétitivité ; (iv) la diversification de la production, notamment grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (v) le renforcement des compétences techniques ainsi que des capacités institutionnelles et administratives.

17. L'exécution de budgets réalistes permettra d'éviter les dérapages observés au cours des dernières années, caractérisées par l'accumulation d'arriérés et un recours accru au financement intérieur. Vu les besoins sécuritaires et humanitaires, les dépenses resteront élevées à

moyen terme. Etant donné qu'on ne s'attend pas à une amélioration de recettes des secteurs minier et pétrolier, le gouvernement renforcera les politiques visant une plus forte mobilisation des recettes intérieures et une amélioration de la gestion budgétaire, sur la base des réformes du plan de réforme de la gestion des finances publiques 2017-19. Les recettes budgétaires devront être assises sur des projections réalistes, les augmentations étant justifiées par des mesures fiscales bien définies ou des rendements résultant des réformes administratives des régies de recettes. En cas de chocs, le gouvernement utilisera les mécanismes de régulation budgétaire et de gestion de la trésorerie pour respecter les objectifs budgétaires. A cause des difficultés encourues par les secteurs minier et pétrolier, les recettes budgétaires augmenteraient seulement de 15,3 % du PIB en 2016 à 17,5 % du PIB en 2019. Avec le début des exportations de pétrole brut, une forte amélioration des recettes intérieures est attendue à partir de 2020 (19,1 % du PIB).

18. Le Gouvernement poursuivra les mesures de rationalisation initiées en 2016 et renforcera davantage l'effectivité des dépenses d'investissement. Ainsi, les dépenses courantes seraient stabilisées en moyenne à 14,1 % du PIB au cours de 2017-20. Par contre, les dépenses d'investissement sur ressources intérieures passeraient de 5,3 % du PIB en 2016 à une moyenne de 6,5 % du PIB sur la période 2017-20. Les projections budgétaires reflètent les priorités de dépenses de développement du DOE, y compris les dépenses sécuritaires et celles du Plan de soutien aux populations vulnérables aux catastrophes et aux crises alimentaires et nutritionnelles. Après un élargissement du déficit de base à 4.9 pour cent du PIB en 2017, le déficit de base devrait être réduit progressivement à 0.9 pour cent du PIB en 2020. Sur la même période, le solde global y compris les dons passera de 7,4 à 2,9 pour cent du PIB permettant de respecter le critère de convergence de l'UEMOA et sauvegarder la viabilité financière. La situation financière de l'Etat devrait s'améliorer significativement par la suite.

F. Performance du programme en 2016

19. Tous les critères de réalisation du programme à fin juin 2016 ont été observés, notamment les critères de réalisation continus relatifs à la non accumulation d'arriérés extérieurs et au non recours aux emprunts ou garanties extérieurs non-concessionnels, et des critères de réalisation quantitatifs relatifs au financement intérieur net de l'Etat et à la réduction nette des arriérés intérieurs. Cependant, la cible indicative relative aux recettes intérieures n'a pas été atteinte à fin juin 2016. Celle relative au solde de base a été respectée. La contraction des dépenses n'a pas permis d'atteindre les dépenses de réduction de la pauvreté à fin juin 2016.

20. Certains repères structurels prévus pour la période sous revue ont été observés. La DGB a régulièrement produit les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire et les rapports trimestriels sur la gestion de la dette ont été élaborés et soumis au Comité interministériel de suivi de la politique d'endettement et de négociation des aides budgétaires. Le niveau des paiements par anticipations (PPA) est resté inférieur à la limite de 5 %; il était de 2,9 % des dépenses ordonnancées à fin mars 2016, 2 % à fin juin, et 2,9 % à fin septembre 2016. Le gouvernement a également préparé le plan d'emprunt pour 2017-20.

21. Certaines repères structurels ont accusé des retards. Des mesures prévues dans le cadre de la mise en place du Compte unique du trésor ont été retardées. En effet, le cadre légal pour la

clôture des comptes publics à consolider dans le CUT n'était pas finalisé comme prévu à fin juin 2016 mais la préparation des documents requis est avancé. Le projet de convention pour la tenue du CUT n'a pas été signé, mais les commentaires de la BCEAO ont été déjà intégrés, et la sélection par la direction des marchés publics des banques caissières de l'Etat, devant offrir les services bancaires dans les zones non couvertes par la BCEAO, est en cours. Malgré la rédaction des termes de référence, l'étude d'impact sur les banques commerciales du transfert des avoirs de l'Etat des banques privées vers le CUT n'a pas encore démarré. Le repère annuel relatif à la préparation du plan de passation des marchés conforme aux plans d'engagement et de trésorerie n'a pas été observé à cause de la faiblesse des capacités, mais des plans d'engagement et de trésorerie pour le troisième et quatrième trimestre ont été élaborés.

22. Par ailleurs, le repère pour fin 2016 relatif à l'établissement d'un fichier biométrique pour tous les agents de l'Etat avec l'assistance de la Banque mondiale a également accusé des retards. L'expert devant aider dans cet effort a été recruté le 15 octobre 2016 et a commencé le travail en novembre en établissant une feuille de route, assortie d'un cahier des charges pour les consultants à recruter.

23. Les réformes de modernisation de l'administration des douanes (DGD) se sont poursuivies. La migration vers Sydonia World, effective depuis avril 2016 pour les six premiers bureaux interconnectés (quatre à Niamey, Torody et Gaya), a été étendue à tous les autres bureaux de plein exercice, à l'exception des bureaux d'Agadez et Arlit où la couverture de la fibre optique n'est pas assurée. Des discussions sont en cours avec la SONITEL pour la couverture des localités non encore desservies. Les bureaux couverts par Sydonia World, qui collectent 90 à 95 % des recettes de la DGD sont maintenant interconnectés et le transit électronique est effectif. La DGD a également initié le transfert de la gestion des magasins sous-douane au secteur privé, en commençant par céder ceux du bureau de Niamey Rive Droite à Bolloré depuis juillet 2016. Le contrat pour la cession de la gestion des autres magasins à la Chambre de Commerce a également été signé. Des mesures pour accélérer les autres réformes ont été prises, notamment celles relatives à la géolocalisation (un contrat de PPP a été signé et les équipements ont été commandés), l'interconnexion avec les systèmes douanier de la région (Togo, Bénin) et la mise en place du guichet unique de dédouanement des véhicules.

24. Des mesures ont été prises pour améliorer les relations entre l'administration fiscale et les contribuables et améliorer la mobilisation des recettes. Le Comité Arbitral des Recours Fiscaux (CARFI) est devenu opérationnel en août 2016, suite à son lancement officiel du 31 mai 2016. La DGI a également renforcé la communication en direction des contribuables grâce notamment à l'organisation de la troisième journée nationale du contribuable et la parution du journal « Le Fisc » distillant des informations pratiques sur les obligations fiscales. Par ailleurs, des mesures ont été mises pour rendre opérationnelle le mécanisme de remboursement de crédits TVA, conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 6 mai 2016. Un compte séquestre « TVA remboursable » a été ouvert à la BCEAO qui devrait être alimenté, chaque mois, par le prélèvement de 5-10 % des recettes TVA collectées par la direction des grandes entreprises (DGE). Sur cette base, la DGI évaluera les demandes de remboursement de crédits de TVA et établira un plan de remboursement après

consultation avec les entreprises créditrices. Enfin, la DGI continue de renforcer le contrôle des déclarations fiscales au niveau de certains secteurs comme les banques et les télécommunications.

25. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a poursuivi le renforcement des mesures pour un recouvrement plus efficace des recettes non fiscales. Le recensement des potentialités de collecte des recettes non fiscales a identifié 134 niches, dont 37 ont été déjà créées sous forme de régies. Les responsables de ces régies ont été nommés et, sur financement de la coopération française, une formation sur le cadre juridique, le fonctionnement et la vérification des régies sera organisée en novembre 2016. Des carnets infalsifiables ont été mis à leur disposition, ce qui permettra d'accroître les recettes collectées par la police, la gendarmerie et les eaux et forêts. Les vérifications des régies de recettes ont également été renforcées. Enfin, la DGTCP a renforcé le suivi des arriérés de paiements intérieurs et des restes à payer. A ce titre, la seconde phase de l'opération de titrisation des arriérés de 2014 consistant à transformer les titres de court terme auprès des banques locales de 38,8 milliards de FCFA en obligations du trésor de 5 ans a été bouclée en novembre 2016. Egalement, les discussions avec les banques locales en vue de la titrisation d'une partie des arriérés de paiement intérieurs de 2015 (40 milliards de FCFA) sont en cours.

26. Les réformes en matière de gestion des finances publiques se poursuivent. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre des directives de l'UEMOA de 2009 de gestion des finances publiques et de la loi organique relative aux lois de finances de 2012. En particulier, les préparatifs sont en cours pour l'introduction du budget programme à partir de 2018 conformément à la feuille de route établie par la Direction Générale du Budget (DGB). Le gouvernement est appuyé par l'Union européenne pour acquérir les équipements et programmes informatiques requis. Par ailleurs, les lois de règlement 2012, 2013 et 2014 ont été adoptées en avril 2016 par l'Assemblée nationale et la loi de règlement de 2015 a été transmise à l'Assemblée Nationale pour adoption. Enfin, sur financement de l'Union Européenne, une évaluation des finances publiques selon la nouvelle méthodologie PEFA (*Public expenditure and financial accountability*) a été conduite. Le rapport PEFA, qui a été finalisé en décembre 2016 sert de base à l'élaboration en cours d'une nouvelle stratégie de réforme de gestion des finances publiques.

27. Pour sortir du cycle vicieux d'accumulation d'arriérés, le gouvernement a renforcé le cadre de régulation budgétaire et de gestion de la trésorerie. Le gouvernement a établi des plans d'engagement et de trésorerie réalistes pour le troisième et quatrième trimestres de 2016. Par ailleurs, le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire a été créé par arrêté No. 0094/PM du Premier Ministre du 15 juin 2016, appuyé par un Comité Technique de Régulation Budgétaire et de Suivi de la Trésorerie de l'Etat. Ces comités sont chargés de réguler le rythme de libération des crédits, des engagements et des ordonnancements en adéquation avec la trésorerie disponible et les prévisions des recettes d'une part, en ligne avec les priorités du gouvernement.

G. Politique budgétaire pour 2016 et 2017

Politique budgétaire pour le reste de 2016

28. Le gouvernement a pris des mesures pour contenir le déficit de base à 4,4 % du PIB en 2016. Sur la base des performances à fin septembre, le niveau des recettes pour l'année 2016 a été revu à la baisse pour se situer à 676,6 milliards de FCFA (15,3 pour cent du PIB). Ce qui correspond à une baisse de 92,1 milliards de FCFA par rapport à 2015, et une moins-value de 114,5 milliards de FCFA (2,6 % du PIB) par rapport aux projections initiales. Vu ces moins-values de recettes, le gouvernement a organisé un Conseil de cabinet regroupant tous les ministres en vue d'une régulation budgétaire qui a abouti à la signature, le 1^{er} novembre 2016, d'un arrêté de gel de crédits portant un montant net de 89,6 milliards de FCFA, dont 48,2 milliards de FCFA en dépenses courantes. Ainsi, le déficit de base à fin 2016 se dégraderait de seulement 24,3 milliards de FCFA (0,6 % du PIB) financé par un élargissement du financement intérieur de 14,3 milliards de FCFA et une accumulation supplémentaire des arriérés de paiements intérieurs de 10 milliards de FCFA.

29. Le programme d'apurement des arriérés va se poursuivre en 2017. Le programme prévoyait que le stock d'arriérés de paiements intérieurs accumulés en 2015 (71,7 milliards de FCFA) serait apuré en 2016 par la titrisation avec les banques locales (40 milliards de FCFA) et par des emprunts obligataires sur le marché financier régional. Le processus de titrisation a accusé des retards, et l'apurement ne sera réalisé qu'au cours du premier semestre de 2017. En conséquence, la réduction nette des arriérés intérieurs à fin 2016 est projetée à environ 8,4 milliards de FCFA.

Politique budgétaire pour 2017

30. Le cadre budgétaire pour 2017 tient compte de la faible performance des recettes intérieures et de la nécessité d'exécuter les dépenses prioritaires. Le cadre budgétaire pour 2017 tient compte de la faible performance des recettes observées en 2015 et en 2016, de nouvelles dépenses incompressibles (sécuritaires et humanitaires) et des priorités définies dans le Document d'Orientations Economiques (DOE). Un projet de loi des finances 2017 cohérent avec le cadre macroéconomique a été soumis pour adoption à l'Assemblée Nationale le 04 novembre 2016 (**action préalable**).

31. Ce cadre macroéconomique convenu prévoit un déficit de base de 235.9 milliards de FCFA (4.9 % du PIB), un niveau compatible avec l'objectif de viabilité de la dette. Les recettes intérieures sont prévues à 770,8 milliards de FCFA (16,1 % du PIB) et les dépenses financées sur ressources intérieures à 1.006,7 milliards de FCFA (21,1 % du PIB). Ainsi, les recettes totales augmenteraient de 0,8 % du PIB par rapport à 2016 dont une augmentation des recettes fiscales de 0,6 pour cent du PIB. Les recettes fiscales sont projetées à 721,3 milliards de FCFA (15,1 % du PIB), soit une augmentation de 12,4 % par rapport à 2016 (soit une hausse de 0,6 % du PIB). Cette hausse traduit le rendement des mesures de renforcement des administrations fiscale et douanière, la relance des activités économiques avec une reprise au Nigéria et la lutte farouche contre la fraude.

- **La Direction Générale des Douanes**, l'exigence de la certification de la valeur pour la recevabilité des déclarations douanières aidera à limiter les fraudes, alors que l'exigence

d'un numéro d'identification fiscal (NIF) à tous les importateurs permettra de limiter les fraudes liées aux importations dites occasionnelles. La récente cession de la gestion des magasins sous-douane au privé devrait réduire la fraude et élargir l'assiette des recettes. D'autres actions sont en cours : il s'agit du démarrage du guichet unique automobile (GUAN) avec SONILOGA et la géolocalisation avec GEOTRACK couplé avec les interconnexions avec les douanes du Benin et du Togo. Ces mesures devraient contribuer à limiter les pertes de recettes, résultant des fausses déclarations sur la valeur des voitures d'occasion importées ainsi qu'aux déperditions de cargaisons.

- **La Direction Générale des Impôts**, la finalisation des mesures de renforcement de remboursement des crédits TVA amorcées en 2016 permettrait aux compagnies concernées d'appliquer le système de déduction et renforcer l'efficacité de la TVA. Par ailleurs, les mesures entreprises par la DGI pour rationaliser la gestion des contribuables à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), et améliorer le recouvrement, devraient accroître le rendement fiscal.
- **La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**, les recettes non fiscales augmenteraient de 11,3 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) par rapport à 2016 du fait notamment des mesures prises par la DGTCPC pour renforcer les vérifications et élargir les régies de recettes et la mise en place de régisseurs au niveau des greffes.

32. Le projet de loi de finance 2017 introduit d'autres mesures de renforcement de l'administration fiscale en matière de contrôle et de lutte contre la fraude. En particulier, il oblige les succursales de sociétés étrangères à tenir leur comptabilité et, comme toutes les autres entreprises, à être soumises à l'impôt sur le revenu (ISB). Pour démontrer la volonté du Gouvernement de renforcer la mobilisation des recettes, des objectifs de recettes seront assignés aux régies financières. Au cas où les recettes collectées seraient supérieures au montant projeté, le gouvernement discutera avec les services du FMI sur l'opportunité de prendre en compte ces recettes dans une loi des finances rectificative.

33. Les dépenses sur ressources intérieures augmenteront de 1,5 % du PIB. Ce niveau d'accroissement traduit en grande partie les charges d'intérêt et les dépenses d'investissements dans les secteurs prioritaires. Les dépenses courantes augmenteraient de 0,2 % du PIB par rapport à 2016, s'établissant à 14,6 % du PIB, reflétant surtout l'accroissement des intérêts sur la dette intérieure (0,1 % du PIB) émise sur le marché financier régional au cours des dernières années. Les dépenses courantes primaires devraient se stabiliser avec une augmentation des dépenses de biens et services de 0,3 % du PIB pour prendre en compte les dépenses de sécurité. Les salaires baisseraient de 0,3 % du PIB, suite aux mesures de contrôle de la masse salariale.

34. D'autres mesures ont été prises pour davantage stabiliser les dépenses. Il s'agit notamment de la rationalisation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone, et l'élimination des agents fictifs ainsi que la suppression de certaines indemnités non justifiées et la rationalisation des rappels de salaire qui ont coûté 9 milliards de FCFA à fin octobre 2016.

35. Les dépenses d'investissements augmenteraient fortement. Celles sur ressources propres s'établiraient à 6,5 % du PIB. Cela traduirait une augmentation de 1,2 % du PIB par rapport à 2016.

Cette augmentation reflète les investissements en cours dans les secteurs des infrastructures et dans les secteurs sociaux. Les investissements sur financement extérieurs augmenteront de 0,1 % du PIB en raison des efforts en matière de mobilisation des ressources extérieures et l'amélioration de la capacité d'absorption. Les priorités établies dans le projet de loi de finances sont celles réaffirmées dans la nouvelle stratégie de développement contenue dans le DOE à savoir : (i) la sécurité des biens et des personnes ; (ii) l'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ; (iii) la poursuite de l'initiative 3N et la sécurité alimentaire ; (iv) les infrastructures et l'énergie ; et (v) l'éducation et la santé.

36. Le cadre budgétaire pour 2017 est entièrement financé. Le déficit budgétaire de base (235,9 milliards de FCFA) et la réduction nette des arriérés (43,4 milliards de FCFA) prévue en 2017 seront entièrement financés par des appuis budgétaires et l'émission de titres sur le marché régional. Les appuis budgétaires, prévues à 92,4 milliards de FCFA, comprennent des dons de la part de l'Union Européenne (43,1 milliards de FCFA), de la France (6,5 milliards de FCFA) et d'autres bailleurs de fonds (5 milliards de FCFA), ainsi que des prêts concessionnels de la Banque Mondiale (29,1 milliards de FCFA) et de la Banque Africaine de Développement (8,7 milliards de FCFA). L'émission nette d'obligations du Trésor serait limitée à 116,7 milliards et 40 milliards de FCFA de bonds seront émis auprès de banques locales pour éponger les arriérés de 2015. En outre, 60 milliards de FCFA résultant de la mise en œuvre des contrats PPP sont inclus dans le financement domestique non-bancaire. L'écart résiduel de financement serait couvert par les ressources du FMI au titre de la FEC.

H. Politique fiscale à moyen terme

37. Le niveau des exonérations s'est accru notablement au cours des années passées. Le niveau des exonérations accordés par les administrations fiscale et douanière est passé de 194 milliards de FCFA en 2012 à 300 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse d'environ 50 %. Au moment où un niveau élevé de 86 milliards de FCFA en moyenne a été observé entre 2012 et 2015 au niveau des impôts intérieurs (DGI), leur niveau a plus que doublé au niveau du cordon douanier, passant de 85 milliards de FCFA à 222 milliards de FCFA, y compris les exonérations accordées dans le cadre des opérations de sécurité. Aussi, avec l'avènement des contrats de partenariat public privé, le champ des exonérations s'est notablement élargi, augurant d'un niveau encore plus élevé de pertes de recettes pour l'Etat. En plus, bien que des progrès notables aient été notés dans l'encadrement des exonérations, leur gestion continue de poser des problèmes notables : les imputations et les flux sont difficilement traçables.

38. Les exonérations sont réglementées par différents cadres et les bénéficiaires sont divers, incluant les entreprises publiques. Le code des investissements constitue le cadre le plus commun. Mais en plus, il y a le code minier de 2006 et le code pétrolier, les accords que l'Etat a conclus dans le secteur des ressources naturelles, et d'autres tels ceux avec les ONG. La multiplicité des cadres rend la gestion des exonérations difficile et l'évaluation de la dépense fiscale et des pertes de recettes plus complexes. Parmi les bénéficiaires des avantages fiscaux, il y a les entreprises publiques. Celles-ci sont en général dans des secteurs où l'initiative privée n'est pas encore développée due à l'absence d'un marché compétitif. Ces entreprises sont dans le secteur de l'énergie, de l'eau, et de la distribution.

39. Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale, le Gouvernement s'engage à revoir la politique fiscale en matière d'exonération. D'abord le gouvernement s'engage à faire l'état des lieux par une évaluation effective des dépenses fiscales. La politique fiscale devrait s'orienter vers un rapatriement des dispositions fiscales des codes sectoriels dans le Code général des impôts et le Code général des douanes pour une meilleure cohérence et interprétation. Au niveau des entreprises publiques, il est nécessaire d'instaurer une gestion plus transparente qui contribuerait à l'amélioration de la gestion de la liquidité. Le gouvernement s'engage à améliorer la disponibilité et la qualité des informations financières et leur gouvernance. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à la réalisation d'un audit complet de la situation de certaines grandes entreprises publiques. A cet effet, il sollicitera l'appui de ses partenaires.

40. D'autres actions pourraient être envisagées dans le cadre du renforcement de la gestion des entreprises publiques. Au titre de l'année 2017, les actions ci-après seront conduites :

- Etablir la liste de toutes les entreprises publiques d'ici fin mars 2017.
- Evaluer les subventions directes et indirectes octroyées aux entreprises publiques avant fin juin 2017.
- Préparer un plan d'actions pour les audits financiers et opérationnels des principales entreprises publiques avant fin juillet 2017 (**repère structurel**)
- Finalisation de l'étude sur la tarification de l'électricité et propositions au gouvernement avant juin 2017

I. Réformes structurelles

Les objectifs des réformes structurelles assignés au nouveau programme sont l'amélioration de la collecte des taxes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et des ressources naturelles, la consolidation du secteur financier, ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Mobilisation des recettes intérieures

41. Le Gouvernement prendra des mesures de renforcement de la gouvernance et de sécurisation des recettes. Comme le paiement en numéraire de l'impôt comporte d'importants risques, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures pour permettre aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales à travers le système bancaire par des moyens sécurisés. Etant donné la faible pénétration financière, la mesure s'appliquera d'abord aux grands contribuables avant d'être généralisée progressivement. La DGI établira une feuille de route pour l'extension de la mesure aux autres contribuables (février 2017).

42. Au niveau de l'Administration des douanes, les réformes viseront la poursuite du renforcement de la gouvernance et du contrôle des opérations douanières. Il s'agira notamment de :

- **Réduire les délais d'apurement des dossiers de douanes.** La récente migration vers SYDONIA world et l'élargissement subséquent de l'interconnexion entre les principaux postes douaniers devrait être bénéfique à cet égard. La pratique qui consiste à différer l'apurement

des dossiers en douane est incompatible avec les fonctionnalités de SYDONIA world et sera donc proscrite, car elle risque de perpétuer le dualisme, procédures informatiques/procédures manuelles et le maintien des registres divers et variés dont l'utilité est peu évidente.

- **Renforcer la coopération douanière et l'échange d'information régulière entre les administrations douanières de la sous-région.** Dans l'attente de l'interconnexion entre la douane nigérienne et les ports partenaires, l'administration des douanes s'engage à procéder à un contrôle mensuel sur des dossiers sélectionnés sur la base du risque, en utilisant la possibilité qui lui est offerte de se procurer des informations douanières sur les marchandises à destination du Niger dans le cadre des dispositions de la coopération internationale en matière de douane. La DGD prendra les dispositions nécessaires pour rendre opérationnelle son interconnexion avec les douanes du Togo et du Bénin d'ici fin juillet 2017 (**repère structurel**).
- **L'exigence du NIF à tous les importateurs.** Certains importateurs dédouanent leurs marchandises en se passant pour des importateurs occasionnels. Cela résulte en une minimisation de leur chiffre d'affaires, limitant ainsi leur prise en charge au niveau de l'administration fiscale. La DGD prendra des mesures pour restreindre les importations occasionnelles aux importateurs non liés aux activités commerciales ou industrielles (par exemple les effets personnels).

43. Pendant ce temps, l'administration des douanes va poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique de réforme à travers le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. Certaines réformes ont déjà été entamées, en particulier : (i) la révision du Code Général des Douanes qui attend d'être validé et adopté par l'Assemblée Nationale ; (ii) l'élaboration en cours d'un manuel de procédures dont la finalisation interviendra après l'adoption du Code Général des douanes par le parlement au cours de sa deuxième session ordinaire prévue de septembre à décembre 2017 ; (iii) l'adoption en avril 2016 du projet de loi modifiant et complétant la loi No. 2013-31 du 04 juillet 2013 portant Statut Autonome du Personnel de cadre des Douanes ; (v) l'arrêté de restructuration qui a été signé en août 2015 a été révisée suite au nouveau remaniement ministériel.

44. L'amélioration des capacités de traitement de l'information. L'objectif des réformes est d'accélérer la mise en place d'un système d'information automatisé, en particulier : (i) la mise en œuvre du plan de développement informatique qui a déjà abouti à l'attribution des marchés pour l'interconnexion et l'acquisition d'équipements informatiques (matériels et logiciels) qui seront exécutés avant fin mars 2017 ; (ii) l'interconnexion de toutes les unités douanières au serveur unique à compter de fin juillet 2017 ; (iii) l'extension du transit électronique de douane à tous les principaux postes de Douane de plein exercice avant fin juillet 2017 (**repère structurel**) une fois l'interconnexion terminée ; (iv) la généralisation de la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World qui est en cours et va s'achever en fin décembre 2017 avec l'appui financier de la Banque mondiale pour acquisition du logiciel et l'appui technique de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et le financement du matériel assuré par l'Etat du Niger à travers les fonds de la redevance informatique ; et (v) le renforcement du suivi informatique de la gestion des exonérations et des autres régimes économiques intégrant les exonérations du budget de l'Etat, offert par la migration vers SYDONIA World.

45. La Direction Générale des Douanes va également poursuivre le programme de facilitation douanière et de lutte contre la fraude. La DGD entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) la reprise de l'étude sur la main levée avec l'appui du Millenium Challenge Corporation (MCC), dans le but de réduire les délais de dédouanement ; (ii) la possibilité de dédouanement anticipé des marchandises après la migration à SYDONIA World ; (iii) le renforcement de l'assistance administrative avec le Bénin, et le Togo, notamment à travers l'interconnexion avant la fin de juillet 2017 ; (iv) l'adoption d'une approche basée sur les risques dans la programmation des contrôles et le renforcement des brigades de contrôle qui sera mise en œuvre avant la fin de mars 2017 ; (v) le début des opérations du Guichet unique de dédouanement des véhicules (GUAN) à partir de novembre 2016 à Niamey ; (vi) un meilleur suivi des cargaisons permise par la géolocalisation surtout dans le cadre des opérations de commercialisation du pétrole pour empêcher le reversement de produits destinés à l'export sur le marché intérieur et éviter la fraude ; (vii) l'extension des activités de Bolloré de gestion des magasins sous-douane aux magasins de Dosso et l'opérationnalisation de la convention signé avec la chambre de commerce pour la gestion des autres magasins sous douanes à partir de janvier 2017 ; et (viii) un meilleur suivi des réexportations vers le Nigéria grâce à l'aménagement d'un espace de stationnement de 49 ha à Maradi près de la frontière avec le Nigéria pour accueillir l'ensemble des camions en transit.

46. La DGI va réaliser les réformes majeures ci-après pour améliorer rapidement la mobilisation des recettes fiscales :

- Le renforcement des capacités à travers des formations continues des agents.
- Le renforcement du maillage territorial par la mise en place des services fiscaux, grâce notamment à la création de deux nouveaux centres des impôts et de deux recettes des impôts à Niamey avant fin juin 2017.
- L'extension du champ de compétence de la DGE et dans une certaine mesure la Direction des Moyennes Entreprises (DME) à toutes les entreprises éligibles à leurs contrôles quelle que soit leur localisation au niveau du pays avant fin mars 2017. Il a été constaté que seules les entreprises minières se trouvant à l'intérieur de Niamey sont gérées par la DGE. Toutes les autres, quelle que soit leur taille, à l'exception de celles couvertes par Maradi, sont gérées au niveau des bureaux régionaux qui ont une capacité limitée à traiter ces dossiers. A partir de septembre 2016, la DGI a commencé à analyser les dossiers fiscaux des entreprises domiciliées dans les régions et à rattacher progressivement à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) tous les contribuables ayant atteint le seuil de 500 millions de FCFA de chiffres d'affaires annuel, estimés à environ 120 entreprises. Ces entreprises seront transférées à la DME avant fin janvier 2017 (**repère structurel**). Et dans un second temps, les autres entreprises de la taille des entreprises gérées au niveau de la DME seront transférées à la DME. La DGI fera également le transfert de la gestion des ONG de la DGE à la DME pour rationaliser ses charges de travail.
- La mise en place du mécanisme de remboursement de crédits TVA. Le bon fonctionnement d'un système de paiement de la TVA nécessite un bon cadre permettant le traitement des demandes de remboursements de la TVA et leur paiement effectif. Conformément à l'arrêté du Ministre des finances du 6 mai 2016 portant modalités de remboursement du crédit de

TVA, un compte séquestre de remboursement de crédits TVA a été ouvert à la BCEAO, devrait être alimenté par un prélèvement de 5-10 % de la TVA payée à la DGE. La DGI a pris des dispositions pour alimenter le compte et commencer à apurer le stock des crédits TVA, évalué à 22,1 milliards de FCFA à fin octobre 2016. Le stock de TVA à fin 2016 sera dressé et le mécanisme de remboursement des crédits TVA rendu opérationnel avant fin janvier 2017 **(repère structurel)**. Aussi, en consultation avec les entreprises créancières de TVA, un échéancier de remboursements trimestriels sera établi.

- La mise en œuvre du système SISIC (Système Informatique de Suivi des Impôts et des Contribuables) sera poursuivie. En septembre 2015, la DGI a recruté une entreprise pour l'informatisation et le développement du système informatique, et une autre entreprise a été recrutée en mars 2016 pour la formation du personnel à l'utilisation de ce nouvel outil. La DGI bénéficiera également de l'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC) pour l'assainissement du fichier NIF.
- Redynamisation des brigades DGI-DGD et décentralisation du contrôle fiscal.

47. La DGI poursuivra les réformes pour la simplification et l'adaptation du cadre de la législation fiscale et d'élargissement de l'assiette fiscale. Plusieurs mesures sont en cours, dont : (i) l'informatisation intégrale des services par la mise en œuvre du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC) ; (ii) le suivi des activités du Comité Arbitral des Recours Fiscaux (CARFI) lancé officiellement en mai 2016 et opérationnel depuis août 2016 ; (iii) la réalisation de l'étude sur le renforcement du cadre statistique et du circuit administratif de l'assiette fiscale ; (iv) l'assainissement du fichier des contribuables et le renforcement du suivi ; (v) le renforcement des recherches et enquêtes et la mise à jour régulière du NIF ; (vi) l'exploitation plus accrue des informations de SYDONIA World sur les importations des contribuables ; et (vii) la publication des résultats de la brigade de contrôle mixte DGI/DGD.

48. La DGI va aussi accélérer les réformes organisationnelles. Le 29 avril 2015, le Ministre des Finances a pris un arrêté (No 0157) portant organisation des services centraux et déconcentrés de la DGI, et en novembre 2015, 117 cadres ont également été mis à la disposition de la DGI. La réorganisation permettra une meilleure segmentation des dossiers gérés par les différentes entités de la DGI. L'objectif est de mieux cibler et suivre les différentes catégories de contribuables, conformément aux dispositions fixant les seuils pour les grandes, moyennes, et petites entreprises, et le seuil d'assujettissement à la TVA établi par la loi de finances de 2013.

49. Le nouvel organigramme est en train d'être mise en œuvre. Les responsables des structures créées ont déjà été nommés. Déjà la gestion améliorée du fichier des entreprises commence à porter des résultats appréciables, avec la diminution sensible du taux de défaillance à toutes les catégories d'impôt et du relèvement du taux de déclaration spontanée, notamment au niveau de la TVA. Le taux de défaillance demeure à environ 2 % à la DGE, alors qu'il a été réduit de 17,5 % en 2014 à 12,1 % en 2015 à la DME. Toutefois, malgré ces résultats, le taux de relance des défaillants demeure faible, de même que le rendement sur les déclarations spontanées, puisque les déclarations avec paiement ne représentent que 18 % pour la DGE et 4 % pour la DME. Des progrès restent donc à faire pour baisser davantage le taux de défaillance et maîtriser les exonérations, de façon à rehausser la part des recettes des moyennes entreprises dans les recettes totales de la DGI.

Pour ce faire, la DME va continuer à assainir le fichier des contribuables, et renforcer le suivi et la relance des contribuables, pour réduire davantage le taux de défaillance moyen autour de la norme de 10 % contre 12 % à fin 2016 et 20 % à fin 2015. Des inspections seront conduites pour identifier les raisons des importantes déclarations non payantes.

50. Le gouvernement va poursuivre les mesures de réorganisation du processus et des opérations du contrôle fiscal. Un nouvel organigramme des services a été mis en place afin de renforcer le dynamisme des unités, notamment ceux chargés de la recherche et des enquêtes et de baser le contrôle sur une approche risque. Une brigade mixte des administrations douanière et des impôts a été mise en place et a entamé le contrôle sur 40 dossiers dont les résultats sont attendus très prochainement. La création de brigades régionales d'enquêtes et de recherches dans les huit (8) directions régionales permettra d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'activité de contrôle. Le contrôle fiscal sera décentralisé progressivement vers les services de gestion, la Direction du Contrôle Fiscal (DCF) prenant à terme un rôle de pilotage stratégique, établissant les domaines de risques et le calendrier des contrôles. Une expérience pilote initiée à la DME a été concluante, elle sera généralisée avant la fin décembre 2017.

51. Enfin, les fonctions du contrôle et de l'audit internes seront renforcées. Le gouvernement est en train de renforcer les ressources humaines pour améliorer le contrôle et l'audit internes. Le renforcement du partenariat avec la DGTCP et la Cour des Comptes (pour un meilleur suivi de l'activité des receveurs et l'édition de guides de procédure), permettrait la professionnalisation du corps d'inspection des services. En ce qui concerne l'audit interne, des programmes pilotes visant à rendre plus efficaces les opérations ont été mis en place au niveau de la DGE, du centre de Niamey 2 et de la recette de Niamey 3 qui vont être progressivement étendus à l'ensemble des services de la DGI.

52. La DGTCP poursuivra le renforcement de ses procédures comptables pour améliorer les recettes collectées. La DGTCP suivra régulièrement les régies des recettes nouvellement créées, afin d'accroître le recouvrement des recettes non fiscales au profit du budget de l'Etat. La DGTCP procédera à l'actualisation des comptes dormants et ou inactifs et accélérera les actions préalables à l'établissement du compte unique du Trésor. La DGTCP renforcera également les actions relatives à la réduction des soldes des comptes d'imputation provisoire des opérations budgétaires, au rattrapage des retards dans la production des états financiers annuels de l'Etat (comptes de gestion des comptables principaux du Trésor) et au suivi des arriérés de paiements intérieurs et des restes à payer. Pour l'année 2017, la DGTCP mettra en œuvre les actions ci-après :

- Suivi et actualisation régulière des comptes dormants ou inactifs. Fermeture des comptes dormants et transferts des soldes créditeurs sur le CUT.
- Suivi et actualisation régulière des soldes des comptes de l'Etat dans les banques commerciales.
- Mise en place du cadre légal pour la mise en place du CUT, y compris (i) la signature de la convention de tenue de compte à la BCEAO avant fin juin 2017; (ii) la signature de la convention tripartite avec la ou les banques caissière(s) de l'Etat sélectionnées pour offrir les services bancaires dans les zones non couvertes par la BCEAO avant fin juin 2017 ; (iii) la

fermeture dans les banques commerciales de tous les comptes couverts par le compte unique du Trésor avant Juin 2015 (**repère structurel**) ; et (iv) l'acquisition du matériel pour l'interconnexion BCEAO-DGTCP (SICA, STAR).

- Finalisation de l'opération de titrisation portant sur les arriérés accumulés en 2015 (40 milliards de FCFA) avant fin septembre 2017.
- Mise en place des régisseurs au niveau des greffes pour améliorer la mobilisation des recettes non-fiscales.

Gestion des finances publiques et contrôle de la dépense publique

53. Le cadre légale de l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie seront renforcés.

Pour enrayer les dérapages répétés dans la gestion des dépenses publiques et l'accumulation d'arriérés, le dispositif de régulation budgétaire et de gestion de la trésorerie a été renforcé en juin 2016 par la création du Comité Interministériel de Régulation Budgétaire et du Comité Technique de Régulation Budgétaire et de Suivi de la Trésorerie de l'Etat. Ce dispositif permettra de résoudre l'épineuse question de l'adéquation entre les besoins immenses en matière de dépenses publiques et les ressources limitées et très souvent incertaines. Le but est de fournir au dispositif une base solide de décision en établissant des plans d'engagement et de trésorerie réalistes qui seront acceptés et respectés par les différents acteurs intéressés par l'exécution des dépenses publiques. Le gouvernement continuera à s'assurer que le plan de passation des marchés publics est préparé suffisamment à temps pour la mise en place du budget en début d'année. Le gouvernement va rendre systématique la préparation de ces plans qui sont des outils indispensables dans la régulation de la chaîne des dépenses.

54. Ce dispositif sera renforcé par la disponibilité d'une information plus riche sur la chaîne de la dépense. Il sera désormais établi un tableau intégré de l'exécution des dépenses du budget retraçant quantitativement le cheminement suivi par les crédits votés par le parlement, par titre, entre la DGB et la DGTCP. Il devrait permettre à terme d'assurer la cohérence et faciliter le rapprochement des informations produites par les deux structures. Ce tableau sera élaboré par la DGB en rapport avec la DGTCP.

55. Les mesures ci-après seront mises en œuvre prioritairement en 2017.

- Adoption d'un projet de loi de finance 2017 conforme au programme budgétaire pour 2017 décrit aux paragraphes 30 et 31. Le gouvernement a adopté et envoyé à l'Assemblée Nationale, les amendements nécessaires pour rendre le projet de loi de finances transmis à l'Assemblée Nationale en octobre 2017 conforme au programme (**action préalable**).
- Validation du plan de passation des marchés publics pour l'année 2017 par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers.
- Etablissement des plans d'engagement et des plans de trésorerie trimestriels à l'attention du Comité Interministériel de Régulation Budgétaire et les communiquer aux services du FMI (**repère structurel**).

- Elimination des doublons et agents fictifs identifiés par la HALCIA et suppression des indemnités non justifiées.
- Sélection des deux cabinets devant aider dans la réforme de la fonction publique avant juin 2017. Les deux cabinets mèneront les activités suivantes : (i) réforme du cadre légal pour la gestion de la fonction publique ; et (ii) développement des bases de données intégrée Solde-Fonction publique, sur la base du recensement exhaustif des effectifs dans un fichier électronique avec un identifiant unique biométrique. Les rapports finals seront produits avant fin décembre 2017.
- Définition des modalités de bancarisation des salaires en accord avec les banques et les institutions de microfinance avant fin juin 2017.

56. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques :

- ***Poursuite de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA de 2009 en matière de gestion des finances publiques.*** Dans ce cadre, la DGB a préparé une feuille de route de mise en œuvre du budget programme, qui devrait intervenir avec la loi de finances de 2018. Les étapes préparatoires à la mise en place du budget programme incluent : (i) la préparation en 2017 du budget 2018 en format programme ; et (ii) l'exécution du budget 2018 en format programme. A cet effet, le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP 2018-20) (**repère structurel**) sera élaboré avant fin mai 2017 et présenté à l'Assemblée nationale avant fin juin 2017, complété par les Documents de Programmation Pluriannuel de Dépenses (DPPD 2018-20). Les autres mesures se poursuivront dans le cadre du nouveau programme de réforme des finances publiques. Une cellule dédiée à la mise en œuvre de la réforme des finances publiques a été créée au sein de la DGB en décembre 2016.
- ***Renforcement des procédures budgétaires de la chaîne des dépenses publiques.*** Le budget a traditionnellement été exécuté dans le cadre d'un système centralisé où le Ministre des Finances est l'ordonnateur principal du budget. Des efforts ont néanmoins été faits récemment dans la déconcentration budgétaire dans un grand nombre de ministères et institutions, en ligne avec la loi organique de mars 2012. Dans ce cadre, la chaîne des dépenses publiques a été déployée dans les principaux ministères exécutant environ 80 % des dépenses publiques favorisant ainsi la réduction des délais d'exécution des dépenses et renforçant la déconcentration budgétaire. Plusieurs textes sont élaborés pour permettre la mise en œuvre effective de l'essentiel des dispositions de la loi organique.
- ***La transparence budgétaire se renforce grâce notamment à la publication régulière de l'état d'exécution budgétaire.*** Les rapports trimestriels d'exécution du budget continueront d'être produits régulièrement (**repère structurel**) ainsi que la situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. Par ailleurs, les lois de règlement continueront à être produites dans les délais pour qu'elles informent sur l'exécution des lois de finances.
- ***Limitation des dépenses sans ordonnancement préalable à un maximum de 5 % des dépenses totales ordonnancées (repère quantitatif pour chaque trimestre).*** Ces dépenses sont liées en grande partie aux dépenses relatives aux missions et aux évacuations sanitaires.

- **Le Gouvernement évitera le chevauchement entre exercices budgétaires. Il continuera à faire tous les efforts pour s'assurer**(i) de la mise en œuvre des dispositions en matière d'arrêt des engagements en relation avec la période complémentaire ; (ii) de la réduction de la période complémentaire de trois à un mois en ligne avec les directives de l'UEMOA ; et (iii) que les ministères sectoriels élaborent des plans de passation des marchés et de plans d'engagement de crédits modulables pour permettre au ministère des finances de préparer des plans globaux de passation des marchés et d'engagement et un plan de trésorerie de l'Etat plus réalistes permettant d'éviter la concentration des dépenses vers la fin de l'année.
- **La maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'État permettront d'accroître la productivité.** De 2010 à 2015, les effectifs de la fonction publique sont passés de 48.237 à 75.597, soit une hausse de 56,7 %. Ceci reflète la nécessité de faire face aux services de base d'une population sans cesse croissante. En effet, ces effectifs ont été essentiellement alloués aux services de l'éducation, de la sécurité et de la santé. Cependant, le Gouvernement est conscient de la nécessité de rationaliser le recrutement dans la fonction publique afin de maîtriser l'impact sur la masse salariale.
- **Mise en œuvre d'un Compte Unique du Trésor (CUT).** Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du CUT, conformément au schéma conceptuel adopté par le gouvernement en septembre 2015 en vue de l'établissement du CUT d'ici fin septembre 2016, mais avec quelques contraintes de capacité. Dans ce cadre, un expert du FMI, sur financement de l'Union Européenne, sera recruté à cet effet, pour accompagner la cellule chargée de la mise en œuvre du CUT.
- **Informatisation de la chaîne de la dépense.** Dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA, le gouvernement a initié un programme d'adaptation des systèmes informatiques relatifs à la préparation, la gestion et l'exécution budgétaire ainsi qu'à la comptabilité publique. A cet égard, le gouvernement bénéficie d'une assistance technique financée par l'Union européenne pour la mise à jour ou la refonte du système informatique des finances publiques géré par la Direction de l'Informatique financière du Ministère des Finances. Ce projet prévoit dans une première phase huit livrables majeurs (en matière de programmation budgétaire, budget programmes sectoriels, comptabilité publique). Les aspects relatifs à l'exécution budgétaire seront couverts après une analyse approfondie de la question de la déconcentration de l'ordonnancement. Dans ce cadre, le gouvernement entreprendra l'établissement d'une interface entre la DGTCP et la DGB, ce qui permettra un meilleur suivi des arriérés de paiement.

Gestion de la dette

57. Conscient du rythme d'accroissement de la dette extérieure publique du Niger, le Gouvernement est en train de renforcer les mesures institutionnelles pour sa meilleure gestion. Des dispositions ont été prises pour améliorer la coordination dans la préparation des accords de prêts pour annihiler les risques de surendettement. En l'occurrence, le gouvernement a mis en place le cadre institutionnel d'application du décret du 18 juin 2015 portant modalités de suivi de la politique d'endettement de l'Etat et de négociation des aides budgétaires qui vise à renforcer les procédures de

gestion de la dette publique, éliminer les risques de non-respect du critère relatif aux nouveaux accords de prêts non-concessionnels et contenir l'impact des nouveaux prêts sur la soutenabilité de la dette publique. Conformément à la réforme de la politique relative aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, le gouvernement mettra à jour le plan d'emprunts extérieurs à moyen terme après l'adoption du plan d'actions du PDES 2017-21. Ce plan comprendra : (i) la stratégie d'investissement et la liste des projets d'investissement ; (ii) les sources de financements ; (iii) l'utilisation des financements ; et (iv) la stratégie de gestion de la dette, tenant compte des considérations de viabilité de la dette et de soutenabilité fiscale et extérieure. Les plans d'emprunt continueront à être élaborés, en ligne avec la politique nationale d'endettement établie avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

58. Pour préserver la viabilité de la dette, le Gouvernement est en train de restructurer le portefeuille du stock de la dette. Pour le suivi du stock et des flux d'endettement, le Comité Interministériel de suivi de la Politique d'Endettement de l'Etat et de Suivi de Négociation des Aides Budgétaires continuera de se prononcer sur toute nouvelle convention relative aux prêts ou garanties de l'Etat, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, et sur toutes les conventions CPPP afin d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette publique. L'examen par le comité des conventions de prêts et CPPP constitue un préalable à leur approbation par le conseil des ministres. Le gouvernement entend poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports trimestriels détaillés sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements), et sur le service de la dette publique (**repère structurel**).

59. Des actions rigoureuses seront engagées pour assainir le stock de la dette. Le gouvernement compte restructurer certaines dettes contractées et qui n'ont pas encore été utilisées jusqu'à présent. Cette action sera basée sur les résultats du rapport d'Afritac de l'Ouest montrant qu'un stock important de la dette a été contractée sans que les clauses de leur mobilisation aient été remplies. Dans ce cadre, le gouvernement compte réexaminer le prêt de 1 milliard de dollars, contracté auprès d'Eximbank de Chine. Ce prêt a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2014. Cette ligne de crédit devrait financer d'importants projets d'infrastructures et des projets industriels d'une grande rentabilité. Cependant, la mise en œuvre des conditions de mise en vigueur continue de tarder. Des dispositions seront prises pour que le prêt soit réaménagé. Entretemps, le Gouvernement présentera les modalités de ces réaménagements avant juin 2017.

60. Le Gouvernement reste déterminé à poursuivre une politique d'endettement prudente qui permettra le financement des plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. Dans ce contexte, le gouvernement continuera à limiter les garanties de l'Etat et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette. Il entend financer les projets d'investissement avec des ressources concessionnelles. Les emprunts resteront limités à des projets à haut rendement et correctement évalués. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer les projets à haut rendement, le gouvernement consultera les services du FMI pour examiner la possibilité de modification du programme financier afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, étant entendu que ces prêts seraient conciliables avec la viabilité de la dette.

61. Dans ce cadre, le Gouvernement a demandé l'assistance technique du FMI en vue de renforcer le cadre institutionnel régissant les CPPP, tout en assurant la cohérence de ce cadre avec les autres lois et règlements, notamment le code des investissements. En attendant, le gouvernement s'abstiendra de signer de nouveaux contrats PPP qui nécessitent une contribution budgétaire.

62. Le Gouvernement est conscient que les engagements de dette continuent de s'accroître très rapidement avec des coûts d'endettement importants. Ce rythme d'endettement porterait des risques majeurs pour le système bancaire, articulé au programme important d'émission des obligations du Trésor et de Bons du Trésor en cours.

Gestion des ressources naturelles

63. La mise en œuvre de mesures visant à élargir la base des exportations des produits miniers et à renforcer la gestion transparente du secteur des ressources naturelles sera poursuivie. La politique d'élargissement de la base des exportations minières consiste à inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exploration des mines autre que le pétrole et l'uranium. Dans ce cadre, le Gouvernement est en train d'accorder des permis de recherche dans les secteurs traditionnels qui sont l'uranium et le pétrole mais également dans d'autres matériaux comme le charbon, le calcaire et l'or, ceci pour permettre non seulement de diversifier les partenaires dans ces secteurs mais aussi favoriser l'élargissement de la base des exportations minières du pays. Pour sécuriser les paiements des bonus de signature dans l'octroi des permis miniers, tous les opérateurs désireux de prendre un permis doivent désormais souscrire à une caution bancaire auprès d'une banque locale. Cette caution, qui couvre un certain nombre d'obligations financières dont le bonus de signature, sera appelée dès la publication du permis dans le journal officiel.

64. Le Gouvernement a pris des mesures de renforcement de la contribution des secteurs minier et pétrolier à l'effort de développement du pays. L'activité dans le secteur de l'uranium continue d'être déprimée par le faible niveau des prix. Les principales mines du groupe AREVA ont décidé de maintenir un faible niveau de production en attendant la mise en œuvre du projet Imouraren qui a été retardé pour 2021, alors qu'une des entreprises minières a arrêté la production en 2015 en attendant des décisions sur la libération totale et de l'augmentation du capital de la société. De nouvelles conventions minières basées sur le nouveau code minier ont été signées. Cependant, à cause de la faiblesse du niveau des prix de l'uranium, les retombées fiscales des nouvelles conventions ne seront que marginales. Le gouvernement bénéficie de l'assistance technique de la France en matière de renforcement des capacités d'évaluation, de projection et de contrôle des recettes minières.

65. Le Gouvernement est en train de conforter les moyens de régulation, ainsi que de négociation et d'application des contrats. Dans ce cadre, les mesures ont été prises pour s'assurer que le comité interministériel recherche l'efficacité des grands projets et le maximum de compétition. Cela est d'autant important que le prix contractuel de l'uranium, qui arrive à son terme cette année (2016), devra être renégocié. Pour mieux défendre les intérêts du Niger dans les projets miniers, le rôle de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), gestionnaire du portefeuille des investissements publics dans les sociétés minières, est en train d'être renforcé, grâce

notamment à l'appui de la Banque mondiale à travers le projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC), qui a également pris en charge la réhabilitation du laboratoire national.

66. Le Gouvernement entend renforcer l'organisation de la production de l'or. Au cours des quatre dernières années, l'on a enregistré un regain d'intérêt pour la production artisanale de l'or non seulement dans la région du Liptako dans le sud-ouest, mais également dans le nord du pays. Un comité gouvernemental a été institué pour mettre en place un dispositif d'encadrement des producteurs, en vue de collecter l'information sur les activités, mieux assurer la sécurité, minimiser l'impact sur l'environnement, et accroître la contribution du secteur aux recettes de l'Etat. Au mois d'avril 2016, SOPAMIN a cédé à un opérateur privé, 75 % du capital de la Société des Mines du Liptako (SML).

67. La baisse des prix des produits pétroliers et l'impact de la dépréciation du FCFA face au dollar affectent la filière pétrole. En particulier, les coûts des intrants nécessaires au raffinage ont considérablement augmenté à cause de la forte dépréciation du FCFA par rapport au dollar et de la baisse relative du prix du pétrole brut et des produits dérivés sur le marché international. En outre, la baisse des prix à l'export entraîne des pertes additionnelles pour la SORAZ. C'est pourquoi, le gouvernement et les partenaires du secteur ont procédé aux ajustements réguliers des prix par la réduction du prix de vente de la CNPC à la SORAZ : de 70 dollars par baril à 57 dollars par baril en mars 2015, à 50 dollars par baril en janvier 2015, à 47 dollars en janvier 2016 et enfin à 45 dollars en juillet 2016.

68. En plus de l'impact du faible niveau des prix internationaux, la filière pétrole continue à faire face à des contraintes techniques. En 2016, le pipeline Agadem-Zinder alimentant la SORAZ en brut a été bouché, entravant la production de la SORAZ pendant 10 jours. Avec la reprise de la production, le niveau a atteint 20.000-21.000 barils par jour depuis septembre 2016. En vue de limiter la dégradation du réseau routier et sécuriser le transport de produits raffinés, un projet de construction d'un pipeline destiné au transport des hydrocarbures raffinés à l'intérieur et vers les marchés du Burkina et du Mali sera réalisé sous forme de PPP, type BOOT sans garantie de l'Etat pour un coût d'environ 800 million de dollars. Le gouvernement a demandé au promoteur privé de conduire une étude de faisabilité devant permettre de mieux évaluer son impact sur la rentabilité des entreprises du secteur. Le gouvernement partagera avec les services du FMI les résultats de cette étude et les tiendra informés du processus de négociation.

69. Les efforts pour améliorer la gestion de la filière pétrolière vont se poursuivre. Le comité technique chargé d'étudier l'état de la filière pétrolière, en particulier l'impact des développements des prix du marché international du pétrole, a fait des propositions à l'attention du gouvernement. Ces propositions convergent vers une revue des prix sortie au niveau de chaque étape de la filière afin de rendre plus efficace la raffinerie tout en minimisant les pertes de recettes du gouvernement et en maintenant inchangé le prix à la pompe. Le gouvernement a également négocié avec la CNPC les termes réglant l'exportation des produits raffinés. Ainsi, le 11 mai 2016, le gouvernement a décidé : (i) de l'augmentation du prix de cession de la SORAZ à la société publique de distribution, Société Nigérienne de Distribution des Produits Pétroliers (SONIDEP) en ce qui concerne la consommation domestique ; et (ii) que la SORAZ et la SONIDEP seraient autorisées à exporter conjointement les produits raffinés, en partageraient équitablement la production au-

dessus des besoins de consommations locales, sur la base d'un prix plancher à l'exportation établis mensuellement. L'avenant au Contrat de Partage de Production (CPP) de 2008 a été signé le 15 août 2016, tenant compte de ces nouveaux termes et la SORAZ a débuté aussitôt les opérations d'exportation. Le gouvernement est aussi ouvert aux propositions de la SORAZ pour des mesures visant à diminuer les charges de la raffinerie.

70. Vu le niveau de finalisation des négociations pour la construction de l'oléoduc, l'exportation du pétrole brut n'est attendu qu'en 2020. La découverte de réserves supplémentaires de pétrole au niveau du bloc d'Agadem permettant de produire 80.000 barils/jour, dont 60.000 barils/jour destinés à l'exportation, pendant une durée de vie estimée à 25 ans, a permis de rendre viable un projet d'exportation de pétrole brut par le Niger. Les études réalisées par le partenaire chinois CNPC ont permis de choisir la voie de transport du brut par un oléoduc allant du Niger pour se connecter à celui déjà existant liant le Tchad au Cameroun. Les négociations avec le Tchad devraient se conclure par la création de la société NOTCO chargée de la construction et de la gestion de l'oléoduc. Les modalités de la participation du Niger au projet sont entrain d'être définies, conformément à l'objectif de viabilité extérieure du pays. Les travaux de construction pourraient débuter vers fin 2017. En ce qui concerne le tronçon Tchad-Cameroun, les discussions sont également en cours.

71. Le Gouvernement est déterminé à continuer à renforcer le dispositif institutionnel et garantir la transparence dans le secteur de l'énergie et des industries extractives. Approuvé par le Gouvernement au courant du mois d'avril 2015, le code de l'électricité a été adopté par l'Assemblée Nationale en mai 2016 qui ouvre notamment l'accès aux réseaux de transport de l'énergie électrique. En septembre 2016, le gouvernement a adopté des textes d'application, y compris le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) et le décret fixant les conditions d'accès des tiers au réseau de transport de l'énergie électrique. Des projets de construction de centrales solaires sont en cours sur financement de l'AFD, de l'UE et de l'Inde, qui devraient augmenter considérablement l'offre d'électricité sur toute l'étendue du territoire et pallier aux difficultés d'approvisionnement du Nigeria, qui fournit 65 % de la consommation au Niger. D'une capacité de 100 MW, la centrale thermique de Gourou-Banda devrait être opérationnelle début 2017. Des tests sont en cours sur les quatre groupes de cette centrale d'appoint. En vue d'accroître l'efficacité du secteur de l'électricité, un audit de la compagnie nationale d'électricité, NIGELEC, a été conduit en 2015 avec le concours de la Banque mondiale, et une étude sur la tarification sera finalisée avant juin 2017. En 2011, le Niger a été déclaré « pays conforme » à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le dernier rapport sur les redevances et recettes fiscales générées par les industries extractives au titre de l'exercice 2014 a été publié en 2016. Les deux Ministères disposent des cadastres miniers et pétroliers qui sont régulièrement mis à jour et accessibles au public.

Secteur financier

72. En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le développement du secteur financier demeure faible par rapport aux autres pays de la région. En 2015, le taux de pénétration financière calculé par le ratio de la masse monétaire au PIB est parmi les plus faibles du monde. Il était de 27 % en 2015 comparé à 37 % pour la moyenne des pays de l'Afrique sub-saharienne. Dans

l'ensemble, le secteur bancaire est bien capitalisé avec 11 des 12 banques du Niger respectant le niveau du capital minimum requis. La banque ne respectant pas ce critère fait l'objet d'une surveillance de la Commission bancaire avec notamment une restriction de ses opérations de crédit, jusqu'au recouvrement des créances en souffrance, et une injonction de renforcement de son capital.

73. La mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier pourrait aider au renforcement de la contribution du secteur au développement économique. C'est pourquoi le gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie, avec l'appui des partenaires techniques et financiers sur les priorités d'intervention déjà identifiées. Sur la base du plan d'actions défini dans le document de stratégie de développement du secteur financier 2014-19, le gouvernement a mis en place, en mars 2016, un Comité de pilotage chargé de la réforme et qui sera étendu aux différentes structures concernées (Ministère des Finances, la BCEAO et l'Association Professionnelle des Banques, entre autres). Le Comité est rattaché au Ministère des finances.

74. Le Gouvernement a adopté en juillet 2015 le document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI). Cet acte représente une étape importante dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion financière et ceci pourrait *aider à consolider* les résultats de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) de 2012. Le coût global de mise en œuvre du programme est de 34 milliards de FCFA pour les cinq ans (2016-20), qui sera partiellement couvert par les bailleurs de fonds. Les bénéficiaires potentiels seront en priorité les petits opérateurs économiques qui sont à présent exclus du système bancaire classique, notamment les femmes, les jeunes, et d'autres couches pauvres qui n'ont pas accès à un financement de base pour entamer une activité rentable.

75. Enfin le Gouvernement va poursuivre son désengagement du système bancaire. Le processus de désengagement de l'Etat du capital des banques se poursuit. La BRS a été reprise par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 44 % et le groupe Raban (ORAGROUP) pour 56 %. La restructuration de la BIA sera bouclée à travers la reprise des actions détenues par l'Etat par le Groupe de la Banque centrale populaire du Maroc (BCP). Cependant, la reprise de la banque par l'actionnaire stratégique a été retardée par la négociation en cours avec un des actionnaires minoritaires privés. En ce qui concerne la BAGRI (banque agricole), l'administration provisoire a été levée le 1^{er} avril 2014 après une durée de 9 mois. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place et un nouveau Directeur général nommé. L'Etat a des contacts avancés avec la BOAD et certains investisseurs privés nationaux comme étrangers pour la cession de 65 % des actions qu'il détient en portage.

Climat des affaires

76. Le Gouvernement est déterminé à favoriser le développement d'un secteur privé dynamique. L'objectif est de faire du secteur privé le moteur de la diversification et de la croissance durable de l'économie. Le gouvernement est résolument engagé à l'amélioration du climat des affaires qui est la clé du développement du secteur privé. A cette fin, le Gouvernement s'est doté d'un cadre institutionnel pour faciliter le dialogue entre l'administration et le secteur privé. A ce titre, il a créé le Conseil National des Investisseurs privés (CNIP), placé sous l'autorité du Premier Ministre, et le Comité Permanent de Concertation (CPC) entre le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Aussi, le gouvernement a créé un

dispositif institutionnel d'amélioration des indicateurs du climat des affaires qui est composé d'un comité technique et de groupes thématiques chargés chacun, d'améliorer un indicateur *doing business*. Grace aux réformes mises en œuvre en 2015 et 2016, le Niger a progressé de 10 places dans le classement *doing business* de 2017 en passant de la 160^{ème} place en 2016 à la 150^{ème} sur 190 pays classés.

77. Le Gouvernement est en train de mettre en œuvre les mesures prises pour améliorer le climat des affaires. Parmi les mesures déjà prises, on note : (i) la facilitation de la création des entreprises grâce à l'opérationnalisation de la maison de l'entreprise et la mise en place d'un système de gouvernance en ligne (e-Regulations) ; (ii) la réduction des procédures, délais et coûts de création de l'entreprise à travers la mise en œuvre de plusieurs réformes dont notamment le décret de juillet 2014 instituant un modèle de statuts types de la Société à responsabilité limitée (SARL) et celui de la même date portant application des dispositions des articles de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) relatifs au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ; (iii) l'adoption de la loi portant réglementation des bureaux d'information de crédit (BIC) et l'installation du premier BIC du Niger au cours du mois de mars 2016 ; (iv) la facilitation du commerce transfrontalier par la signature en décembre 2014 de deux arrêtés, l'un portant sur les documents exigibles à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'autre portant sur le transport public des marchandises, aux types de contrôle routier, aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger ; et (v) le renforcement du dispositif juridique en matière de règlement des litiges commerciaux à travers la création et l'opérationnalisation du tribunal de commerce de Niamey ainsi que du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

78. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuit la mise en place des réformes visant à améliorer la position du Niger sur les 10 indicateurs du *doing business*. Cela se fait conformément au plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires adopté par le CNIP pour l'amélioration du climat des affaires. Pour l'année 2017, une importance particulière sera attachée aux actions ci-après : (i) le programme de paiement des arriérés intérieurs de l'Etat ; (ii) l'apurement du stock des crédits TVA et l'amélioration du système de remboursement de la TVA afin d'éviter l'accumulation de nouveaux crédits ; (iii) l'accès et la tarification de l'électricité ; (iv) avec l'assistance de la Banque mondiale, adoption avant fin mars 2017 des textes d'application de la loi sur la conservation foncière, en vue de simplifier l'établissement des titres fonciers et du transfert de propriété ; et (v) l'étude sur la fiscalité et la parafiscalité du secteur des télécommunications et TICs au Niger, avec l'appui de la Banque mondiale.

Dividende démographique et genre

79. Des actions sont engagées pour maximiser le dividende démographique d'une population jeune à croissance rapide. Le gouvernement a pris des mesures pour réduire les mariages précoces, en accroissant le taux de scolarisation des filles et en rallongeant la durée de leur scolarité. En 2013, à l'occasion d'une visite des responsables des Nations Unies, de la Banque Mondiale, de la BAD, de l'UA et de la CEA, le Chef de l'Etat a lancé un appel pour une solution coordonnée aux défis démographiques du Sahel. En réponse à cet appel, dit « Appel de Niamey »,

un projet régional "autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD) couvrant six pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) a été mis sur pied sur financement de la Banque mondiale, avec l'appui technique de l'UNFPA. Le projet a été lancé à Niamey en novembre 2015 par le Premier Ministre. Le projet vise à offrir une autonomie décisionnelle aux filles et aux femmes (y compris à travers l'éducation) et à améliorer la demande pour la planification familiale et des services médicaux de qualité aux mères et aux enfants. L'équipe de la coordination du projet sera mise en place d'ici fin décembre 2016. Des actions sont également prises en faveur du genre, en ligne avec la politique nationale du genre de 2008. Cette dernière est en cours de révision avec l'assistance du FNUAP. Une nouvelle politique nationale du genre sera élaborée par le gouvernement et transmise aux services du FMI avant fin décembre 2017 (**repère structurel**).

J. Suivi du programme

80. Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures du programme décrites dans ce Mémorandum. Le Conseil d'administration du FMI fera un suivi semestriel du programme sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi (Tableau 2) et de repères structurels (Tableau 4). Les première et seconde revues du programme seront basées sur les critères de réalisation quantitatifs et des repères indicatifs et structurels définis à fin juin 2017 et à fin décembre 2017 respectivement et seront complétées avant fin décembre 2017 et fin juin 2018 respectivement. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de réalisation à fin juin et fin décembre, et les cibles indicatives à fin mars et à fin septembre. Les autorités feront parvenir aux services du FMI les données statistiques et les informations qui figurent dans le Protocole d'accord technique, et toute autre information qu'elles jugent nécessaires ou que les services du FMI demanderont aux fins du suivi. Pendant la période du programme, le gouvernement s'abstiendra d'introduire ou d'accroître les restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans l'approbation préalable du FMI, d'introduire quelques pratiques de taux de change multiple que ce soit, de conclure des accords bilatéraux qui ne sont pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire ou de renforcer les restrictions aux importations aux fins de balance des paiements. La première revue semestrielle du programme sera basée sur les critères de performance de fin juin 2017.

Tableau 1. Niger : Critère de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2017–décembre 2017)
(milliards de FCFA)

	Fin-décembre 2016	Fin mars 2017	Fin juin 2017	Fin septembre 2017	Fin décembre 2017
	Pour information	Repères indicatifs	Critères de réalisation	Pour information	Pour information
	Proj.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹					
(Cumulés pour chaque année fiscale)					
Financement intérieur net du gouvernement	113.8	62.0	120.3	186.6	207.0
Critère ajusté ²	0.0
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-8.4	10.0	20.0	10.0	-43.4
Pour mémoire :					
L'appui budgétaire extérieur ⁴					
Aide budgétaire brute	114.3	0.0	0.0	0.0	92.4
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) ⁷	800.0	350.0	350.0	350.0	350.0
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹					
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée					
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée					
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives					
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-194.3	-71.2	-130.7	-186.6	-235.9
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-130.7	-71.2	-130.7	-186.6	-181.3
Recettes budgétaires ³	676.6	160.7	353.4	554.5	770.8
Depenses de reduction de la pauvreté ³	356.8	103.8	222.2	348.4	487.5
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) ⁸	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note⁴, sont inférieurs /supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2016.

³ Minimum ; pour le CR/RI pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs, le signe négatif signifie une réduction et le signe positif signifie une accumulation.

⁴ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁵ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

⁶ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁷ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. The plafond est défini cumulativement à partir du 1^{er} janvier 2015.

⁸ Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 2. Niger : Repères structurels continus proposés pour le programme

Measure	Timetable	Macroeconomic Rationale
Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du comité de régulation	Trimestriel	Améliorer la gestion de la trésorerie
Préparer un plan d'engagement trimestriel assorti d'un plan de trésorerie	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique	Trimestriel	Améliorer la gestion de la dette
Produire un rapport trimestriel sur le remboursement du crédit TVA	Trimestriel	Améliorer l'efficacité de la mobilisation de la TVA
Préparer un plan d'endettement révisé	Chaque année à fin Juin	Améliorer la gestion de la dette.

Tableau 3. Niger : Repères structurels proposés, 2017

Measure	Timetable	Progress and/or Macroeconomic Rationale
Mesure préalable		
Amendement du projet de loi des finances 2017 déposé à l'Assemblée Nationale pour refléter le cadre macroéconomique du programme.	Préalable	Respecté Améliorer la gestion du Budget
Politique et administration fiscales		
Extension de la compétence de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) à l'ensemble du pays en lui transférant les dossiers des 120 entreprises préalablement gérées au sein des bureaux des impôts régionaux en dehors de Niamey.	Fin janvier	Améliorer la mobilisation des recettes et Elargir l'assiette fiscale
Estimer le stock des arriérés de crédits TVA et lancer le mécanisme de remboursement TVA en utilisant une partie de la TVA collectée par la DGE	Fin mars	Améliorer la gestion fiscale
Finaliser l'interconnexion de l'ensemble des principaux bureaux de Douanes au serveur centrale de SYDONIA World et l'interconnexion avec les bureaux des Douanes du Benin et du Togo	Fin juillet	Améliorer la mobilisation des taxes
Gestion des finances publiques		
Lancer le processus de préparation du budget 2018 sous forme de budget programme en finalisant les documents de base (DPBEP et DPPD)	Fin juin	Améliorer la gestion des finances publiques avec un meilleur control et une amélioration de l'efficacité des dépenses
Finaliser le cadre de CUT en procédant à la signature des accords de tenue de compte avec la BCEAO et les banques commerciales et clôturer l'ensemble des comptes publics existants couverts par le CUT.	Fin juin	Améliorer la gestion de la trésorerie
Autres mesures structurelles		
Elaborer et soumettre aux services du FMI, un plan d'actions pour les audits des principales entreprises publiques	Fin juillet	Améliorer la gestion des entreprises publiques
Déposer à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi sur le partenariat public privé (PPP) en adéquation avec le code des investissements et la loi de 2012 relative aux lois des finances	Fin décembre	Aligner la loi aux lois existantes
Soumettre aux services du FMI la mise à jour de la politique nationale du genre de 2008	Fin décembre	Renforcer l'égalité du genre

Tableau 4. Niger: Décaissements à ce jour et calendrier proposé de décaissements au titre de l'accord FEC, 2017–20

Montant (Millions)	Conditions nécessaires au décaissement	Date de Disponibilité
14,1 de DTS	Approbation par le Conseil d'Administration de l'accord FEC	23 janvier 2017
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2017 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue du programme	31 octobre 2017
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2017 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue du programme	30 avril 2018
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2018 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue du programme	31 octobre 2018
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2018 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue du programme	30 avril 2019
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue du programme	31 octobre 2019
14,1 de DTS	Respect des critères de réalisation au 30 septembre 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième et dernière revue du programme	8 janvier 2020
98,7 de DTS	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Niamey, le 21 décembre 2016

1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2017 à Q1-2020. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin 2016 sont énoncés au Tableau 2 du Mémoire de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du décembre 2016. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximums de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

Définitions

2. Les définitions de «l'État», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'Etat» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien

des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'Etat et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés.
- d) Les **obligations** de l'Etat comprennent tous les engagements financiers de l'Etat acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'Etat).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le financement intérieur net de l'Etat est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'Etat** ; et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'Etat** y compris les titres de l'Etat émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'Etat et les recettes de privatisation.

4. Le crédit bancaire net à l'Etat est égal au solde entre les créances et les dettes de l'Etat à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'Etat incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'Etat dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. Les dettes de l'Etat à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC), la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'Etat détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

6. Le champ du crédit bancaire net à l'Etat, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'Etat et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire inclut : i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses

consignations au Trésor ; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'Etat est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels pour 2017 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2016 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustement

9. Le plafond du financement intérieur net de l'Etat fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2017, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 15 milliards de FCFA.

Délais de transmission des données

11. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'Etat seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Réduction des Arriérés de Paiement Intérieurs

Définition

12. La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2016 et le stock des arriérés à la date de référence.

13. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'Etat et enregistrent leur remboursement.

14. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'Etat seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Arrières de Paiement Extérieurs

Définition

15. La dette de l'Etat est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'Etat. Dans le cadre du programme, l'Etat s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Emprunts Extérieurs Non Concessionnels Contractés ou Garantis par l'Etat**Définition**

17. L'Etat et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 %. Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit: l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service¹. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 %².

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

19. Aux fins des critères de performance pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

20. Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées avec les pays membres et les institutions financières de l'UEMOA.

21. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'Etat tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes : (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) ; (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem) ; (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep) ; (iv) Société Nigérienne des

¹ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

² Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 % (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

Télécommunications (Sonitel) ; (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin) ; et (vi) Société propriétaire et exploitante de l'HotelGaweye (SPEG).

Délais de transmission

22. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition

23. L'Etat s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

24. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'Etat doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'Etat.

A. Objectifs quantitatifs

Définitions

- 25. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'Etat et des entreprises.
- 26. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'Etat, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.**
- 27. Le déficit budgétaire de base, définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.**
- 28. Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.
- 29. Une limite a été placée sur le montant des dépenses payées à travers des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable) à l'exception du service de la dette et les paiements liés aux exonérations fiscales.** La limite est de 5 % du total des dépenses ordonnancées au cours du trimestre pour lequel le repère est évalué.

Délais de transmission

- 30. Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**
- 31. Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**
- 32. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

- 33. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :**
- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
 - Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à

payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.

- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Elevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur Monétaire

34. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès leur révision.

- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

36. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

37. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'Etat, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des Données à Transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE. Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financiers	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	A compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



NIGER

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

22 décembre 2016

Préparé par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI	6
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	7

RELATIONS AVEC LE FMI 0

(au 30 novembre 2016)

Statut d'adhésion

Date d'admission : 24 avril 1963

A accepté les obligations de l'article VIII, Sections 2, 3 et 4 : 1er juin 1996

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	131,6	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	106,52	80,94
Position de réserve au FMI	25,09	19,07

Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	62,94	100,00
Avoirs	26,79	42,57

Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	115,90	88,07

Accords financiers les plus récents

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions DTS)	Montant tiré (millions DTS)
FEC	16 mars 2012	31 décembre 2015	120,09	107,75
FEC ¹	2 juin 2008	1 ^{er} juin 2011	23,03	13,16
FEC ¹	31 janvier 2005	31 mars 2008	26,32	26,32

Projection des obligations financières envers le FMI²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	0,75	4,82	5,78	7,76	11,61
Commissions/Intérêts		0,08	0,09	0,09	0,09
Total	0,75	4,90	5,87	7,85	11,70

¹Anciennement FRPC.

²Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Renforcé</u>
Date du point de décision	Décembre 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ¹	663,10
dont : FMI (millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	31,22
Assistance intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	2,74
Total décaissements	33,96

¹L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés

²En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	77,55
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	59,82
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	17,73
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	
	<u>Dette admissible</u>

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiducie RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	77,55	77,55

¹L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire, point d'achèvement flottant).

Mise en œuvre d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC)

Sans objet

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). Conformément à la politique de sauvegardes applicable aux banques régionales, une évaluation quadriennale de la BCEAO a été achevée en décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, l'évaluation a également signalé certaines limitations dans le processus d'audit externe et recommandé des mesures à prendre pour le mettre à niveau.

Régime de change

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes de change conventionnels à parité fixe. Cette nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du

pays membre. Le Niger, qui fait partie de l'UEMOA, maintient un système de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions courantes internationales relevant des sphères de compétence du FMI.

Article IV Consultations

Les dernières consultations au titre de l'article IV ayant été achevées ont eu lieu à Niamey en octobre 2014. Le rapport des services du FMI (Rapport du FMI No. 15/63) a été examiné par le Conseil d'administration et les consultations de 2014 au titre de l'article IV ont été achevées le 17 décembre 2014.

Assistance technique fournie en 2015 et 2016

Département	Domaine	Date de mission
FAD/AFRITAC-O	Gestion des dépenses publiques	21 nov.- 2 déc. 2016
FAD/AFRITAC-O	Administration fiscale	10-21 octobre 2016
FAD/siège	Prévisions de recettes et exécution du budget	12-25 juillet 2016
FAD/siège	Administration fiscal et douanière : visite d'experts de courte durée	6-7 juin 2016
FAD/siège	Renforcement des fonctions du Trésor	26 avril- 9 mai 2016
FAD/siège	Mission de diagnostic d'administration de recettes et ressources naturelles	Mai 2016
FAD/AFRITAC-O	Gestion de trésorerie et compte unique	Décembre 2015
FAD/siège	Gestions macroéconomique et budgétaire	Août 2015
STA/AFRITAC-O	Statistiques de comptabilité nationale	26 sept.- 7 oct. 2016
STA/AFRITAC-O	Statistiques de finances publiques	1 ^{er} -12 août 2016
STA/AFRITAC-O	Séminaire régional d'intégration des statistiques de BdP aux comptes nationaux	29 mars-1 ^{er} avril 2016
STA/AFRITAC-O	Statistiques de comptabilité nationale	Décembre 2015
STA/AFRITAC-O	Statistiques de comptabilité nationale	Avril 2015

Représentant résident

M. Joseph Ntamatangiro, depuis juin 2015.

PLAN D'ACTION CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI

Intitulé	Produits	Date de la mission	Date de livraison escomptée
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque	Séries d'appui budgétaire 2015-17 : 50 millions dollars annuellement pendant 3 ans	Juillet 2016	Décembre 2016
	Deuxième crédit d'appui à la réforme des investissements publics (PIRSC-II)		Décembre 2016
Programme de travail du FMI sur les 12 mois à venir	Consultations de 2017 au titre de l'article IV et approbations d'un nouvel accord FEC	Octobre 2016	Janvier 2007
	Première revue de la FEC	Octobre 2017	Décembre 2017
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande de la Banque au FMI	Évaluation économique pouvant entrer dans le document programme d'appui budgétaire	Septembre 2016	Octobre 2016
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 mois à venir	Analyse de viabilité de la dette	Octobre 2016	Janvier 2017

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : La fourniture de données présente certaines carences mais elle est globalement suffisante aux fins de la surveillance.

Statistiques du secteur réel : Les comptes économiques sont établis à intervalle annuel par l'Institut national de la statistique (INS) conformément au Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93) et avec 2006 comme année de base. Si l'établissement des comptes nationaux s'inspire des meilleures pratiques méthodologiques, le RONC sur les données a constaté que les données des comptes nationaux proviennent principalement de sources administratives, et les enquêtes auprès des ménages et du secteur informel ne sont pas à jour. Avec le concours de l'AFRITAC Ouest, l'INS s'efforce de rattraper le retard dans la production de comptes nationaux actualisés en utilisant le logiciel ERETES. Les progrès ont été lents en raison de la mobilité du personnel et le projet, dont l'achèvement était prévu en 2016, a pris du retard. Les dernières données définitives de comptabilité nationale disponibles portent sur 2013. L'INS a commencé à travailler sur les comptes nationaux trimestriels et a mis en place une stratégie pour recalculer les comptes nationaux à partir d'une nouvelle année de base en utilisant le SCN 2008. L'INS compile et publie à intervalle mensuel un indice harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Niamey depuis le début de 1998 avec 2008 comme année de base. De concert avec d'autres pays membres de l'UEMOA, des travaux sont en cours pour actualiser l'année de base à 2014 et étendre la couverture à d'autres villes.

Statistiques de finances publiques : Les statistiques mensuelles de finances publiques sont compilées par le Ministère des Finances (MdF) avec un décalage d'un à quatre mois, sur la base des informations fournies par les directions du budget, des douanes, des impôts et du Trésor. Le MdF prépare un rapprochement mensuel des engagements de dépense pris par la Direction du Budget et des paiements effectués par le Trésor, mais les résultats ne sont pas rendus publics. Les données sont limitées aux opérations de l'administration centrale budgétaire, à savoir le budget général, les caisses spéciales et les opérations des comptes spéciaux du Trésor, mais elles ne couvrent pas l'administration de la sécurité sociale. Le Niger produit actuellement le TOFE de 1998 (tableau des opérations financières de l'État harmonisé) à partir du Manuel de statistiques de finances publiques de 1986 (MSFP 1986) avec quelques incohérences entre les données au-dessus et en dessous de la ligne. Cependant, les autorités se préparent à mettre en application la Directive n°10/2009/CM/UEMOA sur le TOFE, ce qui signifiera le passage à la méthodologie du MSFP 2001.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières (SMF) sont établies et communiquées au FMI à intervalle mensuel par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des SMF du Niger vers les formulaires de déclaration normalisés (SRF) pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts. Les données de ces formulaires sont en train d'être traitées par le Département des statistiques du FMI en vue de leur publication dans l'édition de novembre 2016 des Statistiques financières internationales (SFI). Le Niger ne communique pas d'indicateurs de solidité financière (ISF) au FMI. Une mission d'assistance technique sur les ISF est prévue pour le siège de la BCEAO à Dakar en 2017. Cette mission aidera les autorités dans leur travail de mise au point d'ISF fondamentaux et complémentaires pour les institutions de dépôts des pays membres de l'UEMOA, dont le Niger.

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance (conclue)

Statistiques du secteur extérieur : Depuis 2011, les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale sont compilées conformément au Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, 6^e édition (MBP6). La Direction nationale de la BCEAO est responsable de la compilation et de la diffusion de ces statistiques, et le siège de la BCEAO d'élaborer la méthodologie et de calculer les réserves internationales gérées pour le compte des pays participants. Comme les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale sont publiées avec un décalage considérable (les dernières données publiées dans les SFI et dans l'annuaire de statistiques de balance des paiements (BOPSY) correspondent à 2013), les analyses quantitatives en la matière doivent être traitées avec prudence. Le Niger participe à l'enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID) depuis 2012.

B. Qualité et standards des données

Le Niger participe au e-SGDD/SGDD depuis 2002.
Un RONC sur les données a été publié en 2006.

Niger : Tableau des indicateurs courants requis pour la surveillance (au 30 novembre 2016)					
	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	09/2016	11/2016	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/2016	11/2016	M	M	M
Monnaie au sens large	09/2016	11/2016	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/2016	11/2016	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	09/2016	11/2016	M	M	M
Taux d'intérêt ²	11/2016	11/2016	M	M	M
Indice des prix à la consommation	09/2016	11/2016	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	09/2016 (à l'équipe Niger d'AFR)	10/2016	M	M	ND
Encours de la dette garantie et contractée par l'administration centrale ⁵	09/2016 (à l'équipe Niger d'AFR)	10/2016	S	S	ND
Solde des transactions extérieures courantes	2015 (à l'équipe Niger d'AFR)	10/2016	S	S	A
Exportations et importations de biens et services	2015 (à l'équipe Niger d'AFR)	10/2016	A	T	A
PIB/PNB	2015 (préliminaire)	05/2016	A	A	A
Dette extérieure brute	2015	10/2016	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2010	09/2010	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du Trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents

⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); semestrielle (S); irrégulière (I); non disponible (ND).

NIGER

22 décembre 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**David Robinson et Peter
Allum (FMI)**
Paloma Anos-Casero (AID)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Risque de surendettement extérieur :	<i>Modéré</i>
Accru par des risques élevés découlant de la dette publique intérieure?	<i>oui</i>

Le risque de surendettement extérieur du Niger est toujours jugé modéré mais le risque accru de surendettement global exige une surveillance étroite. Ce diagnostic est inchangé par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD) réalisée au cours des consultations de 2014 au titre de l'article IV et mise à jour dans le cadre des sixième et septième revues du programme FEC 2012-16. La viabilité de la dette est très sensible aux chocs sur les exportations découlant des fluctuations des cours des matières premières (pétrole et uranium) et d'une grave sécheresse. Elle est aussi vulnérable à une large réduction des IDE et des dons-projets ainsi qu'à un durcissement des conditions d'emprunt. La dynamique de la dette publique globale du Niger met aussi en évidence des facteurs de vulnérabilité. La dette intérieure s'accroît rapidement et le ratio dette/PIB dépasse son seuil de référence dans l'hypothèse de politiques inchangées et d'une dégradation plus marquée du solde budgétaire imputable à une perte de recettes importante ou à des pressions sur les dépenses. Ce résultat impose de poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion de la dette, d'adopter des mesures macroéconomiques pour limiter l'accroissement récent de la dette publique tout en renforçant les recettes budgétaires et de combler le déficit d'infrastructures via des financements très concessionnels et la participation du secteur privé.

GÉNÉRALITÉS

1. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM) met à jour l'AVD réalisée en 2015 pour les sixième et septième revues au titre de la FEC. L'AVD s'appuie sur les données à fin 2015 et sur le scénario de référence des consultations de 2016 au titre de l'article IV et du nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit. Elle utilise le modèle standard de dynamique de la dette pour les pays à faible revenu. Les données se rapportent à la dette extérieure et intérieure de l'administration centrale, à la dette des entreprises publiques et parapubliques, aux garanties accordées par l'État et à la dette extérieure privée. La dette intérieure comprend les arriérés de l'État, la dette envers la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) résultant des avances statutaires, l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) du Niger, les titres émis par l'État et les contrats de partenariat public-privé (PPP) conclus par l'État pour financer des projets d'investissement.

Tableau 1 du texte. Niger : Composition de la dette publique, 2005–15

	Fin 2005 ¹			Fin 2010			Fin 2013			Fin 2015		
	Milliards FCFA	% dette publique	% PIB	Milliards FCFA	% dette publique	% PIB	Milliards FCFA	% dette publique	% PIB	Milliards FCFA	% dette publique	% PIB
Total dette publique	1 217,8	100	68,5	860,2	100	30,4	969,3	100	25,6	1 776,5	100	41,9
Dette extérieure	956,9	78,6	53,9	651,2	75,7	23,0	799,9	82,5	21,1	1 290,7	72,7	30,4
Administration centrale	956,9	78,6	53,9	478,4	55,6	16,9	663,3	68,4	17,5	1 187,6	66,9	28,0
Multilatérale	848,6	69,7	47,8	364,9	42,4	12,9	505,6	52,2	13,3	968,9	54,5	22,8
Bilatérale	108,4	8,9	6,1	113,5	13,2	4,0	157,6	16,3	4,2	218,7	12,3	5,2
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,2	2,7	0,7	26,2	1,5	0,6
Hors Club de Paris	108,4	8,9	6,1	113,5	13,2	4,0	137,7	14,2	3,6	192,5	10,8	4,5
Banques commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garantie État (SORAZ)	0	0,0	0,0	172,8	20,1	6,1	136,6	14,1	3,6	103,1	5,8	2,4
Dette intérieure	260,9	21,4	14,7	209,0	24,3	7,4	169,4	17,5	4,5	485,8	27,3	11,5
Bons+obligations du Trésor	14,5	1,2	0,8	35,6	4,1	1,3	71,0	7,3	1,9	352,4	19,8	8,3
Arriérés intérieurs	176,0	14,5	9,9	104,7	12,2	3,7	38,7	4,0	1,0	89,1	5,0	2,1
Autres	70,4	5,8	4,0	68,7	8,0	2,4	59,7	6,2	1,6	44,3	2,5	1,0

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

¹ Le Niger a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et bénéficié de l'IADM en 2006.

2. L'AVD précédente estimait que le risque de surendettement du Niger était modéré, essentiellement en raison des dettes contractées par l'État pour accompagner le développement du secteur des ressources naturelles et pour financer de grands projets d'infrastructures. Le ratio dette extérieure nominale/PIB a baissé d'environ 54 % en 2005 à 23 % en 2010. Le Niger a atteint en avril 2004 le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et a bénéficié en 2006, au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), du concours du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds monétaire international (FMI). La dette extérieure publique du Niger s'est nettement accrue depuis 2010. Le

pays a en effet participé au développement de projets dans le secteur des ressources naturelles¹ et a lancé un programme ambitieux d'investissements publics, en grande partie financé par des emprunts auprès de créanciers multilatéraux et par des ressources intérieures. La dette extérieure publique a depuis atteint 30,4 % du PIB en 2015 et devrait s'établir à 34 % du PIB en 2016, en partie sous l'effet du financement par l'État d'infrastructures publiques. La composition de la dette a en outre commencé à évoluer. La part de la dette extérieure a légèrement reculé, de quelque 76 % de la dette publique totale en 2010 à 73 % en 2015. En revanche, la part des obligations envers les créanciers multilatéraux a augmenté significativement, tandis que la part de la garantie accordée par l'État à la raffinerie a diminué.

3. L'importante émission de titres s'est traduite par un accroissement de la dette intérieure publique, qui avait diminué en 2013 à la suite de l'apurement des arriérés dans le contexte de la précédente FEC (tableau 1 du texte). Le ratio dette intérieure/PIB avait reculé de 7,4 % en 2010 à 4,5 % en 2013. Il s'est cependant envolé à 11,5 % en 2015, dans la mesure où l'État a émis pour 119,8 milliards de FCFA d'obligations régionales (dont 18,2 milliards de FCFA souscrites par les banques locales) et pour 38,8 milliards de FCFA (intégralement souscrites pour les banques locales) afin de rembourser les arriérés intérieurs². Par conséquent, l'encours des titres publics sur le marché régional a augmenté de 1,3 % du PIB à 8,3 % du PIB entre 2010 et 2015. La dette intérieure devrait continuer à s'alourdir à moyen terme en raison de la signature attendue avec des investisseurs résidents du pays de contrats de partenariat public-privé (PPP) représentant quelque 6,5 % du PIB, qui seront exécutés au cours des quatre prochaines années, principalement dans la construction de routes.

4. La gestion de la dette se heurte toujours à la faiblesse des capacités mais des efforts sont en train d'être déployés pour améliorer son cadre. Un décret signé par le Premier ministre le 18 juin 2015 rehausse le profil du Comité interministériel pour la gestion de la dette, qui est maintenant présidé par le Premier ministre et surveille aussi l'ensemble des appuis budgétaires. Le Comité est appuyé par un secrétaire permanent qui veille à la coordination de la gestion de la dette entre les ministères et à ce que les dettes contractées soient compatibles avec la viabilité des finances publiques et de la dette. En outre, un rapport trimestriel sur la gestion de la dette fait à présent l'objet d'une publication régulière, tout comme le programme triennal d'emprunts qui définit la stratégie d'endettement et identifie les projets d'investissement et les sources de financement.

¹ En 2011, l'État a contracté un emprunt de 650 millions de yuan pour financer sa participation à la nouvelle mine d'uranium d'Azelik, ce qui vient s'ajouter à la garantie de 40 % d'un prêt de 880 millions de dollars à la raffinerie SORAZ.

² Les conditions des obligations régionales sont les suivantes : taux d'intérêt de 6,25 %, échéance de 5 ans et différé d'amortissement de 1 an.

5. Le Niger est considéré comme un pays à performance économiques moyenne aux fins de la détermination des seuils d'endettement dans le cadre de l'AVD.

La note attribuée au Niger dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale est de 3,4, ce qui fait de lui un

pays moyennement performant. Les seuils d'endettement public extérieur correspondants sont présentés au tableau 2 du texte.

Tableau 2 du texte. Niger : Seuils d'endettement extérieur

Seuils d'endettement extérieur	Sans envois de fonds
VA de la dette en % de	
Exportations	150
PIB	40
Recettes	250
Service de la dette en % de	
Exportations	20
Recettes	18
Repère dette publique totale	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	56

Source : modèle AVD.

Les envois de fonds sont faibles au Niger; par conséquent l'analyse ne prévoit pas le scénario avec envois de fonds.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES À L'AVD

6. Les projections à moyen et long terme ont été mises à jour pour tenir compte de l'évolution récente. Outre le financement dans le cadre du nouveau programme au titre de la FEC proposé, cette évolution prend en compte la baisse des prix pétroliers, l'impact de la situation sécuritaire dans la région, les retards dans la réalisation de vastes projets dans le secteur des ressources naturelles et le ralentissement économique au Nigéria. Les chocs précédemment évoqués se sont produits durant l'actuel programme au titre de la FEC (2012–16) et ont été à l'origine de dérapages budgétaires répétés. Le nouveau programme au titre de la FEC proposé (2017–19) est assorti d'un niveau d'accès maximal fixé à 75 % de la quote-part. Dans le cadre du programme proposé, la situation budgétaire ne devrait s'améliorer que progressivement à moyen terme. En effet, par rapport à la précédente AVD, les projections de recettes ont été revues à la baisse en raison du retard pris dans la réalisation des vastes projets dans le secteur des ressources naturelles. De plus, l'enveloppe des dépenses est un peu plus étoffée (en plus des dépenses élevées déjà prévues en 2016) pour préserver la possibilité de dépenses de développement malgré la persistance prévue de dépenses sécuritaires élevées (dont l'aide aux réfugiés). L'augmentation des recettes tirées des ressources naturelles est prévue seulement en 2020 à la suite des retards dans la mise en œuvre du projet d'exportation de pétrole brut qui devrait être opérationnel en 2020, tandis que la date d'achèvement du projet de mine d'uranium d'Imouraren est toujours fixée à 2021. Le solde budgétaire de base s'améliorera peu à peu au cours du nouveau programme et deviendra excédentaire lorsque les recettes tirées des exportations de pétrole brut seront importantes³.

³ L'objectif de rationalisation des dépenses imposera l'accélération de l'application des recommandations des nombreuses missions d'assistance technique dont le pays a bénéficié dernièrement, y compris l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) finalisée en 2016. Les autorités ont récemment mis sur pied un comité de régulation budgétaire sous l'égide du Premier ministre pour veiller à ce que les dépenses soient compatibles avec la mobilisation de recettes. En outre, la préparation de l'exécution de la loi de finances 2012 avance, la loi de finances 2018 devant être préparée sous la forme d'un budget par programme. Le recrutement à

7. La croissance et les exportations seront affectées pour l'essentiel par les évolutions dans le secteur des ressources naturelles et les répercussions du repli de l'activité économique au Nigéria.

Les projections de croissance du PIB à moyen terme ont été revue à la baisse pour tenir compte des chiffres de la croissance un peu moins bons que prévu et du retard pris dans la réalisation des projets dans le secteur des ressources naturelles. Cependant, la croissance à plus long terme devrait être un peu plus soutenue une fois que ces projets auront été lancés. L'AVD suppose une croissance plus timide des exportations de biens et services par rapport à la précédente analyse, ce qui s'explique par les difficultés économiques rencontrées par le Nigéria, principal partenaire commercial du Niger dans la région, et par les prix faibles des matières premières qui pénalisent le secteur des ressources naturelles, surtout les exportations d'uranium. Ce scénario se traduit par un ratio exportations/PIB plus faible à moyen et long terme. Toutefois, les investissements publics dans l'agriculture et les infrastructures devraient contribuer à favoriser une croissance axée sur les exportations et des gains d'efficacité qui pourraient à terme améliorer les exportations (tableau 2 du texte).

8. À mesure que les recettes tirées des ressources naturelles augmenteront, le financement du déficit courant devrait de moins en moins dépendre des dons et prêts extérieurs. Outre par les flux créateurs d'endettement et les investissements directs étrangers (IDE), le déficit courant devrait être financé par d'importants dons-projets et flux de capitaux privés.

	2014-15	2016-19	2020-36
Croissance du PIB réel (pourcentage)			
AVD 2016	5,3	5,2	5,4
AVD 2015	5,6	6,6	5,3
Recettes totales (pourcentage du PIB) ²			
AVD 2016	23,3	21,0	24,4
AVD 2015	24,2	24,1	24,0
Exportations de biens et services (pourcentage du PIB)			
AVD 2016	19,8	17,2	22,9
AVD 2015	19,3	21,4	24,6
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.			
¹ Voir à l'Encadré 1 le détail des hypothèses du scénario de référence. L'AVD 2015 porte sur la période qui se termine en 2035.			
² Total des recettes, dons non compris.			

brève échéance d'un assistant technique de longue durée accélèrera la mise en œuvre du compte unique du Trésor qui a été retardée à cause de la faiblesse des capacités. Enfin, sur la base de la recommandation du rapport PEFA de 2016, l'État élaborera un nouveau programme de réforme des finances publiques à moyen terme appuyé par les bailleurs de fonds pour veiller à ce que l'exécution du budget soit conforme aux meilleures pratiques et compatible avec les objectifs de viabilité des finances publiques à long terme.

9. De nombreux risques pour la plupart baissiers continuent à peser sur les perspectives macroéconomiques. Le pays demeure exposé aux effets de chocs exogènes, dont les tensions politiques, les fluctuations des cours des matières premières et les fréquents chocs liés aux conditions climatiques (sécheresse et inondations), sur l'activité économique et la sécurité alimentaire. La faiblesse persistante des cours du pétrole et de l'uranium pourrait retarder encore la réalisation des projets dans le secteur des ressources naturelles. En outre, la persistance ou l'exacerbation de conflits violents pourrait détourner les ressources des besoins sociaux et des projets de développement. À l'inverse, un rebond des cours de l'uranium et du pétrole et une reprise de l'économie nigériane se traduiraient par une augmentation sensible des exportations du Niger et par une amélioration de l'espace budgétaire.

AVD EXTÉRIEURE

Scénario de référence

10. Le scénario de référence émet l'hypothèse du décaissement progressif entre 2020 et 2027 du crédit d'un milliard de dollars accordé par la banque chinoise Exim Bank⁴, lorsque les exportations de pétrole brut débuteront. Le scénario de référence suppose que 50 millions de dollars de la ligne de crédit chinoise seront décaissés en 2020, 100 millions de dollars en 2021 et le même montant en 2022, le décaissement des 750 millions de dollars restants s'étalant sur les années suivantes⁵.

11. Dans le scénario de référence, les ratios de la dette extérieure demeurent inférieurs à leurs seuils nominaux pendant toute la période étudiée (2016–36). Les ratios valeur actualisée (VA) de la dette au PIB, aux exportations et aux recettes devraient rester inférieurs aux seuils applicables à moyen terme. Ces ratios enregistreront une légère hausse au cours des trois prochaines années si l'État emprunte pour financer ses projets d'investissement en infrastructure. Les ratios dette/exportations et dette/recettes devrait baisser à compter de 2020 au moment où le démarrage des exportations de pétrole brut est attendu, stimulant ainsi à la fois les exportations et la croissance (graphique 1). Cependant, un retard supplémentaire dans les projets du secteur des ressources naturelles pourrait amener le ratio dette/exportations à dépasser son seuil, ce qui exercerait des fortes pressions sur la viabilité de la dette et des finances publiques. Comme le ratio dette/exportations du scénario de référence augmente pour se situer à moins de 5 % de son seuil de référence, la méthode de probabilité a été appliquée, ce qui a fait apparaître que tous les ratios d'endettement restent nettement inférieurs aux seuils applicables durant toute la période considérée (graphique 3).

⁴ Cette ligne de crédit, considérée comme une facilité d'un montant total d'un milliard de dollars, a été signée en septembre 2013 et plusieurs accords de prêt pourraient être négociés à ce titre entre les gouvernements du Niger et la Chine. Dans le cadre de cette facilité, les prêts sont assortis d'un taux d'intérêt de 2 %, d'une échéance de 25 ans et d'un différé d'amortissement de 5 ans. Tout contrat financé par cette facilité devrait être lié à un prestataire chinois et est réservé aux projets d'infrastructure dont les taux de rendement économique sont élevés. L'approbation préalable de la banque chinoise Exim Bank est nécessaire pour qu'un projet puisse prétendre à ce financement.

⁵ Le prêt de refinancement pour la construction de la raffinerie de la SORAZ (880 millions de dollars), qui apparaissait dans la précédente AVD, n'est pas pris en compte dans l'AVD actuelle puisque les négociations sont dans l'impasse depuis deux ans. Il est supposé que le service de l'ancienne dette continue à être assuré normalement.

Scénarios alternatives et tests de résistance

12. Dans le scénario du choc le plus extrême, seul le ratio valeur actualisée (VA) de la dette aux exportations dépasse les seuils applicables. Les autres ratios d'endettement et les ratios du service de la dette demeurent inférieurs aux seuils applicables (graphique 1). Dans le scénario historique, qui fixe les principaux paramètres macroéconomiques à leurs valeurs historiques, les ratios d'endettement augmentent à long terme, si bien que le ratio dette/PIB dépasse le seuil en 2032 et que le ratio dette/exportations dépasse le seuil en 2028 et se maintient au-dessus du seuil. Les résultats des tests de résistance montrent que :

- Le choc le plus extrême qui affecte le ratio VA de la dette extérieure au PIB (graphique 1, tableau 1b) est une dépréciation de 30 % de la monnaie nationale en 2017. Dans le cas de ce choc, le ratio dette/PIB augmentera et atteindra pratiquement le seuil nominal de 40 % en 2014-25 avant de redescendre peu à peu à 31,7 % à la fin de la période étudiée.
- Le choc le plus extrême qui affecte le ratio VA de la dette extérieure aux exportations (graphique 1, tableau 1c) est un choc sur les exportations. Cela suppose que la valeur des exportations progresse à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017 et 2018, découlant d'une désorganisation de l'industrie pétrolière, d'une faiblesse des cours de l'uranium et du pétrole et d'une grave sécheresse qui réduisent les exportations du pays. Dans ce cas, le ratio dépasserait le seuil en 2017 et augmenterait pour atteindre un maximum de 230,5 en 2018 avant de commencer à baisser lorsque les exportations de pétrole brut dépasseront les exportations globales. Le ratio dette/exportations dépasserait aussi le seuil en cas de : (i) choc de flux non générateurs d'endettement ; (ii) choc combiné de croissance et de flux non générateurs d'endettement et (iii) durcissement des nouvelles conditions d'emprunt.

- Enfin, sous les chocs les plus extrêmes, le ratio VA de la dette extérieure aux recettes et les ratios du service de la dette⁶ demeurent inférieurs à leurs seuils nominaux (graphique 1, tableaux 1d, 1e et 1f).

13. Eu égard à la grande vulnérabilité du Niger aux chocs, les services du FMI ont élaboré deux autres scénarios. Les scénarios simulent des chocs liés à la sécurité et aux termes de l'échange⁷. Dans les deux scénarios, les services du FMI prend aussi l'hypothèse d'un retard d'un an dans la finalisation du projet d'exportation de pétrole brut. Les résultats de la simulation font apparaître un impact considérable sur le plan macroéconomique : la croissance du PIB reculant de 0,3 à 0,8 point de pourcentage et le déficit courant se creusant de 0,8 à 1,7 % du PIB, entraînant une baisse des réserves. La position budgétaire se dégraderait avec la baisse des recettes et l'expansion des dépenses de sécurité. Du point de vue de l'AVD, les ratios d'endettement resteraient inférieurs à leurs seuils respectifs en cas de choc de sécurité. En revanche, compte tenu de l'impact significatif du choc des termes de l'échange sur les exportations, le ratio dette/exportations dépasserait le seuil de 15,4 % en 2017 (graphique 4).

AVD PUBLIQUE

Scénario de référence

14. Le scénario de référence suppose que l'État continuera à renouveler l'encours de bons du Trésor, émettant en moyenne 130 millions de francs CFA d'obligations du Trésor par an à moyen terme et quelque 70 milliards de francs CFA à long terme, au fur à mesure de l'amélioration du recouvrement des recettes. La dette intérieure du Niger, qui représentait 11,5 % du PIB en 2015, devrait culminer à 15,9 % du PIB en 2018 puisque l'État mettra en œuvre les 6,5 % du PIB de contrats de PPP. Le budget 2016 comporte un projet d'émission d'obligations de 170 milliards de francs CFA, dont 40 milliards de francs CFA seront émis au profit des banques locales afin de rembourser les arriérés intérieurs. Cependant, compte tenu du retard pris dans la conclusion de l'accord avec les banques, l'émission de titres à hauteur de 40 milliards de francs CFA ne sera finalisée qu'en 2017. Le ratio dette publique intérieure/PIB devrait diminuer à long terme pour atteindre 1,7 % du PIB en 2036. Toutefois, cette accumulation rapide d'emprunts intérieurs, qui est censée engendrer un service de la dette équivalent à 4,7 % du PIB en 2017, pourrait créer des risques majeurs pour la situation financière du pays si les conditions de liquidité dans la région venaient à se dégrader.

15. La prise en compte de la dette publique intérieure du Niger dans l'analyse souligne la vulnérabilité du scénario de référence car le ratio dette publique/PIB dépasse le ratio de référence dans le scénario de choc extrême. En cas de choc extrême avec un solde primaire égal à la moyenne historique moins un écart-type en 2017-18, le ratio dette publique/PIB dépassera la référence entre 2018 et 2021 et diminuera à long terme. En outre, dans l'hypothèse d'une absence

⁶ Le pic des ratios du service de la dette en 2016 dans la précédente AVD s'expliquait par le prêt de refinancement pour la SORAZ, qui est à présent exclu pour des raisons détaillées dans la Note de bas de page 5.

⁷ Le choc de sécurité envisage une situation sécuritaire qui génère 1 % du PIB de dépenses de sécurité et influe sur les échanges et certaines activités économiques. Le choc des termes de l'échange envisage une baisse de 25 % des cours de référence du pétrole et de l'uranium en 2017.

d'amélioration de la situation budgétaire — le solde budgétaire primaire se maintenant au niveau de 2016, à savoir un déficit de 5,3 % du PIB — la dette publique s'accroîtra en permanence. Par conséquent, le ratio VA de la dette au PIB dépassera le ratio de référence en 2025 et atteindra 79,6 % en 2036, soit un niveau nettement supérieur au ratio de référence de 56 % du PIB (graphique 2, tableau 2b).

DYNAMIQUE DE LA DETTE EXTÉRIEURE PRIVÉE

16. La présente AVD inclut les flux de dette privée qui sont liés aux vastes projets dans les secteurs du pétrole et de l'uranium. Ceux-ci comprennent les prêts accordés à la raffinerie de la SORAZ (contrôlée à 60 % par le secteur privé), une partie des IDE qui financeront la ligne ferroviaire Niamey-Cotonou et le projet de mine d'uranium d'Imouraren. L'encours de la dette extérieure privée est estimé à 27,5 % du PIB en 2015 et devrait se stabiliser juste au-dessus de 9 % du PIB à long terme. Ce niveau est inférieur à celui de la précédente AVD, ce qui s'explique par une révision à la baisse de l'IDE imputable aux problèmes de sécurité persistants et à la baisse des cours des matières premières.

CONCLUSION

17. Le Niger continue d'être considéré comme présentant un risque modéré de surendettement extérieur — situation inchangée par rapport à la précédente AVD réalisée au cours des consultations de 2014 au titre de l'article IV et mise à jour dans le cadre des sixième et septième revues du programme FEC 2012-16. La viabilité de la dette est très sensible aux chocs liés aux exportations découlant de l'effondrement des cours des matières premières (pétrole et uranium) et d'une grave sécheresse. Elle est aussi vulnérable à une réduction sensible des IDE et des dons projets et au durcissement des conditions d'emprunt. La dynamique de la dette publique globale du Niger met aussi en évidence des facteurs de vulnérabilité. La dette intérieure s'accroît rapidement et le ratio dette publique totale/PIB dépasse le ratio de référence dans l'hypothèse de mesures inchangées et d'une dégradation plus marquée du solde budgétaire imputable à des pertes de recettes importantes ou à des pressions sur les dépenses. En outre, de nouveaux retards dans la réalisation des projets dans le secteur des ressources naturelles pourraient peser fortement sur la viabilité de la dette et des finances publiques.

18. Compte tenu du risque modéré persistant de surendettement du Niger, les autorités doivent rester déterminées à renforcer la gestion de la dette et à réduire le montant de nouveaux emprunts. Le Comité interministériel pour la gestion de la dette devrait jouer un rôle actif dans le renforcement de la coordination institutionnelle et dans la simplification des procédures d'autorisation des prêts. En outre, le Comité devrait continuer à participer activement à l'évaluation des contrats de PPP pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes de passation des marchés, au plan d'endettement de l'État et à la viabilité de la dette. Les services du FMI recommandent aux autorités de s'abstenir de signer de nouveaux contrats de PPP en attendant la création d'un nouveau cadre juridique pour les PPP. Par ailleurs, les services du FMI recommandent de limiter les financements extérieurs aux dons et aux prêts concessionnels. Ils invitent aussi les autorités à réexaminer le portefeuille de prêts en fonction des recommandations d'assistance technique d'AFRITAC Ouest pour faire face au volume important de prêts conclus mais n'ayant pas encore fait l'objet de décaissement, y compris la ligne de crédit chinoise signée en 2013. Concernant cette dernière, il est important de veiller à ce que les prêts contractés au titre de la facilité financent des projets de

développement autonomes. Les autorités sont aussi invitées à constituer une marge de manœuvre pour faire face aux chocs exogènes, à renforcer la gestion des recettes et à hiérarchiser les besoins de dépenses. Enfin, une assistance technique durable en matière de gestion de la dette est recommandée pour permettre un renforcement des capacités pour l'élaboration, de manière régulière, de plan d'endettement globaux qui soient compatibles avec la viabilité de la dette à moyen terme et alignés sur les priorités de développement.

19. Enfin, le fait de limiter les emprunts de l'État aux banques locales pourrait contribuer à renforcer la stabilité du système bancaire et à atténuer l'effet d'éviction du secteur privé. Comme dans d'autres pays de l'UEMOA, l'exposition des banques à la dette publique fait craindre des risques financiers systémiques découlant d'une faillite souveraine sur fond de situation budgétaire tendue. La réduction de la dette publique diminuera les risques qui pèsent sur le système bancaire et libèrera des ressources pour financer le développement du secteur privé, qui est indispensable pour afficher une croissance soutenue et durable à long terme.

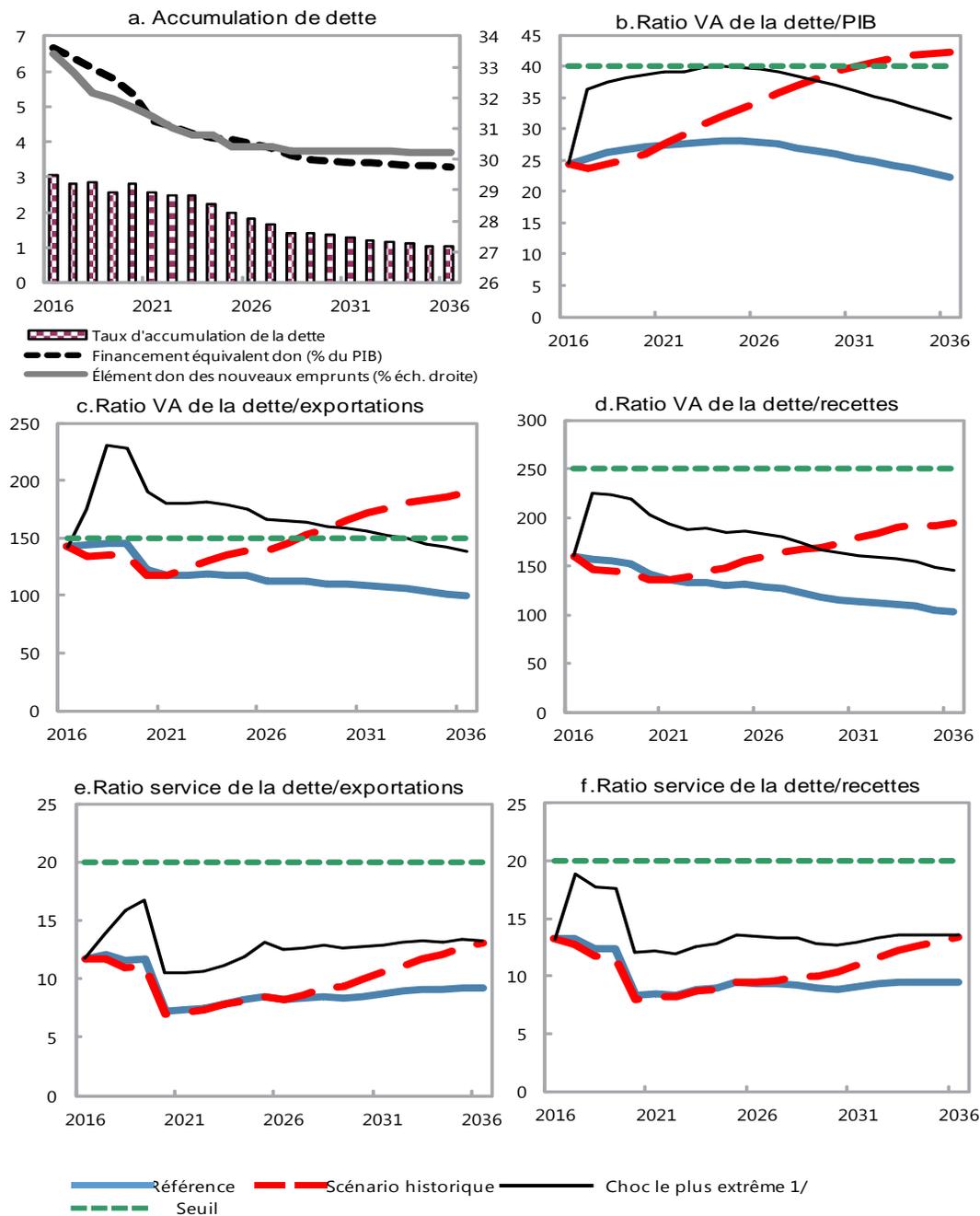
20. Les autorités nigériennes ont souscrit aux conclusions de l'AVD, qui sont globalement conformes à celles de la précédente AVD ainsi qu'à leur propre analyse. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à financer leur projets de développement essentiellement à partir de dons et de prêts concessionnels. Elles ont aussi fait part de leur intention de rationaliser le portefeuille de dette pour veiller à ce que les prêts contractés n'ayant pas fait l'objet de décaissement depuis de nombreuses années soient annulés pour laisser place à d'autres projets prioritaires. Elles ont en outre consenti à renforcer la mobilisation de recettes et à améliorer la maîtrise des dépenses afin de réduire autant que possible le besoin d'emprunter (y compris à travers des obligations), l'objectif étant de préserver la viabilité des finances publiques. Les autorités ont aussi pris acte de la nécessité de renforcer le cadre de gestion de la dette et d'élaborer un cadre pour les PPP qui limitera les risques budgétaires découlant de l'exécution des PPP.

Encadré 1. Niger : Hypothèses du scénario de référence

Le scénario macroéconomique de référence pour 2016–36 repose sur les hypothèses suivantes :

- La croissance du PIB réel devrait maintenir une croissance moyenne de 5,2 % à moyen terme, soit un taux plus bas que prévu dans la précédente AVD. En effet, le redressement de la croissance sous l'impulsion du secteur des ressources naturelles n'est à présent attendu qu'à compter de 2020 en raison du retard pris dans la réalisation des vastes projets dans les secteurs de l'uranium et du pétrole brut. C'est pourquoi le taux de croissance annuel moyen à plus long terme est plus élevé, à 5,4 %. La persistance d'une production agricole stable et la poursuite du programme de sécurité alimentaire de l'État contribueront à maintenir l'inflation à un niveau assez stable d'environ 2 % durant la période considérée, soit un taux conforme à l'objectif de l'UEMOA. Le prix à l'exportation du pétrole brut du Niger est supposé représenter en moyenne 85 % du prix international prévu dans les Perspectives de l'économie mondiale.
- Le ratio recettes totales/PIB (hors dons) diminuera pour passer d'environ 18,1 % en 2015 (incluant 1,2 % du PIB de recettes exceptionnelles) à 15,3 % en 2016 en raison des prix faibles des matières premières et du ralentissement de l'économie nigérienne. Ce ratio augmentera pour atteindre 21,8 % en moyenne en 2036, soit à peu près le même niveau que celui de la précédente AVD, ce qui s'explique par l'amélioration attendue des réformes en cours de l'administration fiscale et par l'augmentation escomptée des recettes tirées du secteur des ressources naturelles.
- Les dépenses budgétaires primaires s'élevaient à 32,4 % du PIB en 2015 en raison de gros besoins de dépenses pour les priorités en matière de sécurité, d'aide humanitaire et d'infrastructures de santé, d'éducation et de transport envisagées dans le Plan de développement économique et social (PDES) 2012–15. Les dépenses courantes devraient diminuer peu à peu pour passer de 15,6 % du PIB en 2015 à 12 % du PIB en 2036. Parallèlement, les dépenses d'équipement ne devraient baisser que progressivement en raison des vastes besoins d'infrastructures du pays. Par conséquent, les dépenses budgétaires primaires devraient atteindre 24,1 % du PIB en 2036. Le solde de base (solde budgétaire net des dons et des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures) se rapprochera peu à peu de zéro et restera positif à long terme. Le déficit budgétaire global (sur la base des engagements hors dons) reculera aussi de 14,6 % du PIB en 2015 à 3 % du PIB en 2036.
- Le déficit des transactions courantes hors intérêts devrait diminuer peu à peu pour passer de 17,9 % du PIB en 2015 à 10,4 % du PIB à la fin de la période étudiée. Le volume des exportations augmentera, principalement sous l'effet d'une croissance des exportations de pétrole brut et d'uranium nettement plus prononcée (après le démarrage de la production de pétrole brut pour l'exportation en 2020 et l'entrée en exploitation de la mine d'Imouraren en 2021). Le volume des exportations hors ressources naturelles devrait progresser aussi en raison de l'impact attendu de la diversification progressive de l'économie et de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'Initiative 3N («les Nigériens Nourrissent les Nigériens»). Les importations de biens et services, qui représentaient 41,1 % du PIB en 2015, reculeront dans un premier temps, parallèlement à la baisse des importations liées aux IDE, avant de se stabiliser à 35,6 % du PIB en 2036.
- Les IDE nets devraient augmenter à moyen terme pour passer de 6,9 % du PIB en 2015 à plus de 10 % du PIB en 2018-19 en raison de la construction du nouvel oléoduc. Comme supposé dans la précédente AVD, il devrait reculer par la suite avec l'achèvement de vastes projets d'investissement et le remboursement des prêts antérieurs. Les IDE devraient atteindre 7 % du PIB en moyenne à long terme.
- Le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure devrait avoisiner 2,1 %. Le rythme d'accumulation de la dette extérieure devrait ralentir après l'achèvement des vastes projets dans le secteur des ressources naturelles et le décaissement de la totalité de la ligne de crédit chinoise en 2026. Le taux de concessionnalité des nouveaux emprunts diminuera pour passer de 33,5 % en moyenne en 2016 à quelque 30,2 % en 2036, sachant que la part des prêts commerciaux augmentera progressivement pour atteindre 10 % du total des prêts. L'analyse suppose que les entrées permanentes de dons et de prêts avoisineront en moyenne 3,1 % et 3,3 % du PIB respectivement. Le taux d'actualisation reste inchangé à 5 %.
- Le profil de la dette intérieure suppose qu'il n'y a pas d'accumulation nette d'arriérés intérieurs et que les arriérés intérieurs titrisés seront remboursés au cours des cinq prochaines années. Le scénario de référence inclut une émission moyenne d'obligations pour un montant d'environ 90 milliards de francs CFA par an après 2017, aux conditions actuelles des obligations régionales pour le Niger (à savoir un taux d'intérêt de 6,3 %, une échéance de 5 ans et un différé d'amortissement de 1 an), et 6,5 % du PIB de contrats de PPP qui seront exécutés au cours des quatre prochaines années à compter de 2017.

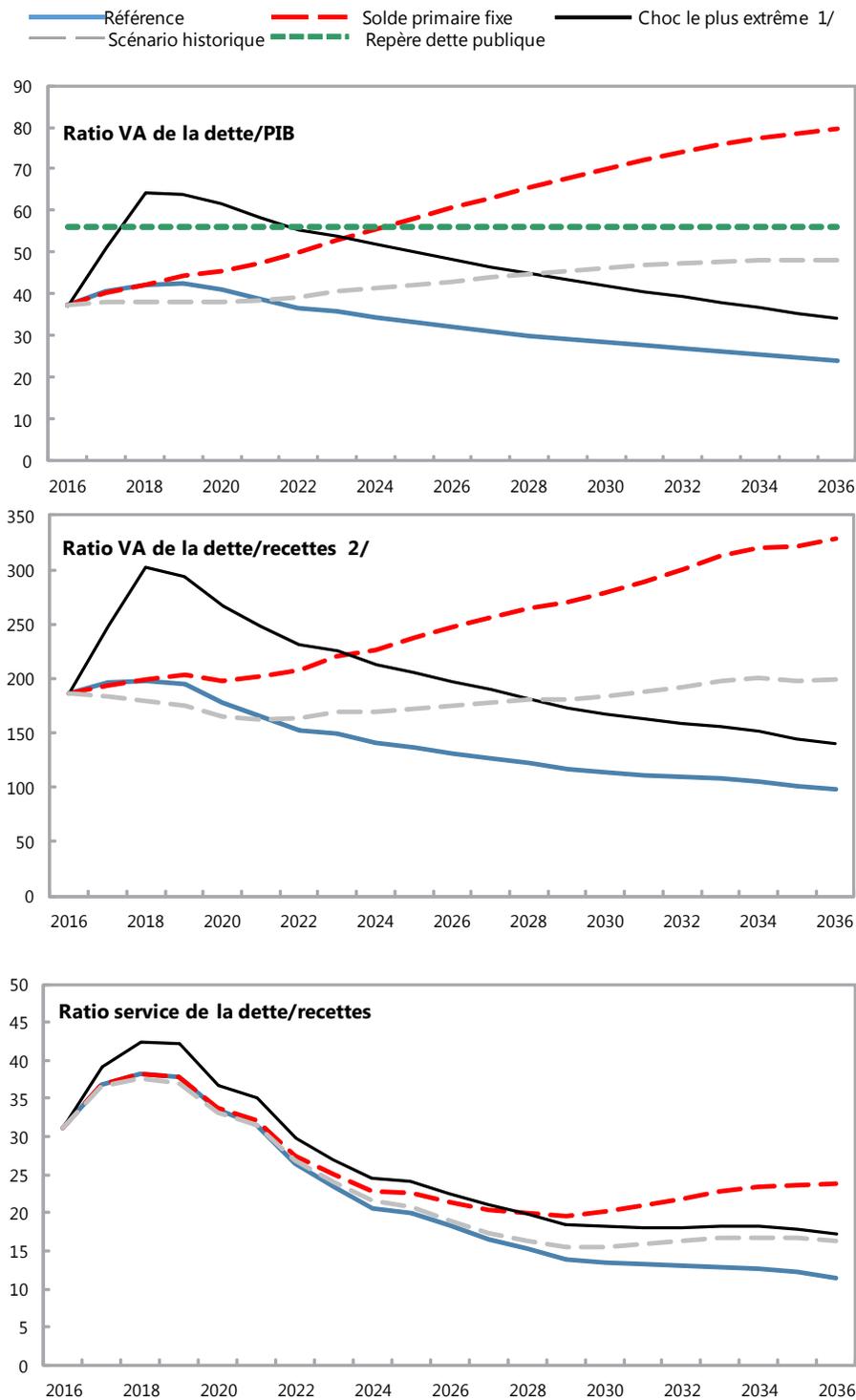
Graphique 1. Niger : Indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2016–36



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de dépréciation ponctuelle; au c. à un choc des exportations; au d. à un choc de dépréciation ponctuelle; au e. à un choc des exportations; et au f. à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2. Niger : Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2016–36

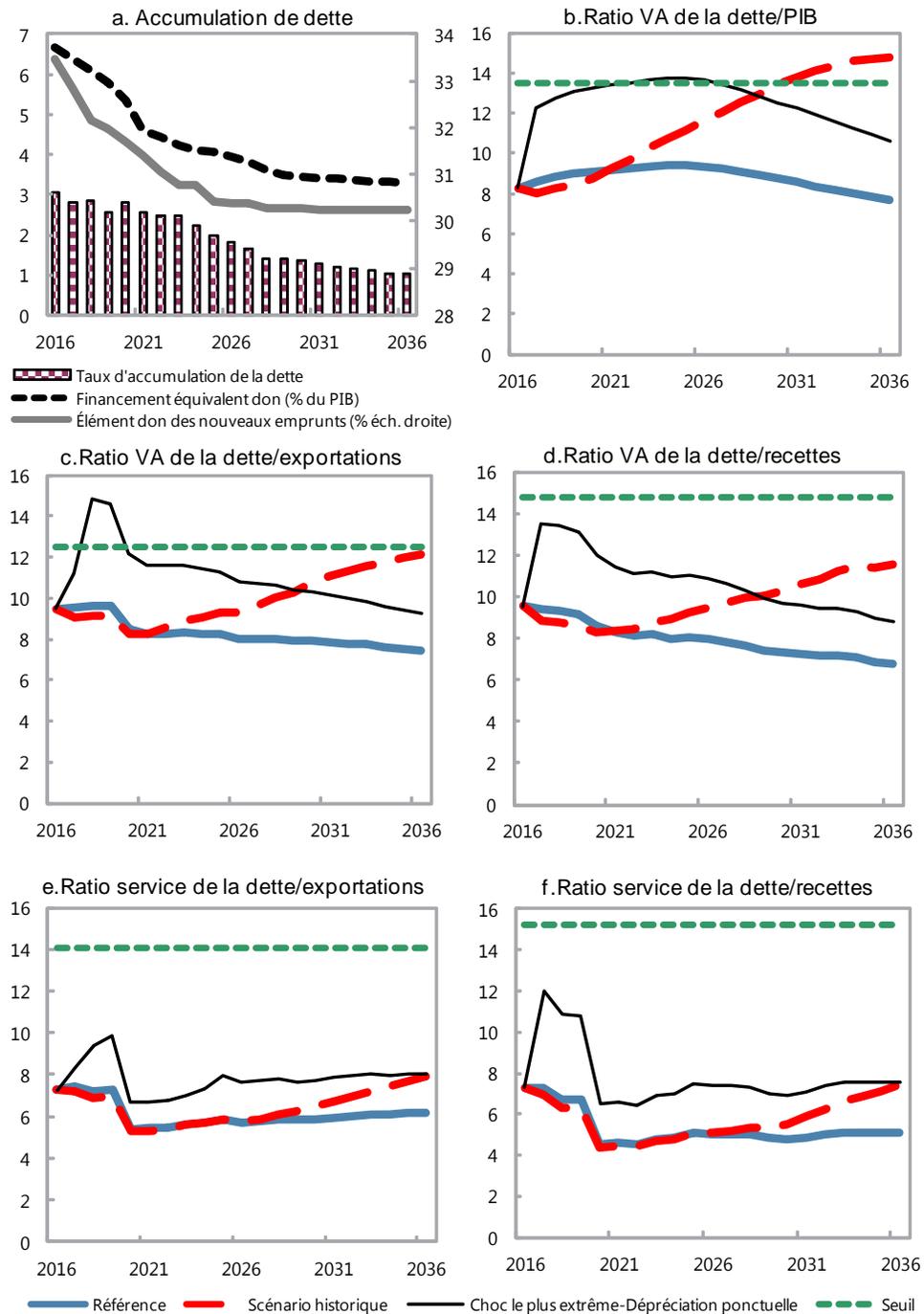


Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

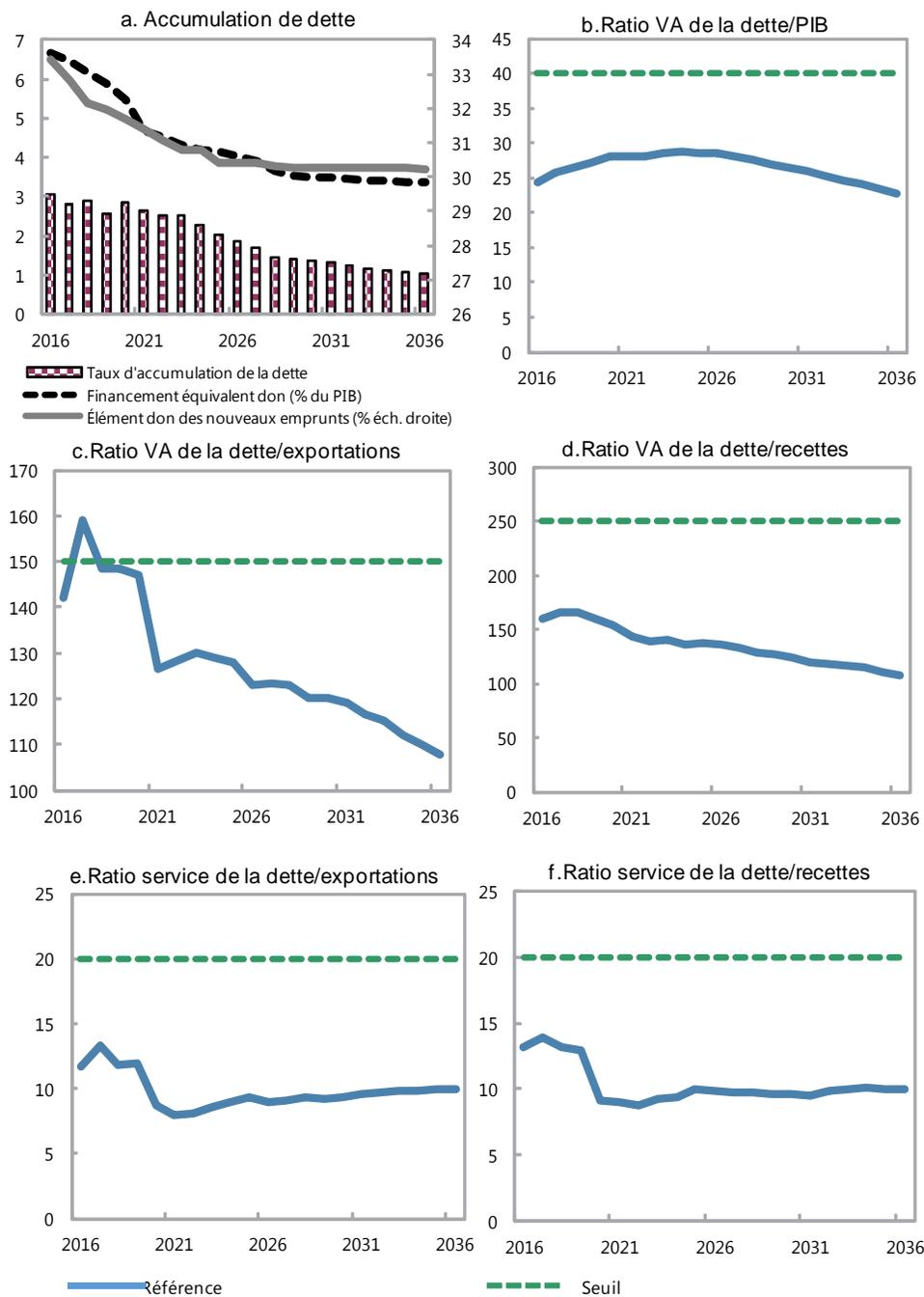
Graphique 3. Niger : Probabilité de surendettement au regard de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2016-36 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de dépréciation ponctuelle; au c. à un choc des exportations; au d. à un choc de dépréciation ponctuelle; au e. à un choc des exportations; et au f. à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 4. Niger : Indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État en cas de choc des termes de l'échange, 2016-36



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1a. Niger : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2013–36

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique ^{6/}	Écart type ^{6/}	Projections						2016-2021			2022-2036	
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne	2026	2036	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	46,8	48,9	57,9			61,0	62,0	61,9	61,6	60,4	59,5			54,8	40,1	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21,1	25,1	30,4			34,1	35,8	37,1	38,1	38,5	39,0			39,1	30,6	
Variation de la dette extérieure	-2,9	2,1	9,0			3,1	0,9	-0,1	-0,3	-1,3	-0,8			-1,2	-1,3	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2,2	3,2	18,6			5,2	5,9	4,4	4,4	3,1	2,3			2,3	2,2	
Déficit extérieur courant hors intérêts	14,8	15,3	17,9	16,1	5,9	14,5	17,1	17,5	17,5	14,5	12,3			10,2	10,4	
Déficit de la balance des biens et services	16,4	17,8	22,5			19,7	22,2	22,5	22,4	19,2	17,0			14,1	13,2	
Exportations	22,6	21,0	18,6			17,2	17,7	18,0	18,5	22,1	23,5			24,8	22,4	
Importations	39,1	38,8	41,1			36,9	39,8	40,5	40,8	41,3	40,4			38,9	35,6	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,9	-4,2	-4,2	-4,6	1,3	-4,1	-4,0	-3,9	-3,7	-3,6	-3,4			-2,9	-2,0	
<i>dont : officiels</i>	-2,1	-2,3	-1,7			-2,0	-1,6	-1,5	-1,5	-1,2	-1,0			-0,8	-0,5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2,2	1,7	-0,4			-1,0	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,3			-1,0	-0,8	
IDE nets (négatifs = entrées)	-8,1	-8,9	-6,9	-9,4	5,5	-7,6	-9,1	-10,8	-10,9	-8,1	-7,5			-6,0	-6,9	
Dynamique endogène de la dette 2/	-4,5	-3,2	7,6			-1,7	-2,1	-2,3	-2,2	-3,2	-2,4			-1,9	-1,3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,2	0,1	0,2			0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1			0,8	0,6	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,4	-3,1	-2,0			-2,5	-3,0	-3,2	-3,1	-4,2	-3,5			-2,7	-2,0	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2,3	-0,3	9,4			
Résiduel (3-4) 3/	-5,1	-1,1	-9,6			-2,1	-5,0	-4,5	-4,7	-4,4	-3,2			-3,5	-3,5	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
VA de la dette extérieure 4/	49,6			51,4	51,6	51,0	50,3	49,0	48,0			43,6	31,8	
En pourcentage des exportations	266,6			298,8	291,7	282,8	272,3	221,7	204,6			175,3	142,0	
VA de la dette extérieure CGE	22,1			24,4	25,4	26,2	26,8	27,1	27,4			27,8	22,3	
En pourcentage des exportations	118,8			142,2	143,5	145,4	145,1	122,8	117,0			112,0	99,6	
En pourcentage des recettes publiques	121,9			160,1	157,2	155,7	152,8	141,9	135,3			128,7	102,2	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	4,9	2,9	4,1			12,7	13,0	12,4	12,4	7,8	7,8			8,4	9,3	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2,4	2,2	3,2			11,8	12,1	11,6	11,7	7,3	7,3			8,2	9,2	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	3,2	2,6	3,3			13,2	13,2	12,4	12,3	8,4	8,5			9,4	9,5	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0,6	0,6	0,8			0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7			1,0	1,8	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	17,7	13,2	8,9			11,4	16,1	17,6	17,8	15,7	13,1			11,4	11,7	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,3	7,0	3,5	5,6	3,8	4,6	5,2	5,5	5,4	7,4	6,2	5,7	5,2	5,1	5,3	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4,9	0,6	-16,1	2,5	9,2	-0,2	-0,6	2,0	2,0	1,9	1,8	1,2	2,0	2,2	2,0	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0,4	0,3	0,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,9	1,7	1,6	1,6	1,6	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	14,3	-0,2	-23,0	10,1	16,4	-3,5	7,5	9,7	10,2	30,9	14,9	11,6	11,1	6,4	7,1	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	9,6	6,9	-7,9	12,2	18,6	-6,3	12,8	9,5	8,4	10,6	5,9	6,8	8,9	6,3	6,5	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33,5	32,8	32,1	32,0	31,7	31,4	32,2	30,4	30,2	30,4	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16,6	17,5	18,1			15,3	16,1	16,8	17,5	19,1	20,3			21,6	21,8	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0,9	0,7	0,7			0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5			0,6	1,2	
<i>dont : dons</i>	0,6	0,4	0,4			0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			0,4	0,8	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0,2	0,3	0,4			0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2			0,2	0,4	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			6,7	6,4	6,1	5,8	5,3	4,6			4,0	3,3	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			63,4	63,4	63,1	63,7	64,6	61,7			62,0	62,7	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	7,7	8,3	7,2			7,5	7,8	8,4	9,1	9,9	10,7			15,5	31,3	
Croissance du PIB nominal en dollars	10,4	7,7	-13,1			4,4	4,5	7,6	7,6	9,4	8,2	7,0	7,2	7,4	7,4	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1,6			1,8	2,0	2,2	2,4	2,7	2,9			4,3	6,9	
(Vat = Vat-1/PIBt-1 (en pourcentage))			3,0	2,8	2,9	2,5	2,8	2,6	2,8	1,8	1,0	1,6	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	22,1			24,4	25,4	26,2	26,8	27,1	27,4			27,8	22,3	
VA de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	118,8			142,2	143,5	145,4	145,1	122,8	117,0			112,0	99,6	
Service de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	3,2			11,8	12,1	11,6	11,7	7,3	7,3			8,2	9,2	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Niger : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013–36

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimations					Projections				
	2013	2014	2015	Moyenne ^{s/}	Ecart type ^{s/}	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-21 Moyenne	2026	2036	2022-36 Average
Dette du secteur public 1/	25,6	33,7	41,9			47,0	51,1	53,0	53,9	52,4	50,3		43,3	32,3	
<i>dont : libellée en devises</i>	21,1	25,1	30,4			34,1	35,8	37,1	38,1	38,5	39,0		39,1	30,6	
	4,5	8,7	11,5			12,9	15,3	15,9	15,8	13,9	11,4		4,2	1,7	
Variation de la dette du secteur public	-0,8	8,1	8,2			5,1	4,0	2,0	0,8	-1,5	-2,1		-1,4	-0,9	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	8,4	11,0			5,1	3,9	2,4	1,0	-1,6	-3,1		-3,1	-1,8	
Déficit primaire	2,5	7,9	8,8	2,3	19,1	5,3	6,0	4,5	3,0	1,1	-0,9	3,2	-1,1	-0,1	-0,9
Recettes et dons	24,6	23,0	23,6			20,0	20,7	21,2	21,8	23,1	23,6		24,5	24,3	
<i>dont : dons</i>	8,0	5,4	5,5			4,7	4,6	4,4	4,3	4,0	3,3		2,9	2,4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	27,1	30,9	32,4			25,3	26,7	25,7	24,8	24,2	22,7		23,5	24,1	
Dynamique automatique de la dette	-2,5	0,5	2,3			-0,2	-2,0	-2,1	-1,9	-2,7	-2,3		-2,0	-1,6	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1,6	-1,9	-1,1			-1,0	-1,8	-2,1	-2,1	-2,5	-2,0		-1,6	-1,3	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0,3	-0,2	0,0			0,8	0,5	0,5	0,7	1,2	1,1		0,6	0,3	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1,3	-1,7	-1,2			-1,8	-2,3	-2,7	-2,7	-3,7	-3,1		-2,2	-1,6	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0,8	2,4	3,4			0,8	-0,2	0,0	0,1	-0,2	-0,3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0			-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Produit des privatisations (néгатif)	0,0	0,0	0,0			-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Réduction des arriérés intérieurs	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-0,8	-0,3	-2,8			0,1	0,1	-0,4	-0,2	0,1	1,0		1,6	0,8	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	33,5			37,4	40,7	42,1	42,5	41,0	38,8		32,1	24,0	
<i>dont : libellée en devises</i>	22,1			24,4	25,4	26,2	26,8	27,1	27,4		27,8	22,3	
<i>dont : extérieure</i>	22,1			24,4	25,4	26,2	26,8	27,1	27,4		27,8	22,3	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	8,4	11,7	15,7			11,6	13,6	12,6	11,2	8,9	6,6		3,4	2,7	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	142,1			186,9	196,2	198,2	195,3	177,6	164,6		130,8	98,9	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	185,1			244,8	251,9	250,2	242,7	214,6	191,3		148,2	110,0	
<i>dont : extérieure 3/</i>	121,9			160,1	157,2	155,7	152,8	141,9	135,3		128,7	102,2	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	23,9	16,6	29,3			31,1	36,8	38,2	37,8	33,5	31,6		18,2	11,5	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	35,4	21,8	38,1			40,8	47,3	48,2	47,0	40,5	36,8		20,7	12,8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	3,3	-0,3	0,6			0,2	2,0	2,5	2,1	2,6	1,2		0,3	0,8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,3	7,0	3,5	5,6	3,8	4,6	5,2	5,5	5,4	7,4	6,2	5,7	5,2	5,1	5,3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,0	0,0	0,0	1,5	1,5	2,4	2,4	2,3	2,4	2,5	2,6	2,4	2,0	2,1	2,1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0,2	3,0	3,6	-1,5	3,1	4,9	2,7	3,4	4,0	4,5	4,1	3,9	3,8	0,7	3,3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-4,2	12,5	14,0	-0,2	9,4	2,8
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,5	0,5	0,5	3,4	2,4	-0,1	2,4	2,1	1,8	1,6	1,9	1,6	2,0	2,2	2,0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	27,8	21,8	8,7	5,9	10,4	-18,2	11,1	1,5	1,5	5,1	-0,4	0,1	5,4	5,0	5,7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	33,5	32,8	32,1	32,0	31,7	31,4	32,2	30,4	30,2	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indique la couverture du secteur public, par exemple, les administrations publiques ou le secteur public non financier. Également si l'on utilise la dette nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2a. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016–36
(En pourcentage)

	Projections							2036
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	24	25	26	27	27	27	28	22
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	24	24	24	25	26	28	34	42
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	24	27	29	30	31	32	36	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	24	26	28	29	29	29	30	24
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	24	27	31	31	31	32	31	23
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	24	27	30	31	31	32	32	26
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	24	29	35	36	35	35	34	24
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	24	29	37	37	37	37	35	26
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	24	36	37	38	39	39	40	32
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	142	144	145	145	123	117	112	100
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	142	134	135	135	118	118	139	189
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	142	150	158	163	141	138	145	155
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	142	143	145	144	122	116	111	99
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	142	174	230	228	190	180	166	138
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	142	143	145	144	122	116	111	99
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	142	166	197	193	161	151	135	107
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	142	166	212	209	174	164	149	120
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	142	143	145	144	122	116	111	99
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	160	157	156	153	142	135	129	102
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	160	146	145	143	136	137	159	194
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	160	164	170	172	163	159	167	159
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	160	162	166	163	151	144	137	109
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	160	167	184	179	164	155	142	106
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	160	167	181	177	164	156	149	118
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	160	182	211	203	186	175	156	110
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	160	178	218	211	193	182	164	118
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	160	224	223	218	202	193	183	145

Tableau 2a. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016–36 (fin)
(En pourcentage)

	Projections							2036
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	12	12	12	12	7	7	8	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	12	12	11	11	7	7	8	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	12	12	11	12	8	8	9	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	12	12	12	12	7	7	8	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	12	14	16	17	11	11	13	13
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	12	12	12	12	7	7	8	9
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	12	12	12	13	8	8	10	11
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	12	13	14	15	9	9	11	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	12	12	12	12	7	7	8	9
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	13	13	12	12	8	8	9	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	13	13	12	12	8	8	9	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	13	13	12	13	9	9	11	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	13	14	13	13	9	9	10	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	13	13	13	13	9	9	11	10
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	13	14	14	14	10	10	11	11
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	13	13	13	14	10	10	12	11
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	13	14	14	15	10	10	13	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	13	19	18	18	12	12	13	14
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	29	29	29	29	29	29	29	29

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles précisées à la note 2.

Tableau 2b. Niger : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2016–36
(En pourcentage)

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	37	41	42	43	41	39	32	24
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	37	38	38	38	38	38	43	48
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	37	40	42	44	46	48	61	80
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	37	41	43	44	43	42	41	50
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	37	42	46	48	47	45	42	40
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	37	51	64	64	61	58	48	34
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	37	45	52	53	51	49	43	35
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	37	50	50	50	48	45	36	26
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	37	48	49	49	47	45	37	27
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	187	196	198	195	178	165	131	99
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	187	183	179	175	165	163	175	199
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	187	194	199	203	198	202	247	328
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	187	198	202	202	186	176	164	204
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	187	203	214	215	200	190	171	165
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	187	248	302	294	266	248	197	140
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	187	218	245	242	221	208	174	144
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	187	242	237	229	206	190	146	109
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	187	230	230	225	204	190	151	111
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	31	37	38	38	33	32	18	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	31	37	38	37	33	32	19	16
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	31	37	38	38	34	32	21	24
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	31	37	39	39	34	33	20	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	31	38	40	40	36	34	20	15
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	31	37	40	41	36	34	24	15
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	31	37	40	40	36	34	21	15
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	31	39	42	42	37	35	23	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	31	37	39	39	34	32	20	13

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Sembene, Administrateur pour le Niger et de M. Alle,
Conseiller principal auprès de l'Administrateur pour le Niger
23 janvier 2017**

1. Nos autorités nigériennes sont très reconnaissantes du soutien continu du FMI à la mise en œuvre de leurs politiques économiques et financières. Elles se félicitent du dialogue constructif que la direction et les services du FMI continuent d'entretenir avec elles, de même que du soutien sans faille du Conseil.

2. Le programme du FMI a joué un rôle majeur pour aider le Niger à maintenir la stabilité macroéconomique et promouvoir le programme de réformes des autorités dans un environnement difficile caractérisé par une succession de chocs déstabilisateurs, notamment relatifs à la sécurité et au climat, à chute des prix du pétrole et des produits minéraux et à la baisse marquée des échanges avec les pays voisins. Même si ultérieurement, des retards ont été relevés dans la mise en œuvre de certains éléments de l'accord précédent au titre de la FEC, d'importantes avancées ont été réalisées pour atteindre les grands objectifs du programme appuyé par le FMI.

Évolution récente et perspectives

3. La récente période s'est caractérisée par un environnement macroéconomique favorable menacé par des chocs exogènes de différentes natures. Malgré les efforts déployés par les autorités pour maintenir la stabilité macroéconomique, l'économie a été négativement touchée à la fois par la faiblesse du cours international de l'uranium et des produits pétroliers, par les questions de sécurité et par la récession économique au Nigéria, le principal partenaire commercial. C'est pourquoi, le PIB réel s'est nettement amélioré en 2016 par rapport à l'année précédente, bien que le rythme de la croissance ait été inférieur aux attentes. L'inflation reste modérée et bien inférieure à la cible régionale.

4. L'orientation de la politique budgétaire en 2016 a souffert des insuffisances de recettes imputables aux difficultés des secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications, à la diminution des flux commerciaux avec le Nigéria (les exportations et réexportations ont chuté de 30,1 %), de même qu'aux lacunes de l'administration fiscal-douanière. Les autorités ont réagi au choc des recettes en gelant les dépenses non prioritaires prévues tout en préservant les salaires, les paiements au titre du service de la dette et les dépenses de sécurité.

5. Nos autorités nigériennes ont également mis en œuvre un certain nombre de mesures de réforme structurelle. Dans le secteur budgétaire, elles ont entrepris d'importantes réformes destinées à renforcer l'administration fiscal-douanière. Une mesure majeure a été prise en termes de mobilisation des recettes en reliant les principaux bureaux des douanes qui recouvrent plus de 90 % des recettes douanières. S'agissant de la gestion des finances publiques, les procédures budgétaires ont été renforcées ; les procédures de dépenses exceptionnelles ont été nettement réduites et «un Comité budgétaire interministériel a été créé en 2016 pour mettre en place un mécanisme en vue d'aligner les engagements de dépenses sur la disponibilité des ressources et donc de

réduire l'accumulation d'arriérés». Un comité similaire a été créé pour superviser la gestion de la dette et a régulièrement produit des rapports. Dans le secteur financier, une stratégie a été adoptée qui met l'accent sur l'inclusion financière pour cibler les populations qui ont un accès limité aux services financiers. Des progrès ont également été réalisés pour améliorer le climat des affaires avec l'adoption d'un nouveau code d'investissement et l'opérationnalisation d'un guichet unique pour le démarrage des entreprises.

6. Nos autorités sont d'accord avec les services du FMI sur les perspectives positives globales en dépit des défis et des risques. D'après les projections, la croissance devrait grimper à 5,2 % en 2017 et s'établir à une moyenne de 5,4 % en 2017-19. L'expansion de l'agriculture irriguée dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire (Initiative 3N) devrait être le principal moteur de la croissance. Les questions de sécurité et la faiblesse persistante des prix des produits de base sont des risques baissiers, tandis qu'un rebond des prix de l'uranium et du pétrole ou une reprise de l'économie nigériane doperaient l'espace budgétaire et la croissance du Niger. Les autorités sont résolues à mener des politiques destinées à renforcer les fondamentaux économiques et à poursuivre leurs efforts en vue de minimiser l'impact de développements négatifs.

Consultations au titre de l'article IV

7. Pour l'avenir, les autorités sont déterminées à poursuivre avec résolution les réformes déjà lancées dans le contexte de leur nouveau plan de développement pour 2016-19. Les discussions de politique économique de 2016 au titre de l'article IV ont offert aux autorités une précieuse occasion d'aborder avec les services du FMI certains des principaux volets de ce plan qui promeuvent la croissance, notamment ceux qui tendent à accroître les opportunités de revenus pour les femmes, à atténuer l'impact négatif des catastrophes naturelles et à mettre en valeur le dividende démographique potentiel.

8. Les autorités ont l'intention de continuer à faire des progrès pour remédier à l'inégalité entre les genres, notamment en offrant aux femmes une formation professionnelle et un financement afin d'en faire des acteurs économiques plus actifs. Le gouvernement intensifiera également ses investissements en capital humain dans le but de mettre pleinement en valeur le dividende démographique. En outre, les efforts des autorités pour renforcer leur cadre de gestion des risques de catastrophe s'appuieront sur les recommandations utiles formulées par les services du FMI dans leur rapport bien rédigé et le document sur les Questions générales.

Politique et réformes dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC

9. Le nouvel accord appuyé par la FEC (2017-20) cherche à maintenir la stabilité macroéconomique tout en ménageant un espace budgétaire pour développer l'infrastructure, faire face à l'aggravation des risques sécuritaires et renforcer les dépenses sociales. Le programme fera fond sur les progrès accomplis au cours de la période passée dans de nombreux domaines, notamment la gestion du budget, la gestion de la dette, l'administration fiscal-douanière et le climat des affaires. Pour la période à venir, les autorités sont résolues à faire de nouveaux progrès pour renforcer la gestion macroéconomique, promouvoir les

réformes structurelles, accélérer la diversification pour accroître la résilience économique, améliorer les indicateurs sociaux et réduire la pauvreté. Pour cela, les réformes envisagées dans le cadre du nouveau programme sont ancrées sur les objectifs généraux de développement des autorités, tels que présentés dans leur *Document de développement économique* (DDE).

10. Dans le cadre de leur nouveau programme économique et financier, nos autorités consolideront les réformes en cours et en lanceront également de nouvelles. À cet égard, les principales questions concernées incluent le secteur budgétaire et financier, la gestion de la dette, la gestion des ressources naturelles, le climat des affaires et la diversification économique. Pour 2017, de même qu'à moyen terme, les autorités ont prévu des réformes qui reposent sur les grands objectifs du DDE, à savoir «le renforcement de l'environnement macroéconomique pour accélérer la croissance et satisfaire le double objectif de l'amélioration des revenus et de la création d'emplois, tout en renforçant les bases d'un développement durable». Les autorités ont confiance que les efforts soutenus de réforme déboucheront sur une accélération de la croissance afin de faire nettement reculer la pauvreté et de maîtriser le chômage.

Politique budgétaire et gestion de la dette

11. La politique budgétaire mettra l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'accroître la mobilisation des recettes conformément à l'objectif global du programme qui consiste à créer un espace budgétaire pour l'infrastructure et les dépenses sociales et sécuritaires. À cette fin, les autorités sont résolues à renforcer l'efficacité de l'administration fiscal-douanière et à améliorer le recouvrement des impôts en vue de réduire la dépendance des recettes de ressources naturelles qui sont volatiles. Une augmentation des recettes des impôts indirects, conjointement à des mesures destinées à améliorer la gouvernance des organismes générateurs de recettes, devrait contribuer à doper les recettes. Les mesures destinées à moderniser l'administration des douanes et à accroître la transparence et la gouvernance incluent la finalisation de l'interconnexion électronique de tous les bureaux de douane, le déploiement du logiciel ASYCUDA World dans tous les bureaux principaux et l'introduction de numéros d'identification fiscale pour tous les importateurs.

12. Avec l'assistance technique du FMI, l'assiette fiscale sera également élargie moyennant l'inclusion d'un plus grand nombre d'entreprises dans la Direction des grandes entreprises. Dans le même ordre d'idées, les exonérations fiscales seront rationalisées grâce à l'amélioration du suivi et du contrôle et à un alignement sur les pratiques modèle. Les avantages fiscaux qui se chevauchent dans les codes spécifiques aux secteurs seront également inclus dans les codes des douanes et des impôts. Un effort similaire sera déployé pour limiter les exonérations dans le secteur des entreprises publiques ; une évaluation approfondie et un audit sont prévus pour aider à éclaircir les liens financiers entre l'État et les entreprises publiques afin de limiter les risques budgétaires et de réduire les exonérations.

13. Du côté des dépenses, les décaissements tiendront compte des priorités du DDE, à savoir l'infrastructure publique, la santé et l'éducation. Les dépenses primaires courantes devraient se stabiliser tandis que l'amélioration des mesures de contrôle contribuerait à réduire la masse salariale de 0,3 %. D'autres mesures destinées à maîtriser les dépenses

incluent la diminution de la consommation d'eau, d'électricité et de téléphone et l'élimination des travailleurs fantômes. L'apurement des arriérés se poursuivra également. Ces efforts dégageront un espace pour les dépenses d'investissement qui devraient nettement augmenter. De fait, les dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures devraient, d'après les projections, atteindre 6,5 % du PIB, ce qui représente une augmentation de 1,2 % du PIB par rapport à 2016.

14. Les autorités sont toujours résolues à maintenir la viabilité de la dette. Elles continueront de renforcer le cadre de gestion de la dette et de mettre en œuvre des politiques prudentes dans ce domaine. À cet égard, elles sont conscientes que leurs efforts en vue de contenir le déficit budgétaire seront essentiels. Compte tenu des mesures budgétaires en cours, le déficit du solde de base est projeté à 4,9 % du PIB en 2017. Pour autant, les autorités sont confiantes qu'avec les réformes majeures entreprises, le déficit se rapprochera à moyen terme du critère de convergence de 3 % du PIB.

De plus, les autorités travailleront à un nouveau cadre pour les PPP en vue de remédier aux risques budgétaires et de préserver la viabilité de la dette. Dans ce domaine, l'assistance technique du FMI revêtira une importance primordiale.

Politique du secteur financier

15. Bien que le système financier dans son ensemble soit encore peu profond, le système bancaire est bien capitalisé. Les autorités sont résolues à mettre en œuvre à la fois la Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNDSF) et la Stratégie nationale de la finance inclusive. Dans le cadre de ces stratégies, «l'objectif du gouvernement consiste à offrir, jusqu'en 2021, 35 milliards de FCFA de crédit aux petites entreprises, notamment celles qui sont dirigées par des femmes et de jeunes entrepreneurs». L'assistance des donateurs sera également mobilisée pour ce programme de micro-crédit lors de la prochaine Table ronde qui se tiendra en 2017. Le gouvernement continuera également à se désengager du système bancaire. À cet égard, les discussions sont en cours avec les entités privées intéressées par les parts que l'État détient encore dans les banques.

Gestion des ressources naturelles

16. Les autorités sont résolues à renforcer la gestion des dotations en ressources naturelles et à accroître la contribution du secteur au développement général du pays. À cet égard, des efforts sont déployés sur trois axes. Premièrement, le gouvernement a consolidé les liens des investisseurs avec les banques locales afin d'assurer que les primes de signature de contrats soient versées lors de l'octroi des permis miniers. Deuxièmement, le gouvernement est en train de diversifier la base d'exportation des produits minéraux en donnant moins d'importance à l'uranium et au pétrole et aux investisseurs. Il prend aussi des mesures pour attirer de nouveaux investisseurs et est en train d'accorder des permis d'exploration non seulement pour l'uranium et le pétrole traditionnel, mais aussi pour les autres produits minéraux tels que le charbon, le calcaire et l'or. Troisièmement, avec l'assistance technique de la France, les autorités améliorent les capacités d'évaluation, de projection et de contrôle des recettes minières. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement est en train de remanier les institutions de réglementation, de négociation et d'application des contrats.

Climat des affaires et diversification économique

17. Des efforts réguliers ont contribué à améliorer le climat des affaires, comme en témoigne le fait que le Niger est passé de la 176^{ème} place en 2014 à la 150^{ème} place dans le rapport Doing Business de 2017 de la Banque mondiale. Les réalisations incluent le raccourcissement des procédures et des délais requis pour lancer une entreprise, l'amélioration de l'accès aux informations sur le crédit avec la création d'une centrale des risques et la mise en place d'un tribunal commercial spécialisé qui facilite l'application des contrats. Les autorités poursuivront leurs efforts en vue de favoriser un environnement propice aux affaires dans le but d'étayer la diversification économique. À cet égard, elles prendront des mesures pour améliorer davantage la compétitivité, notamment les mesures pour surmonter les obstacles relevés dans l'obtention des permis de construire et du crédit et le paiement des impôts.

Conclusion

18. En dépit de la diversité des chocs graves qui ont frappé le Niger ces dernières années, les politiques menées par les autorités ont joué un rôle clé pour maintenir la stabilité macroéconomique. Dans ce contexte, l'accord prédécesseur au titre de la FEC a aidé le pays à faire face à la baisse des prix internationaux des produits minéraux, aux défis de sécurité et aux retombées négatives du ralentissement économique du principal partenaire commercial. Cette évolution négative est loin d'être finie et exacerbe les goulets d'étranglement structurels de l'économie nigérienne, notamment le déficit d'infrastructure, l'étroitesse de la base d'exportations, l'inégalité entre les genres et la grande pauvreté.

19. Sur cette toile de fond, la poursuite de l'engagement du FMI dans le cadre de la FEC permettra d'ancrer les politiques énoncées dans le Document de politique économique du gouvernement pour 2016-20. À cet égard, le programme budgétaire se propose de dégager la marge de manœuvre nécessaire aux dépenses clés d'infrastructure et aux dépenses sociales. Qui plus est, la mise en œuvre de l'ensemble des réformes structurelles envisagées dans le contexte du programme contribuera à améliorer davantage la stabilité macroéconomique et la résilience et à jeter les bases de la diversification économique, d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté.

20. Dans ce contexte, nous serions reconnaissants aux Administrateurs d'appuyer la demande des autorités pour un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit.